

# RENCONTRE TECHNIQUE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ORDIF – jeudi 15 juin 2023



42.17.01

# Animation



# Helder DE-OLIVEIRA

## Directeur de l'ORDIF

## Rencontre DMA

# INTRODUCTION



Rencontre DMA

## Yann WEHRLING

Vice-Président en charge de la  
Transition Écologique, du climat et  
de la Biodiversité

Région Île-de-France

# Objectifs du PRPGD d'Île-de-France



Rencontre DMA

**Hélène COLOMBINI**

Chargée de mission – Service économie circulaire  
et déchets

&

**Damien ANTOINE**

Chargé de mission – Service économie circulaire  
et déchets

Région Île-de-France

15 juin 2023

Plan régional de  
**PRÉVENTION  
ET DE GESTION  
DES DÉCHETS**

**RENCONTRE TECHNIQUE  
ORDIF**

**OBJECTIFS DU PRPGD  
D'ÎLE-DE-FRANCE  
DMA : OÙ EN EST-ON?**

# Rappel : documents cadres et dispositifs d'aides

Documents  
cadres

ILE-DE FRANCE  
PROPRE  
JUILLET 2016



Plan d'actions en  
4 axes  
d'interventions

Dispositifs  
d'aides

FONDS  
PROPRETE

PLAN RÉGIONAL DE  
PRÉVENTION ET DE  
GESTION DES  
DÉCHETS  
NOV 2019



Document de  
planification opposable  
: objectifs et  
préconisations  
à 2025 et 2031

DISPOSITIF « Zéro Déchet et  
Economie circulaire » + AMI et AAP  
ciblés

STRATÉGIE RÉGIONALE  
EN FAVEUR DE  
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE  
SEPT 2020



Stratégie régionale :  
3 axes, 10 leviers, 40  
actions et 8  
engagements

# Rappel : Cadre réglementaire du PRPGD

Directive cadre déchets   
Loi TECV   
Loi AGEV  
Loi Climat et Résilience



Des objectifs réglementaires

- de réduction
- de valorisation
- de réduction du stockage

<https://www.iledefrance.fr/PRPGD>



La CCES



35 CONTRIBUTIONS des élus franciliens au PRPGD

Le groupe élus



Rapport de suivi #2 du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France

Présenté à la CCES du 19 octobre 2022



Le rapport de suivi #1 et #2

# Soutien régional économie circulaire et zéro déchet

[zerodechet@iledefrance.fr](mailto:zerodechet@iledefrance.fr)

- ❖ **Zéro Plastique** : consigne, vrac, recyclage
- ❖ **Réemploi, reconditionnement et réparation**
- ❖ **Lutte contre le gaspillage alimentaire, tri à la source des biodéchets, valorisation organique**
- ❖ **Tarifification incitative**
- ❖ **Collectes sélectives**
- ❖ **Déchèteries et centres de tri**
- ❖ **Installations de recyclage et de valorisation**
- ❖ **Économie circulaire dans le BTP** : plateformes de réemploi, points de collecte, centres de tri

**2022**  
**Près de 130 projets**  
**soutenus**  
**10,3 M€**

- ❖ **Pour qui ?** Tous types de bénéficiaires, collectivités, associations, entreprises, bailleurs sociaux, structures de l'ESS
- ❖ **Quelles modalités d'aide ?**
  - ✓ 50% des dépenses d'études et d'ingénierie dans la limite de 100 000 €
  - ✓ 35% des dépenses d'investissement dans la limite de 250 000 €



<https://www.iledefrance.fr/zero-dechet-et-economie-circulaire>



# Priorité à la réduction des DMA

## OBJECTIFS RÉGIONAUX DU PRPGD



### OBJECTIFS DE REDUCTION DES DMA :

- 10 % en 2025 par rapport à 2010
- >10% en 2031 par rapport à 2010

Valeurs cible (475 kg/hab.an en 2010) :

451 kg/hab.an en 2020

429 kg/hab.an en 2025

### Loi AGEC 2020 :

☞ -15% en 2030 par rapport à 2010

☞ 5% des DMA en réemploi / réutilisation en 2030

100 % du territoire francilien couvert par des **PLPDMA** d'ici à 2020

100 % des territoires engagés dans une étude de faisabilité **TI** en 2025

Doubler l'**offre de réemploi** à l'horizon 2031

Favoriser le déploiement du **compostage de proximité**

Réduire le **gaspillage alimentaire** de 50 % d'ici à 2025 et de 60 % en 2031 par rapport à 2013

Favoriser le déploiement de la **consigne pour réemploi** pour 2025

## FOCUS TARIFICATION INCITATIVE



### PRIORITE

*Prévention, réduction à la source des déchets, optimisation du tri avec comme levier la tarification incitative*

### PREALABLE

- 1. Améliorer la connaissance des coûts = mise en place matrice des coûts (comptabilité analytique) préalable à la mise en place d'une TI*
- 2. Engager une étude de faisabilité pour mettre 'à plat' le SPPGD pour : intégrer les nouveaux attendus réglementaires, optimiser, définir les modalités de déploiement de la TI*

### **OBJECTIF TI DU PRPGD**

- 15 % de la population couverte par une TI en 2025 (soit 1 800 000 habitants)
- 30 % en 2031 (soit 3 600 000 habitants)

**100 % des territoires engagés dans une étude de faisabilité de la mise en place d'une TI en 2025**

**Loi TECV du 17 août 2015 :  
15 millions d'habitants  
couverts par une TI en 2020  
25 millions en 2025**

## OBJECTIFS RÉGIONAUX DU PRPGD

### OBJECTIFS DE VALORISATION DES DMA (35% en 2015) :

48 % en 2025

51 % en 2031

Améliorer les performances de collecte sélective des emballages ménagers et des papiers graphiques pour atteindre 41,74 kg/hab en 2025 et 44 kg/hab en 2031 (35 kg/hab en 2015)

Plan régional de  
**PRÉVENTION  
ET DE GESTION  
DES DÉCHETS**

Ordonnance de juillet 2020 : Taux DMA préparés en vue de réutilisation ou recyclage à 55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035

Déploiement de l'harmonisation des consignes et des codes couleurs des contenants d'ici le 31 décembre 2022 (verre et emballages)

Généralisation du tri à la source des déchets organiques en 2025 sans obligation de moyen

Généralisation du tri des emballages plastiques ménagers à l'horizon 2022 : 100% des franciliens en extension des consignes de tri

Loi AGEC du 10 février 2020 : au plus tard le 31 décembre 2023

# Mettre le cap sur le zéro déchet enfoui

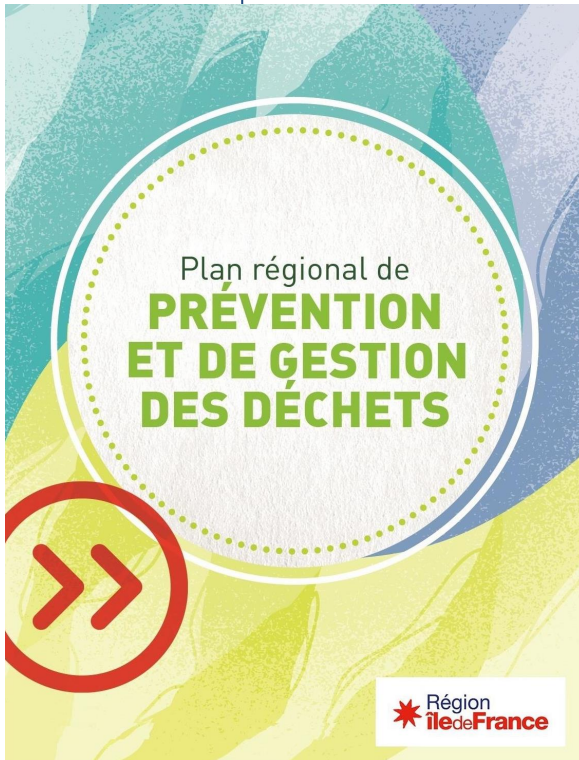
## FOCUS STOCKAGE DES DMA

### OBJECTIFS DE REDUCTION DU STOCKAGE DES DMA :

**moins de 10 % des DMA en 2031**

*estimation d'un plafond en 2031 à environ 560 000 tonnes*

*Ordonnance 2020 : reprend cet objectif pour 2035*



### Loi AGEC 2020 :

- 👉 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 interdiction de stocker des déchets valorisables
- 👉 procédure de contrôle des déchets entrants
- 👉 contrôle vidéo des déchargements
- 👉 traçabilité des déchets

## PRÉCONISATION DU PRPGD POUR LES DÉCHÈTERIES PUBLIQUES



### ⇒ **Densifier, rationaliser et moderniser le parc des déchèteries publiques**

- sur la base d'une approche territorialisée permettant de mieux caractériser l'offre (technique et économique) et d'apporter les solutions adaptées aux territoires
- en prenant en compte les contraintes spécifiques de la zone dense

>>réhabiliter le parc existant et l'étendre (extension des déchèteries existantes)

>>continuer à créer des déchèteries fixes quand cela est possible

>>innover et adapter les solutions aux besoins des territoires très urbains et ruraux

**Loi AGEC : zone de réemploi obligatoire en déchèterie**

**REP PMCB : articulation déploiement de la REP / parc des déchèteries publiques**

## PRÉCONISATIONS DU PRPGD POUR LES CENTRES DE TRI DMA



- **Diminuer le nombre de centres de tri en Île-de-France, la capacité technique de tri devant rester supérieure ou égale au gisement à trier**
- **Rationaliser le nombre d'installations**, en passant de 21 centres de tri opérationnels à 19 centres de tri au maximum, en tenant compte de l'appréciation de critères objectifs, tels **l'adéquation entre les besoins et les capacités de tri et le nombre d'habitants desservis**
- **Créer de nouveaux centres de tri**, dans le cadre de l'amélioration des performances de collecte sélective des emballages ménagers et papiers graphiques en respectant l'adéquation entre les évolutions réelles des ratios de collecte sélective et les capacités des installations pour les trier. Le but est de **s'orienter vers des unités automatisées** (machines de tri optique, robots) **de plus grande capacité**, capables de générer des économies d'échelle et d'atteindre un haut niveau de qualité des matériaux triés en vue du recyclage.

## BIODECHETS

- 19 janvier 2023 – Cluster EMS : atelier territorial biodéchets (78 et 91)
- 17 février 2023 – RCC IDF : atelier coûts des opérations PGPPROX
- 16 et 17 mars 2023 : Journées A3P biodéchets ADEME
- 6 avril 2023 – Cluster EMS : atelier territorial biodéchets (77 et 95)
- 13 juin 2023 : TEDDIF – Atelier biodéchets
- **14 septembre 2023 : 2<sup>ème</sup> rencontre régionale biodéchets – RCC & Cluster EMS - ADEME & Région Île-de-France**

## TARIFICATION INCITATIVE

### Visites apprenantes – Région Île-de-France & ADEME

- 14 avril 2023 : Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc
- **26 septembre 2023 : Communauté de Communes Plaines et Monts de France**

Tous les supports de présentation événements Région téléchargeables sur l'[Espace projets](#).



## REP PMCB - PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DU BÂTIMENT

2 webinaires organisés par la Région Île-de-France et l'OCAB, organisme coordonnateur des 4 éco organismes agréés (Ecominéro, Valdelia, Valobat, Ecomaison)

>> les 30 mars et 16 mai 19 janvier 2023

Quelles implications pour les collectivités à compétence collecte et traitement?

Périmètre, principes de mise en œuvre

Lieux de collecte : réseau des points de collecte, de reprise, de maillage

Contrat-type collectivité

>> le 22 juin 2023 : début de la concertation régionale sur les points de maillage dans le cadre du PRPGD







## CCES du PRPGD

- >> le 11 octobre toute la journée
- >> dans les locaux de la Région
- >> plénière et ateliers
- >> 3<sup>ème</sup> édition du rapport de suivi du PRPGD

**Journée zéro plastique – ADEME & Région Île-de-France**  
*Le 6 décembre 2023*

# Vos contacts



**Service Economie circulaire et déchets**  
[zerodechet@iledefrance.fr](mailto:zerodechet@iledefrance.fr)

## **Anne-Sophie de KERANGAL**

### **Cheffe de service**

[anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr](mailto:anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr)  
01.53.85.71.45 / 06.08.08.89.72

## **Damien ANTOINE**

### **Chargé de mission EC et déchets réfèrent 78 et 95**

expert déchets ménagers et assimilés et biodéchets  
[damien.antoine@iledefrance.fr](mailto:damien.antoine@iledefrance.fr) / 01.53.85.68.11

## **Anne BRISSET**

### **Chargée de mission EC et déchets réfèrent 75**

experte déchets REP, SREC  
[anne-brisste-guistiniani@iledefrance.fr](mailto:anne-brisste-guistiniani@iledefrance.fr) / 01.53.85.78.17

## **Hélène COLOMBINI**

### **Cheffe de projet PRPGD réfèrent 77 et 92**

experte déchets d'activités économiques et dangereux  
[helene.colombini@iledefrance.fr](mailto:helene.colombini@iledefrance.fr) / 01.53.85.56.42

## **Agnès NALIN**

### **Chargée de mission EC et déchets réfèrent 93**

experte déchets résiduels, déchets de chantier et dépôts sauvages  
[agnes.nalin@iledefrance.fr](mailto:agnes.nalin@iledefrance.fr) / 01.53.85.72.94

## **Sarah MAHE**

### **Chargée de mission EC et déchets réfèrent 91**

experte réemploi, réparation, REP  
[sarah.mahe@iledefrance.fr](mailto:sarah.mahe@iledefrance.fr) / 01.53.85.51.73

## **Nina LEDUC**

### **Chargée de mission EC et déchets réfèrent 94**

experte déchets de chantier  
[nina.le-duc@iledefrance.fr](mailto:nina.le-duc@iledefrance.fr) / 01.53.85.63.51

## **Zoulira BOUKHIMA**

### **Assistante**

[zoulira.boukhima@iledefrance.fr](mailto:zoulira.boukhima@iledefrance.fr) / 01.53.85.56.38

## **Sandra MOHAMED**

### **Gestionnaire administratif et financier**

[sandra.mohamed@iledefrance.fr](mailto:sandra.mohamed@iledefrance.fr) /  
01.53.85.76.06

## **Pierre COSNEFROY**

### **Réfèrent PLPDMA, appui du PRPGD**

[pierre.cosnefroy@iledefrance.fr](mailto:pierre.cosnefroy@iledefrance.fr) /  
01.53.85.77.64

Conseil régional d'Île-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen  
Tél. : +33 1 53 85 53 85

# État des lieux des flux DMA



Rencontre DMA

# Sanoussy KABA

Chargé d'études DMA  
ORDIF

# LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2021

Rencontre technique DMA 15 juin 2023



Sanoussy KABA  
Chargé d'études DMA

42.17.01



# 2. Organisation de la collecte au 01.01.2023

La compétence de collecte des déchets ménagers s'exerce au niveau intercommunal. Les communes de la région sont ainsi regroupées en **54 intercommunalités** dont 15 exercent également la compétence traitement, notamment dans le Val-d'Oise (numéros en vert).

La tâche gris foncé représente les zones urbaines simplifiées où sont produits les déchets ménagers et assimilés.

## 15 collectivités à compétences collecte traitement

Seine-et-Marne  
 S9 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)  
 S10 : SIETOM de la Région de Touran en Brie  
 S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marne

Essonne  
 E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)  
 E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)  
 E12 : SIREDOM

Yvelines  
 Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise  
 Y9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise  
 V1 : Syndicat AZUR  
 V2 : Syndicat EMERAUDE  
 V3 : SIGIDURS (77, 95)  
 V4 : Syndicat TRI ACTION  
 V5 : Syndicat TRI-OR  
 V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)  
 V7 : SMIRTOM du Vexin

## 39 collectivités à compétences collecte

MGP  
 1 : T1 - Ville de Paris  
 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris  
 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest  
 4 : T4 - Paris Ouest La Défense  
 5 : T5 - Boucle Nord de Seine  
 6 : T6 - Plaine Commune  
 7 : T7 - Paris Terres d'Envol  
 8 : T8 - Est Ensemble  
 9 : T9 - Grand Paris Grand Est  
 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois  
 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir  
 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

Seine-et-Marne  
 S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau  
 S2 : SMETOM de la Vallée du Loing  
 S3 : SIRMOTOM de la Région de Montereau  
 S4 : SMETOM GEEODE  
 S5 : COVALTRI  
 S6 : Val d'Europe Agglomération  
 S7 : CC des Plaines et Monts de France  
 S8 : CA du Pays de Meaux

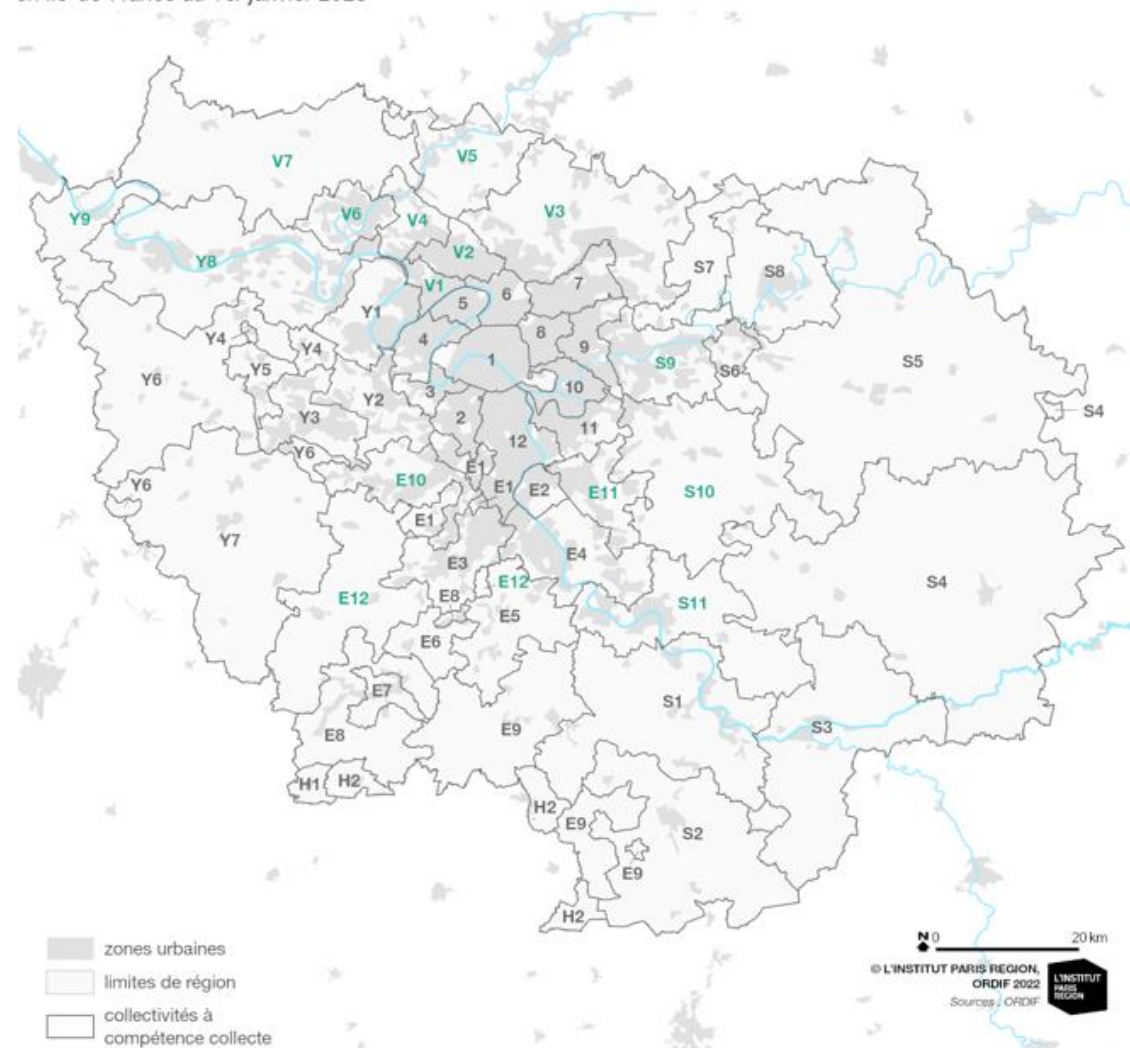
Essonne  
 E1 : CA Paris Saclay  
 E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine  
 E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération  
 E4 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77, 91)  
 E5 : CC du Val d'Essonne  
 E6 : CC entre Juine et Renarde  
 E7 : CA de l'Etampois Sud Essonne  
 E8 : SEDRE de la Région d'Etampes  
 E9 : SIRTOM du Sud Francilien (77, 91)

Yvelines  
 Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine  
 Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)  
 Y3 : CA Saint Quentin en Yvelines  
 Y4 : CC Gally Mauldre  
 Y5 : CC Cœur d'Yvelines  
 Y6 : SIEED de l'Ouest Yvelines (28, 78)  
 Y7 : SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78)

Hors Île-de-France (siège)  
 H1 : SICTOM de la région d'Auneau (28, 91)  
 H2 : SITOMAP de Pithiviers (45, 77, 91)

## Les collectivités à compétence collecte – DMA

en Île-de-France au 1er janvier 2023



# 2. Organisation du traitement au 01.01.2023

Les collectivités franciliennes sont regroupées en **26 intercommunalités exerçant la compétence traitement**. Quinze d'entre elles exercent aussi la compétence collecte.

Ces intercommunalités sont généralement organisées autour d'une installation structurante, le plus couramment un incinérateur pour les ordures ménagères résiduelles.

Le Syctom de l'agglomération parisienne représente à lui seul la moitié de la population francilienne, au sein de la métropole du Grand Paris, et détient la maîtrise d'ouvrage des trois plus gros incinérateurs régionaux.



L'organisation institutionnelle des déchets en Île-de-France est accessible sous forme de cartographie interactive : [Cartoviz](#).

## 11 Collectivités à compétences traitement

MGP  
13 : SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75, 92, 93, 94)  
14 : RIVED  
15 : SMITDUVM

Seine-et-Marne  
S13 : SYTRADEM  
S14 : SMITOM du Nord Seine et Marne

Essonne  
E13 : SIMACUR (91, 92)

Yvelines  
Y10 : SITRU (78, 92)  
Y11 : VALOSEINE  
Y12 : SIDOMPE (28, 78, 91)  
Y13 : SITREVA (28, 41, 78, 91)

Hors-Île-France (siège)  
H3 : Beauce Gâtinais Valorisation (28, 45, 77, 91)

## 15 Collectivités à compétences traitement et collecte

Seine-et-Marne  
S10 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)  
S11 : SIETOM de la Région de Tournan en Brie  
S12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marne

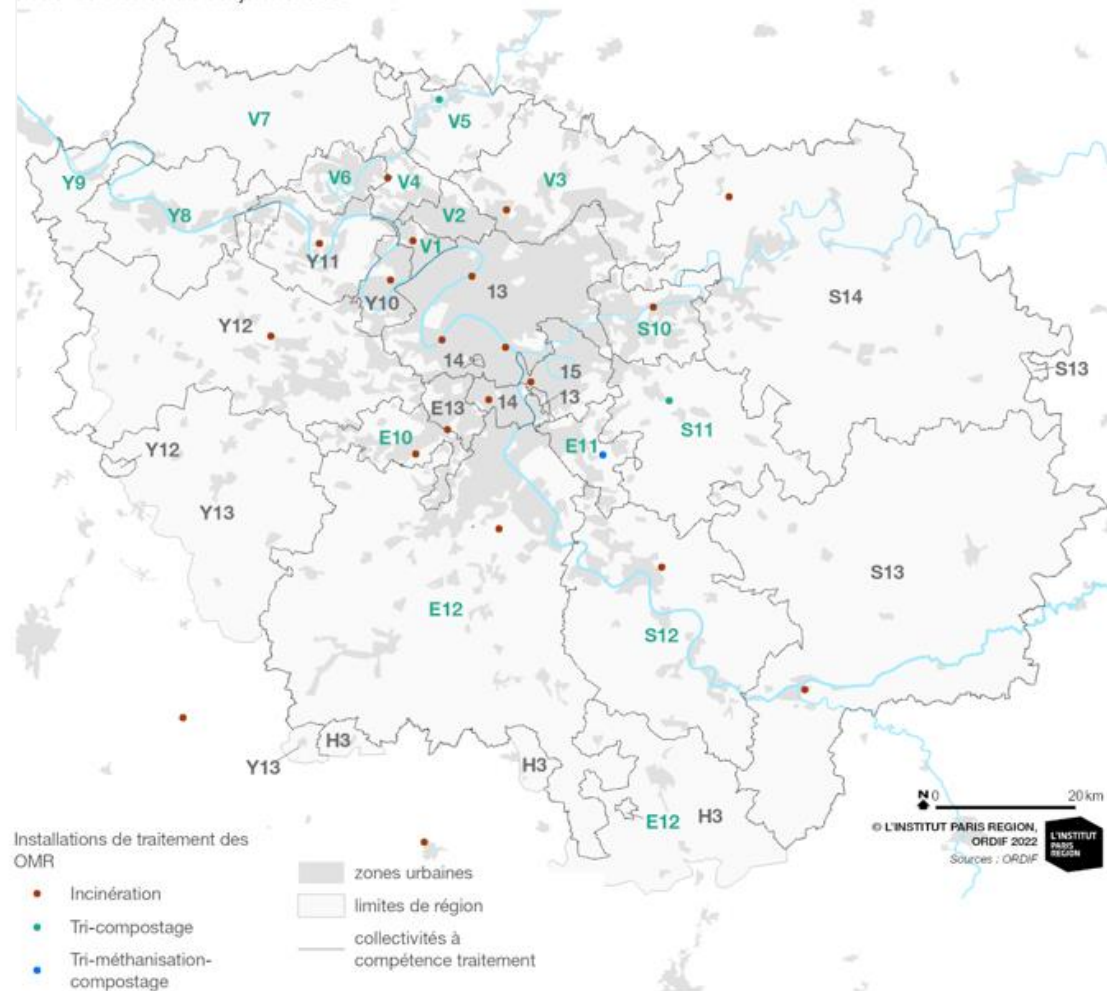
Essonne  
E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)  
E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)  
E12 : SIREDOM (77, 91)

Yvelines  
Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise  
Y9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise  
V1 : Syndicat AZUR  
V2 : Syndicat EMERAUDE  
V3 : SIGIDURS (77, 95)  
V4 : Syndicat TRI ACTION  
V5 : Syndicat TRI-OR  
V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)  
V7 : SMIRTOM du Vexin

## Les collectivités à compétence traitement – DMA

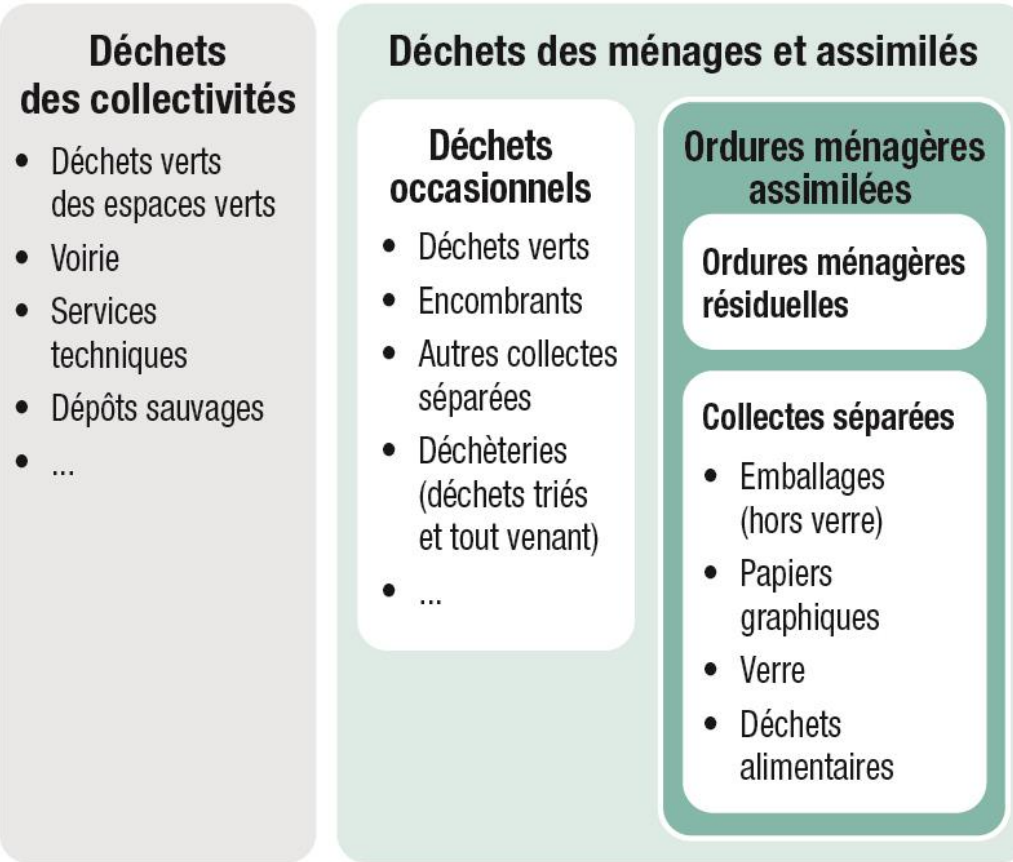
en Île-de-France au 1er janvier 2023



# Le service public de prévention et de gestion des déchets

Enquête annuelle réalisée depuis 2000 auprès des collectivités ayant une compétence collecte et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries soit **61** collectivités en 2021.

## Déchets collectés par le service public



Population provisoire 2021 de l'INSEE : 12 292 294 habitants sur le territoire francilien.

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023

Source : ORDIF



# 1. Bilan déchets ménagers et assimilés : ratios globaux

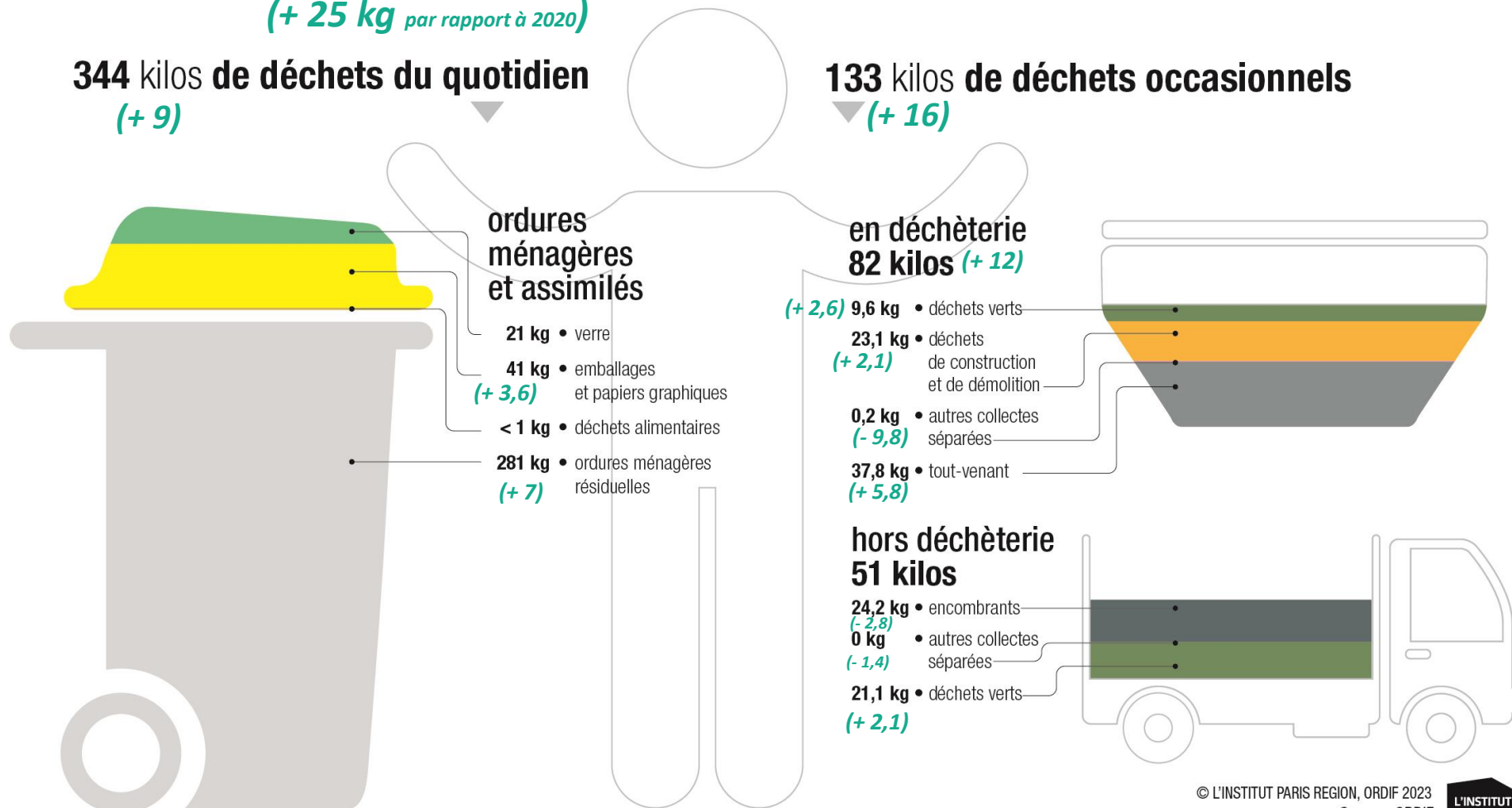
En 2021, les DMA collectés en Île-de-France ont augmenté de 326 736 tonnes par rapport à 2020. Ils représentent 5,86 millions de tonnes soit une augmentation de 4 % en un an.

**476 kilos** de déchets collectés pour **1 habitant**

(+ 25 kg par rapport à 2020)

**344 kilos** de déchets du quotidien  
(+ 9)

**133 kilos** de déchets occasionnels  
(+ 16)





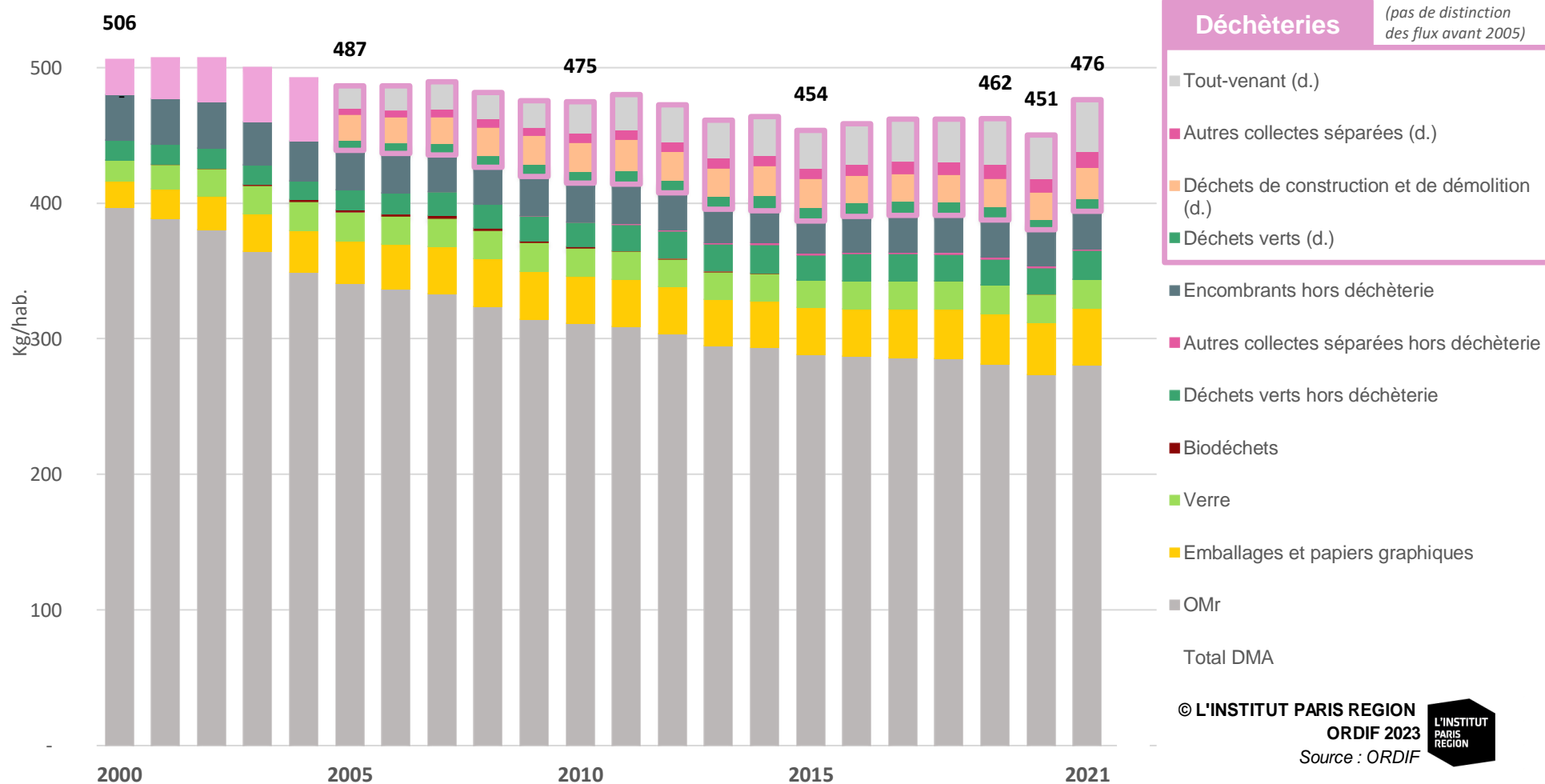
# 1. Bilan DMA : ratios globaux

## Évolution des ratios de collecte des DMA en Île-de-France depuis 2000

Le ratio de DMA a baissé de 30 kg par habitant et par an par rapport 2000 il est cependant sur une tendance haussière depuis 2015.

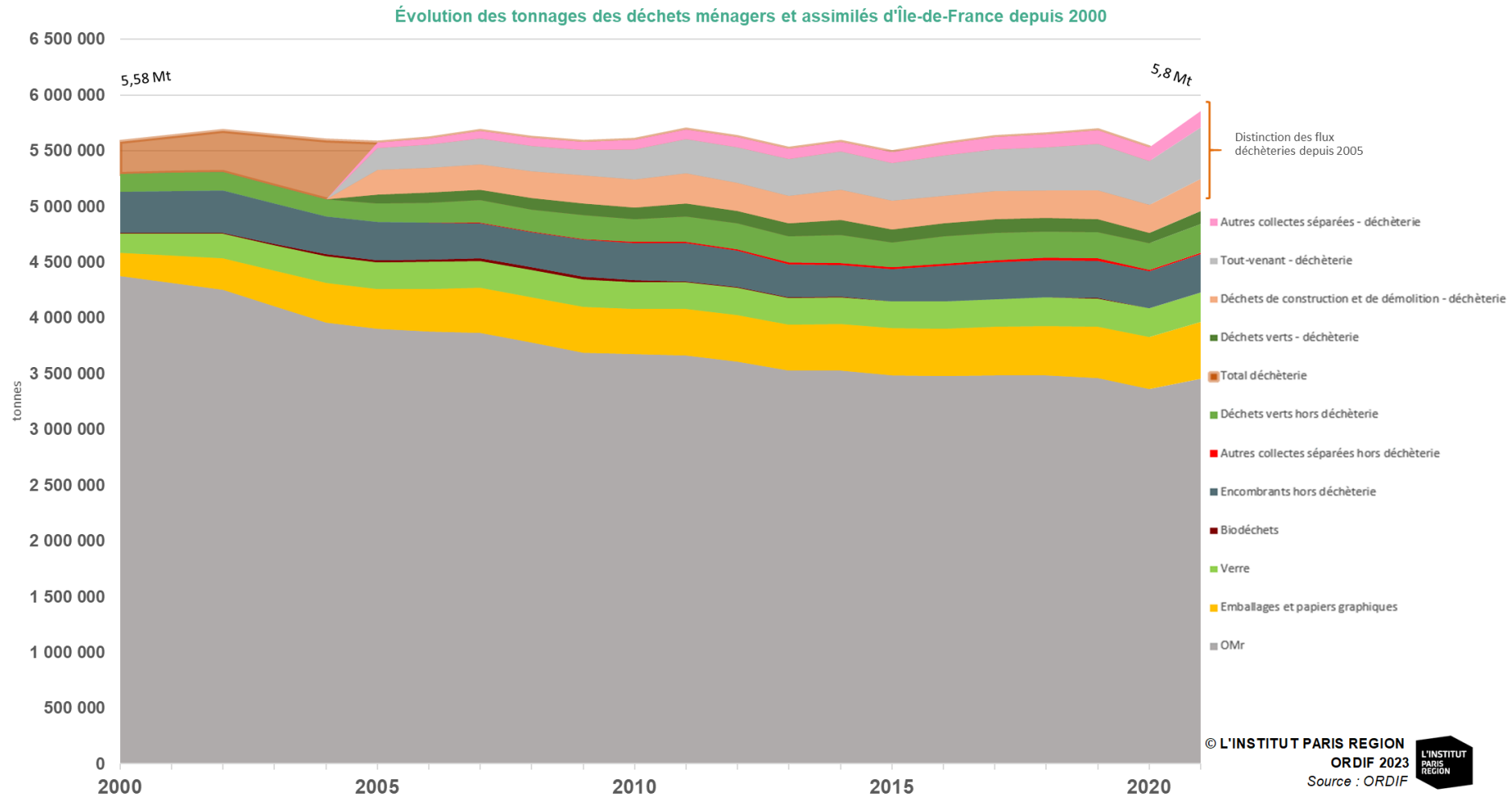
Après une baisse continue entre 2000 et 2015 année où il atteint 454 kg par habitant, le ratio augmente tendanciellement si on excepte l'année 2020 (crise covid).

La collecte sélective reste à des niveaux bas depuis 2004 pour le verre et 2007 pour les emballages et les papiers bien que cette dernière progresse annuellement de 1 kg/hab/an ces dernières années.



# 1. Bilan DMA : évolution des tonnages

Le tonnage total des DMA en 2021 est le plus élevé jamais enregistré depuis le début de l'observation en 2000. Cependant, le pic de production des DMA s'avère périodique. Nous observons des pics de production en 2002, en 2007 et en 2011. Avec le record de 2021, nous constatons un écart de près de 170 000 tonnes depuis le dernier record en 2011.



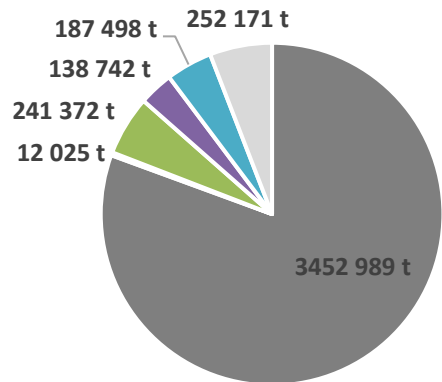
# 1. Bilan DMA : évolution des résiduels

Le ratio du flux des ordures ménagères résiduelles (OMr) baisse fortement depuis 2000. En prenant en compte, à partir de 2010, l'évolution des déchets occasionnels en mélange (tout-venant des déchèteries et encombrants non triés) et des destinations finales après tri, le ratio *résiduel net*, total atteint 346 kg/hab/an.

La moyenne sur les cinq dernières années reste cependant à 335 kg/hab/an contre 447 kg/hab/an sur la période 2010-2015, ce qui montre une dynamique favorable à l'économie circulaire : le *résiduel net* par habitant après les opérations de prévention, réemploi et recyclage a baissé de 12 kg/hab/an en moyenne entre les deux périodes.

L'ensemble de ces flux résiduels dépasse les 4 millions de tonnes en 2021.

## Flux de DMA résiduels : 4,285 millions de t

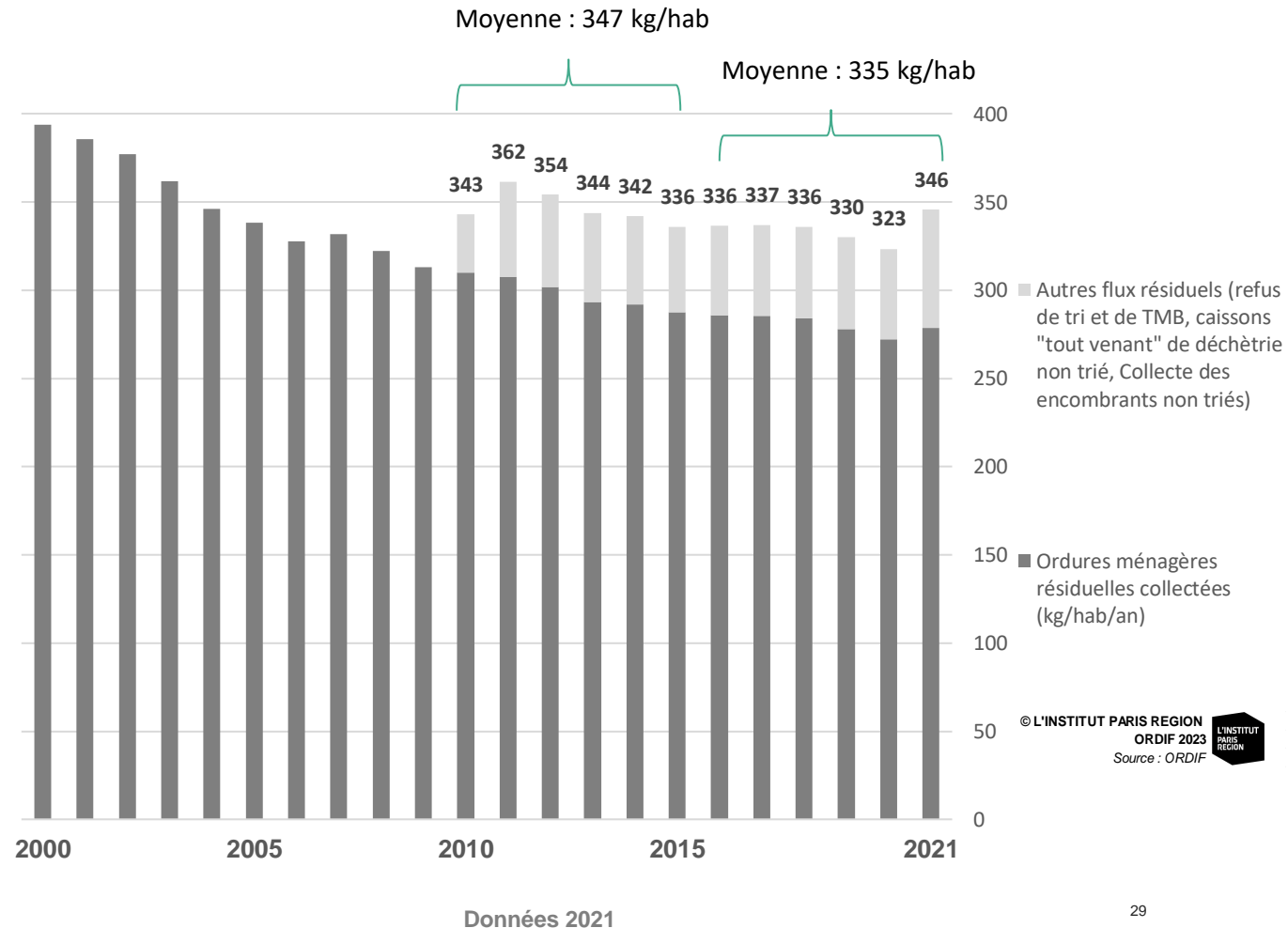


- Ordures ménagères résiduelles collectées
- Encombrants hors déchèteries non triés
- Tout-venant de déchèteries non trié
- Refus de tri collecte sélective
- Refus de tri encombrants hors déchèterie
- Refus de tri tout-venant déchèteries
- Refus compostage & méthanisation

© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2023  
Source : ORDIF



## Évolution du ratio cumulé des flux de DMA résiduels

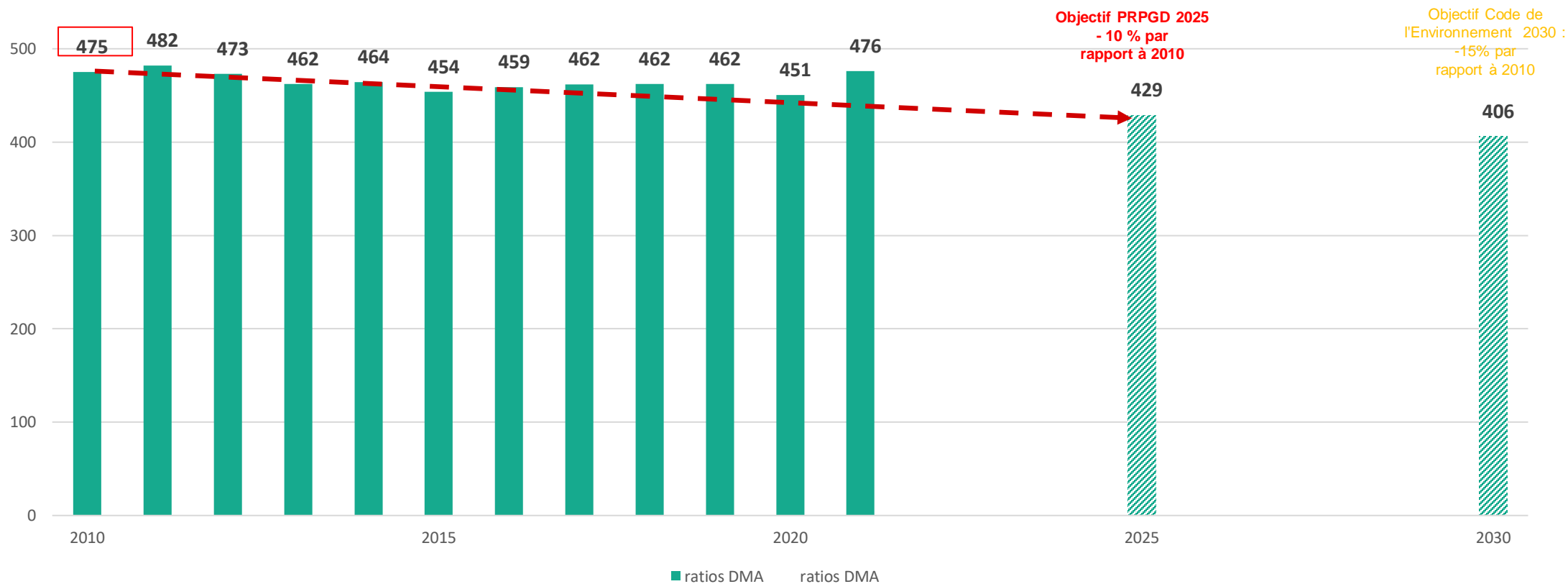


# 3. Bilan DMA : objectifs de réduction

Le Code de l'Environnement (L. 541-1 I 1er) prévoit une réduction de 15 % en 2030 par rapport au ratio de DMA en 2010 (475 kg/hab), soit un objectif de 404 kg/hab. Le plan régional (PRPGD) fixe l'objectif de 428 kg/hab/an en 2025.

La tendance de baisse observée entre 2000 et 2015 s'orientait plutôt vers les objectifs réglementaires. Entre 2016 et 2019, le ratio DMA a augmenté de 5kg/hab. Malgré le creux de l'année 2000, le ratio de 2021, 476kg/hab, remonte au niveau de 2011.

### Évolution du ratio de production des DMA en Île-de-France



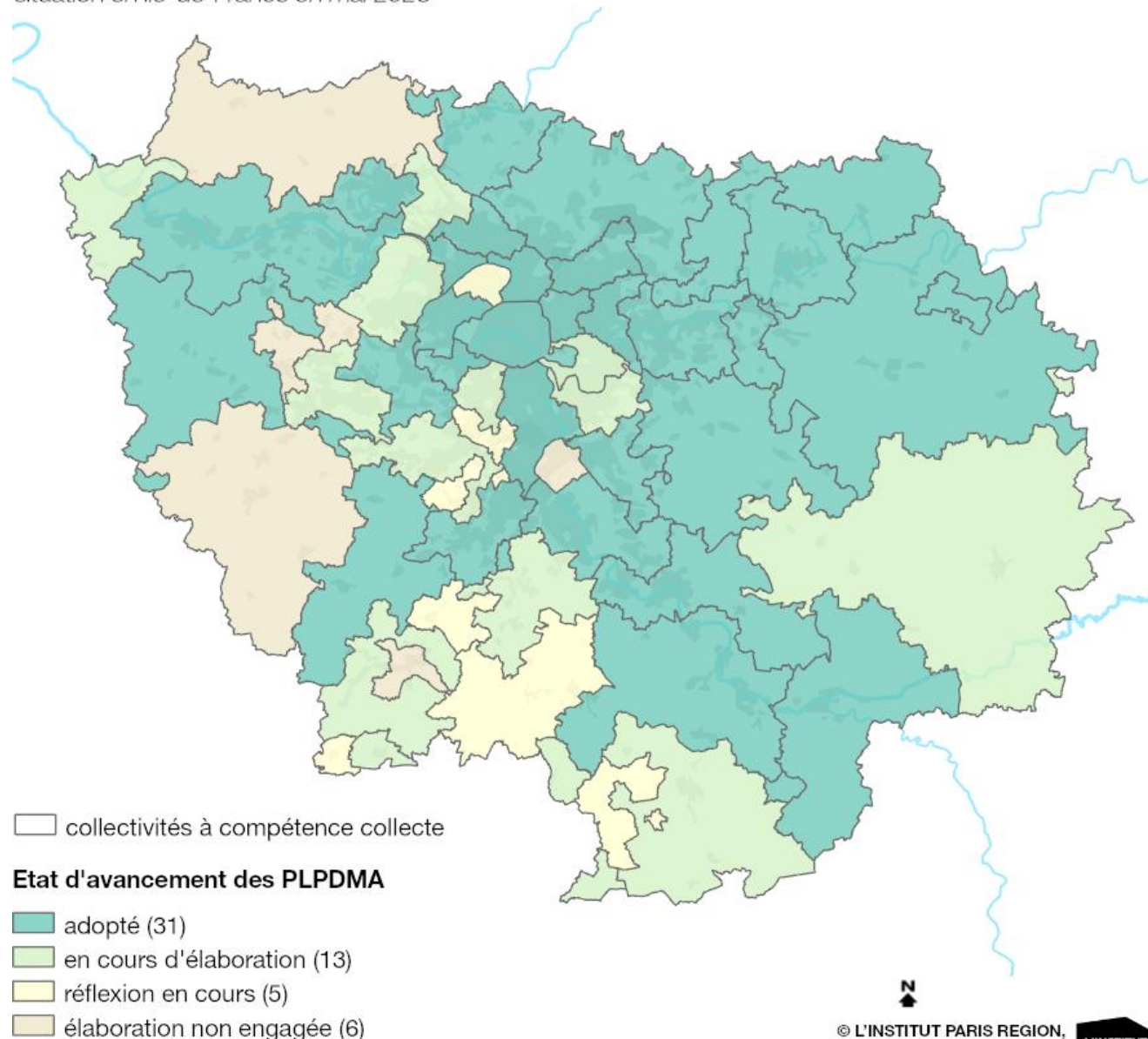
# 3. Prévention : PLPDMA

## Évolution PLPDMA sur le territoire en 2023

- Adopté par 31 collectivités soit 68% de la population couverte
- 13 collectivités (en cours d'élaboration) ont engagé une réflexion
- 5 collectivités sont en pleine réflexion pour une mise en place prochaine
- 6 collectivités n'ont engagé aucune démarche

## Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : PLPDMA

situation en Île-de-France en mai 2023



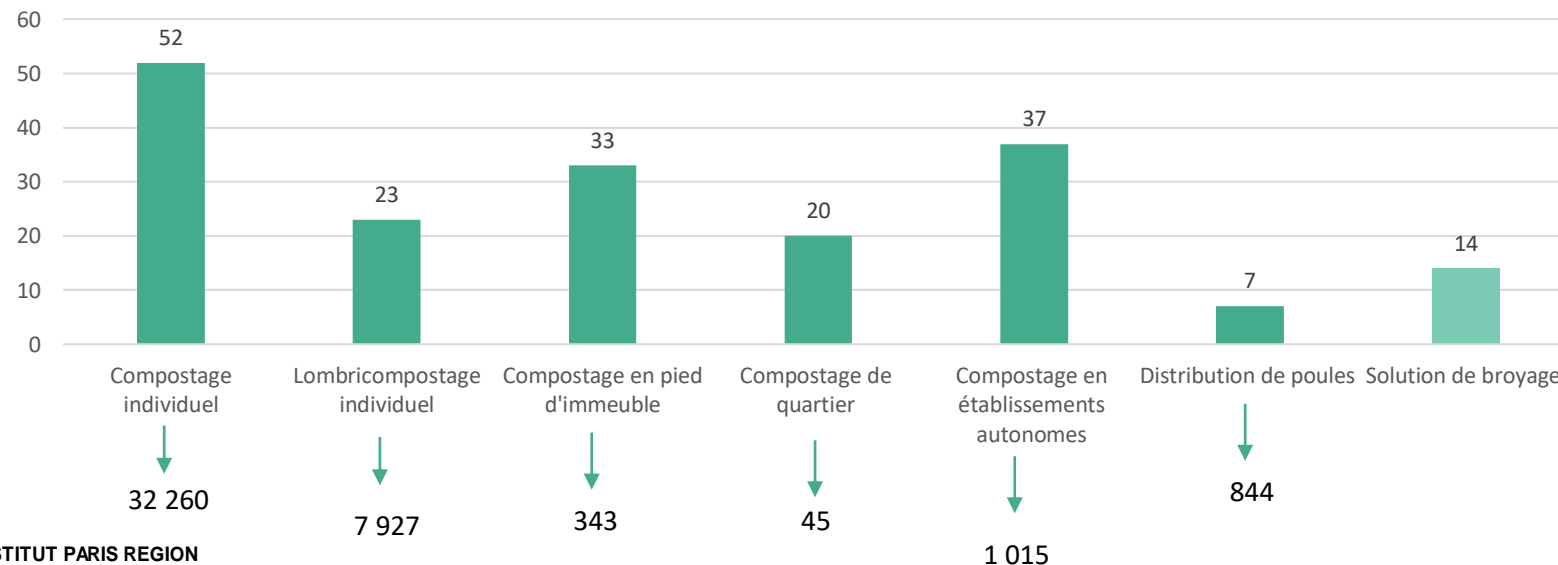
# 3. Gestion de proximité des biodéchets



En 2021, l'ensemble des collectivités franciliennes à compétence collective proposaient des dispositifs d'incitations au compostage de proximité qui concerne les déchets alimentaires ou déchets verts dans des parts variant selon les usages et la typologie de l'habitat.

Plus de **300 000 composteurs** & **20 000 lombricomposteurs individuels** ont été distribués en Île-de-France à travers des actions de promotion de compostage domestique au cours des dernières années.

Actions en faveur de la gestion de proximité des biodéchets - 2021

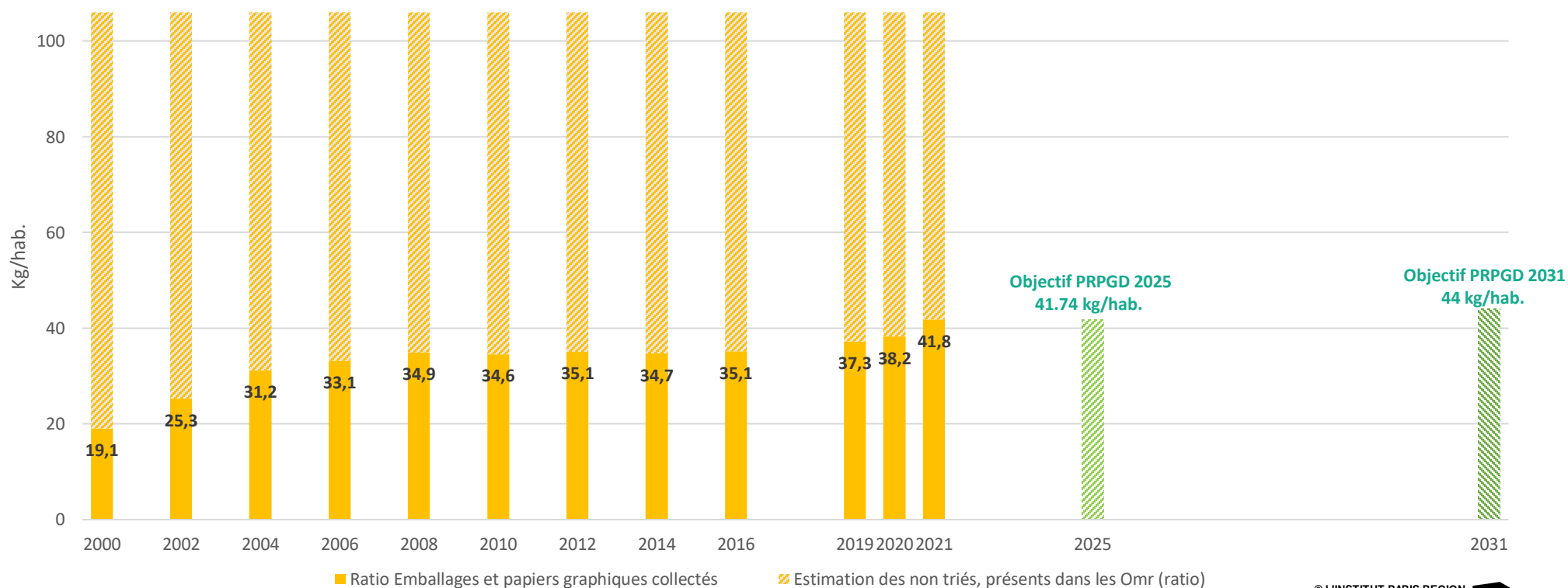


© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2023  
Source : ORDIF

# 5. CS : évolution du ratio francilien

Le ratio d’emballages hors verre et papiers graphiques collectés est resté stable à 35 kg/hab./an pendant 10 ans entre 2006 et 2016. Depuis 2016, la tendance est à la hausse. En 2021, le ratio s’établit à 41,8 kg/hab/an soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020. Pour la première fois, le ratio des déchets d’emballages hors verre et papiers graphiques non triés restant dans les OMr collectées est évalué à moins de 60 kg/hab./an.

**Évolution du ratio des emballages hors verre et papiers graphiques collectés en corrélation avec le gisement non trié se trouvant dans les OMr depuis 2000 et les objectifs du PRPGD d’Île-de-France**

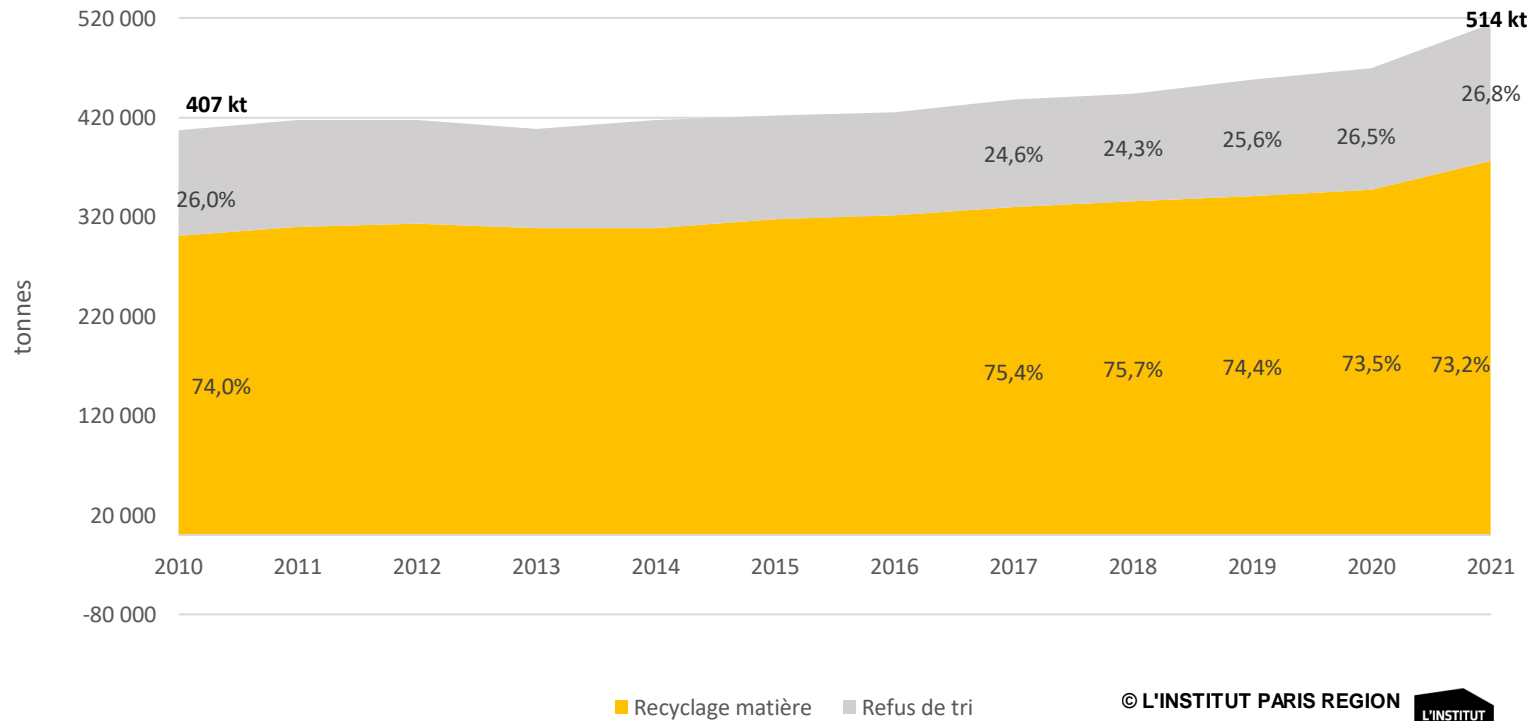


# 5. CS : refus de tri

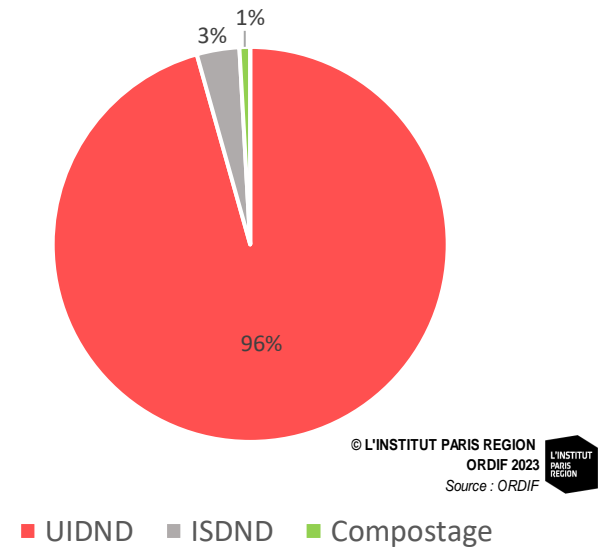
Le refus de tri des papiers, cartons et autres emballages en 2021 est de 26,8%. Il a progressé de 0,3 point par rapport à 2020. Malgré le développement des consignes de tri plastiques, ce taux évolue peu mais reste élevé..

En 2021, 137 690 tonnes de refus ont été envoyées vers les usines d'incinération à 96 %, et dans les unités d'enfouissement (3 %).

Évolution taux de valorisation matière des emballages (hors verre) et papiers graphiques depuis 2010



Traitement des refus des emballages (hors verre) et papiers graphiques en 2021





# 5. CS : état de l'extension des consignes de tri

La loi et le PRPGD fixe pour objectif l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastiques en 2022 pour l'ensemble de la population francilienne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les collectivités de l'Île-de-France sont en extension des consignes de tri.

Déploiement de l'extension des consignes de tri en Île-de-France jusqu'en 2023

## 15 collectivités à compétences collecte et traitement

Seine-et-Marne  
A10 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)  
A11 : SIETOM de la Région de Tourman en Brie  
A12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

Essonne  
B10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)  
B11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)  
B12 : SIREDOM

Yvelines  
C8 : CU Grand Paris Seine et Oise  
C9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise  
D1 : Syndicat AZUR  
D2 : Syndicat EMERAUDE  
D3 : SIGIDURS (77, 95)  
D4 : Syndicat TRI ACTION  
D5 : Syndicat TRI-OR  
D6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)  
D7 : SMIRTOM du Vexin

## 43 collectivités à compétences collecte

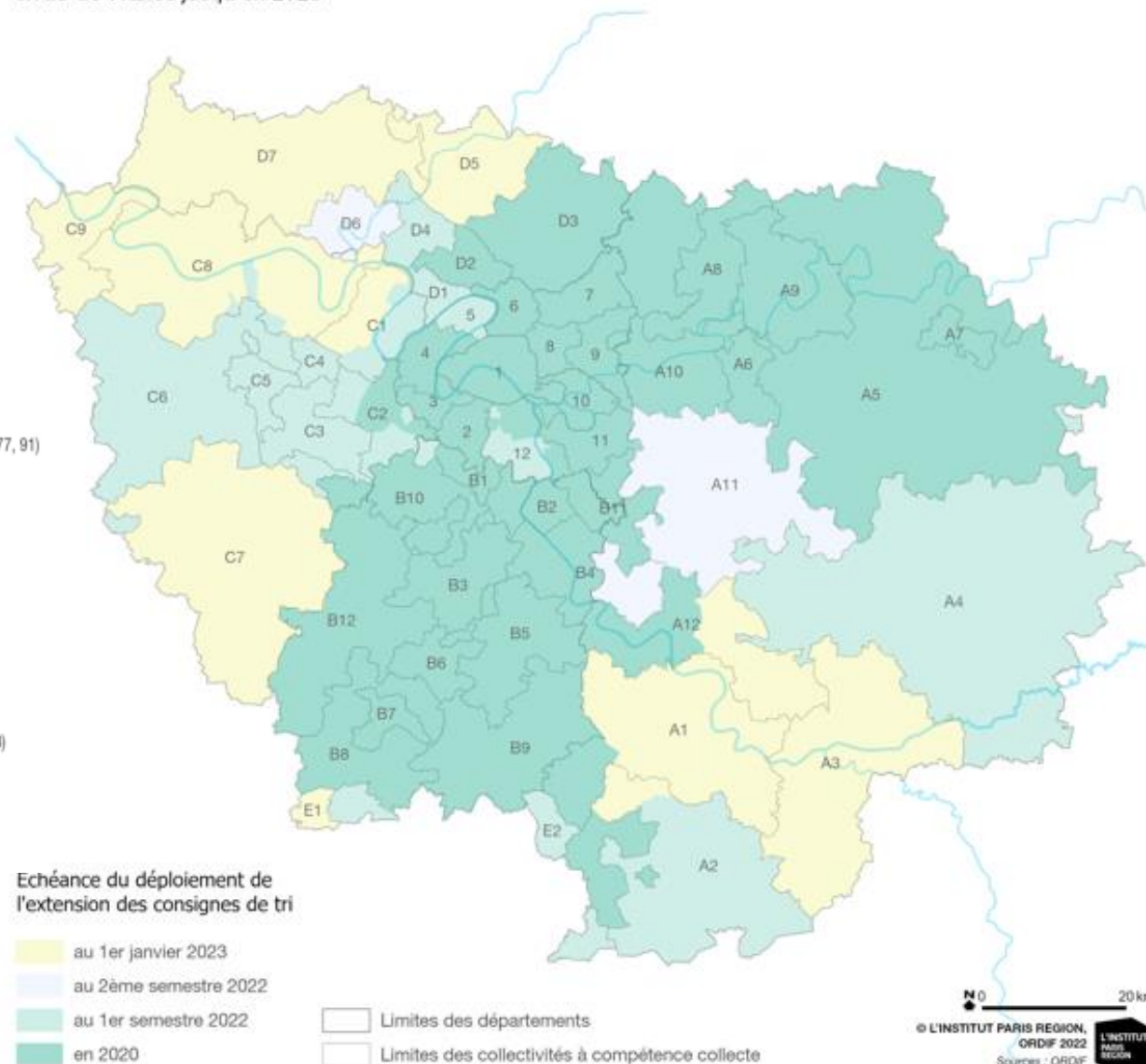
MGP  
1 : T1 - Ville de Paris  
2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris  
3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest  
4 : T4 - Paris Ouest La Défense  
5 : T5 - Boucle Nord de Seine  
6 : T6 - Plaine Commune  
7 : T7 - Paris Terres d'Envol  
8 : T8 - Est Ensemble  
9 : T9 - Grand Paris Grand Est  
10 : T10 - Paris Est Marne et Bois  
11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir  
12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

Seine-et-Marne  
A1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau  
A2 : SMETOM de la Vallée du Loing  
A3 : SIRMOTOM de la Région de Montereau  
A4 : SMETOM GEEODE  
A5 : COVALTRI  
A6 : Val d'Europe Agglomération  
A7 : CC des Deux Morin  
A8 : CC des Plaines et Monts de France  
A9 : CA du Pays de Meaux

Essonne  
B1 : CA Paris Saclay  
B2 : CA Val d'Yerres Val de Seine  
B3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération  
B4 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77, 91)  
B5 : CC du Val d'Essonne  
B6 : CC entre Juine et Renarde  
B7 : CA de l'Etampois Sud Essonne  
B8 : SEDRE de la Région d'Étampes  
B9 : SIRTOM du Sud Francilien (77, 91)

Yvelines  
C1 : CA Saint Germain Boucles de Seine  
C2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)  
C3 : CA Saint Quentin en Yvelines  
C4 : CC Gally Mauldre  
C5 : CC Cœur d'Yvelines  
C6 : SIEED de l'Ouest Yvelines (28, 78)  
C7 : SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78)

Hors Île-de-France (siège)  
E1 : SICTOM de la région d'Auneau (28, 91)  
E2 : SITOMAP de Pithiviers (45, 77, 91)

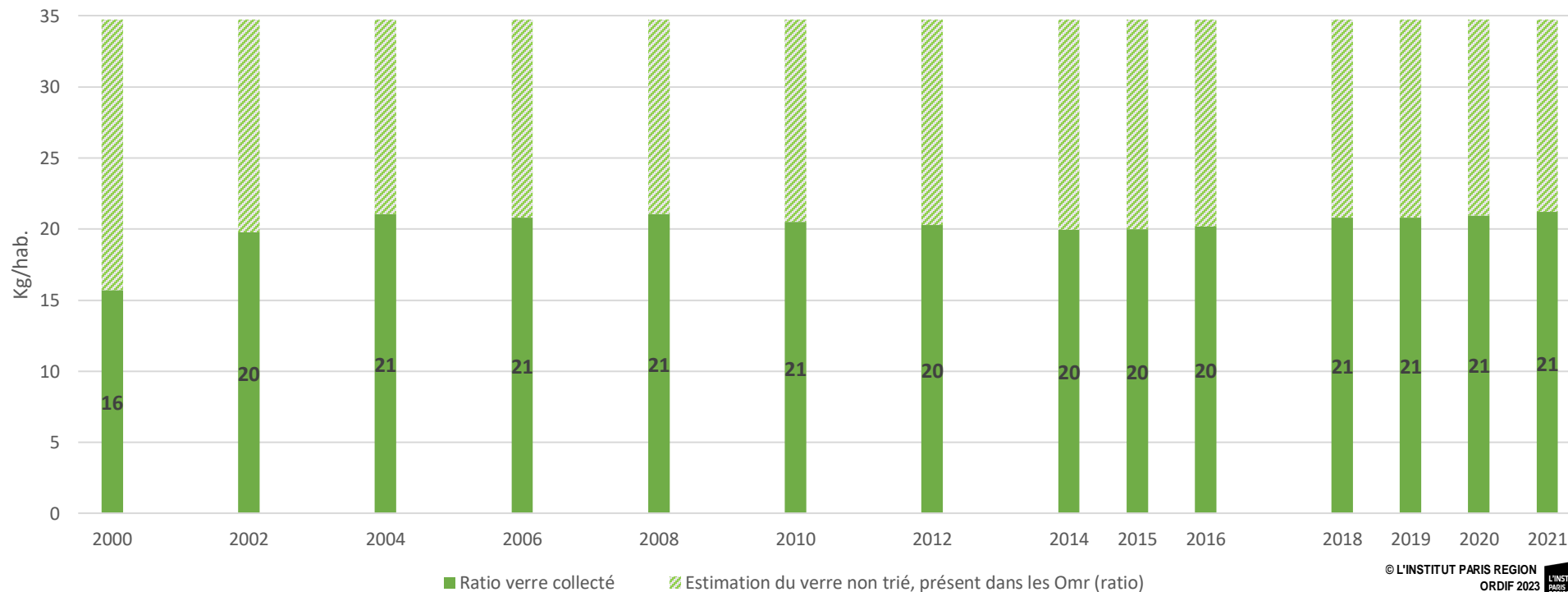


# 6. Verre : évolution du ratio francilien

Le ratio d’emballages en verre a augmenté de 5 kg/hab/an entre 2000 et 2004 en Île-de-France. Depuis 20 ans le ratio oscille entre 20 et 21 kg/hab. Les emballages en verre non triés restant dans les OMr sont évalués à 13,8 kg/hab/an environ, soit environ 40 % du gisement en 2021.

Avec un taux de captage de 60 %, ce flux reste cependant le plus performant des collectes sélectives.

**Évolution du ratio des emballages en verre collectés en corrélation avec le gisement non trié se trouvant dans les OMr - depuis 2000**



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2023  
Source : ORDIF

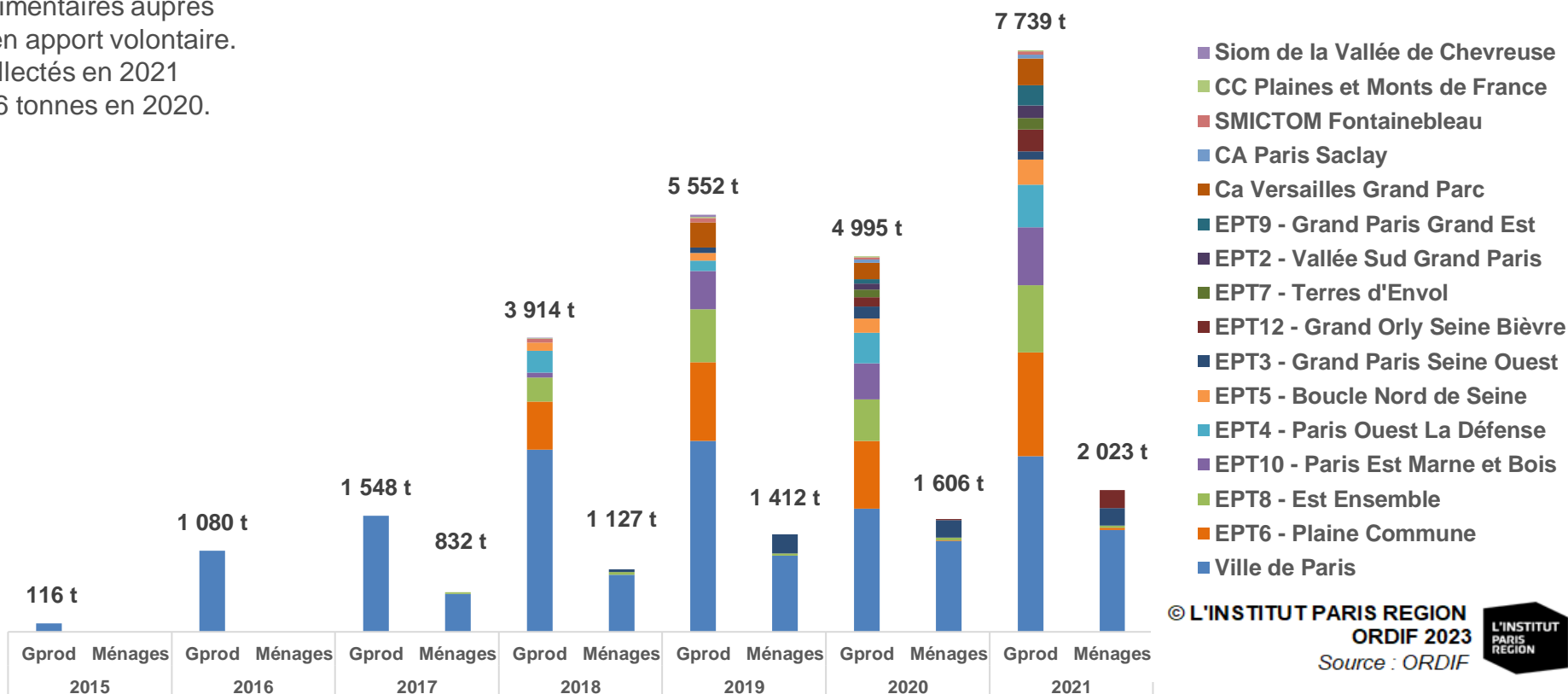
# 7. Déchets alimentaires des ménages

## Collecte des déchets alimentaires par le service public (ménages et gros producteurs)

Six collectivités collectent les déchets alimentaires auprès des ménages soit en porte à porte soit en apport volontaire. Le tonnage des déchets alimentaires collectés en 2021 représente de 2 023 tonnes contre 1 606 tonnes en 2020.

En Île-de-France 15 collectivités collectent les déchets alimentaires des gros producteurs (Sur les marchés, dans les administrations, dans les établissements scolaires etc...).

En 2021, les déchets alimentaires collectés auprès des professionnels assimilés représente 7 739 tonnes. Ce tonnage a augmenté de 46 % entre 2020 et 2021.

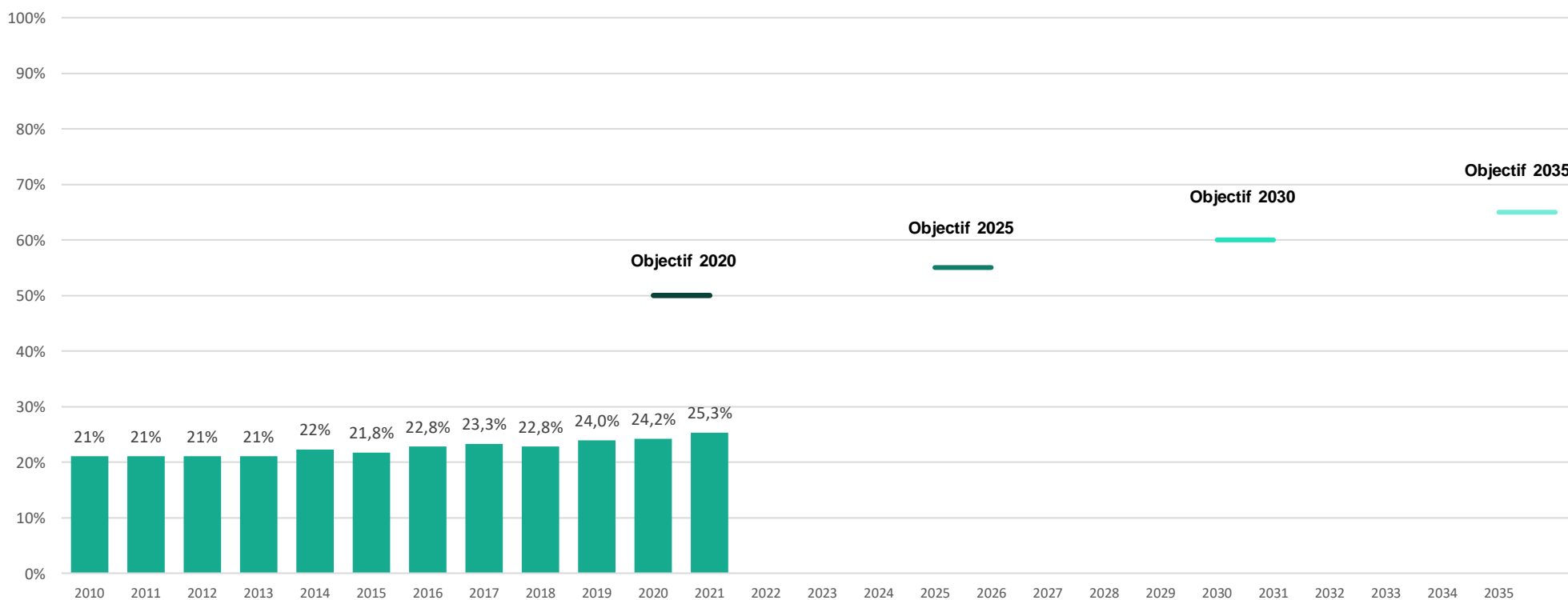


# 8. Bilan DMA : Taux de recyclage des DMA

La directive-cadre européenne de novembre 2008 modifiée (art. 11) et le Code de l'Environnement (article L. 541-1 I 4<sup>e</sup> bis) prévoient un taux de recyclage en augmentation moyenne d'un point par an pour atteindre 65 % en 2035 (destinations finales hors déchets de chantiers).

En 2021, le taux de recyclage francilien des DMA atteint son niveau record depuis l'an 2000 soit 25,3 %. Si l'objectif réglementaire des 65 % en 2035 est loin d'être atteint, la tendance de ces dernières années est à la hausse.

## Évolution du taux de recyclage (matière et organique) des déchets ménagers et assimilés franciliens

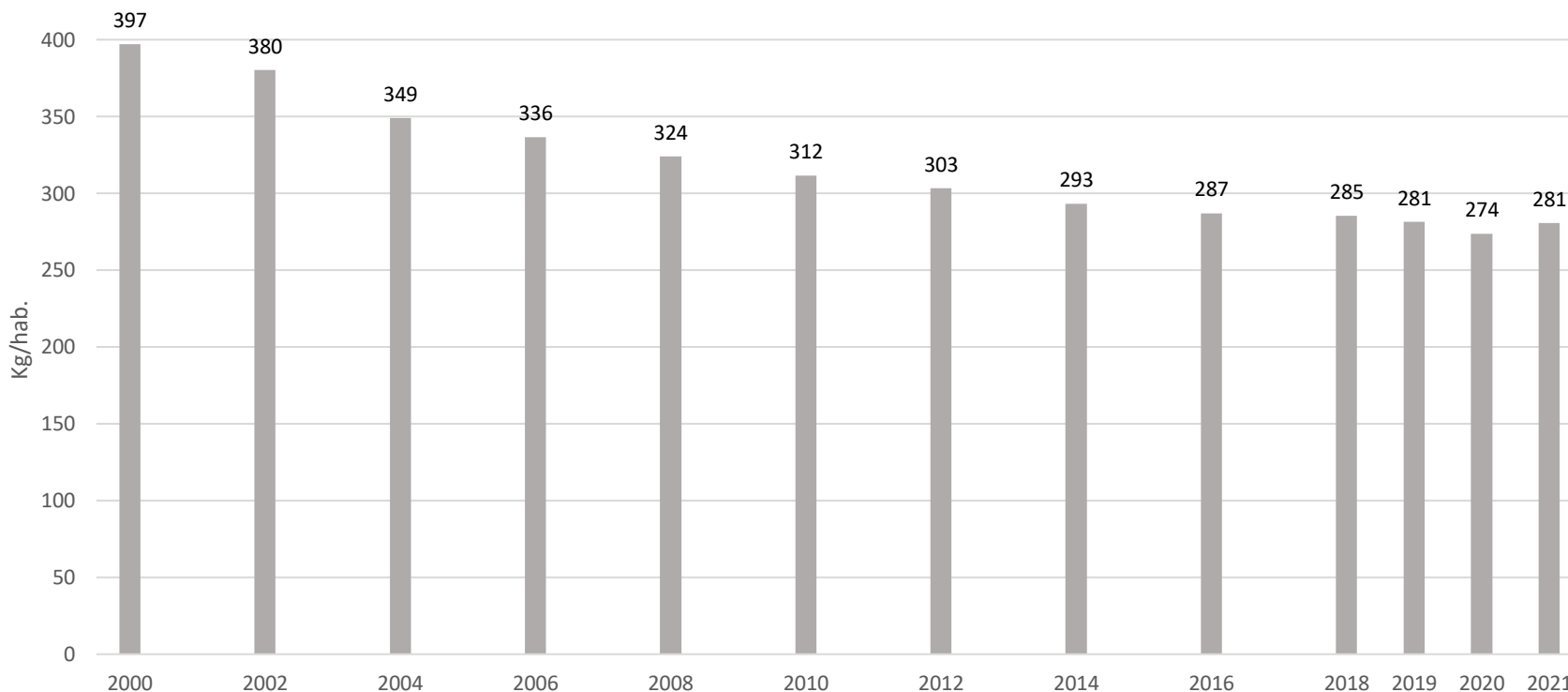


© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2023  
Source : ORDIF

# 5. OMr : évolution du ratio francilien

Le ratio d'ordures ménagères résiduelles retrouve son niveau de 2019. Une baisse de 116 kg par an et par habitant est observée depuis 2000 soit une réduction de 29 %.

Évolution du ratio des ordures ménagères résiduelles depuis 2000



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2023  
Source : ORDIF

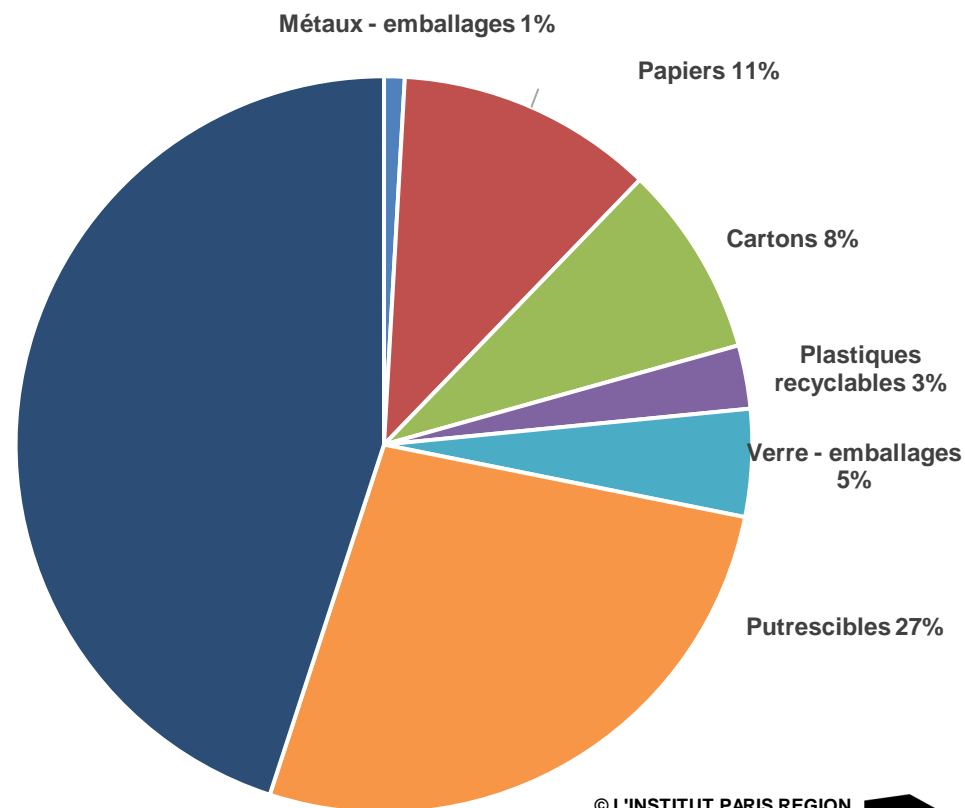


# 5. Composition des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont composées à plus de 55 % de déchets recyclables. Cette estimation régionale a été réalisée à partir des caractérisations entreprises par les collectivités en 2014 corroborées par le Modecom de 2017. Depuis, l'évolution de la consommation a entraîné une baisse du gisement des papiers et une hausse de celui des cartons.

Ces données illustrent le potentiel de détournement des déchets recyclables encore non triés : près d'un million de tonnes par an pour les biodéchets et autant pour les matériaux recyclables.

Composition des Ordures ménagères résiduelles en 2017

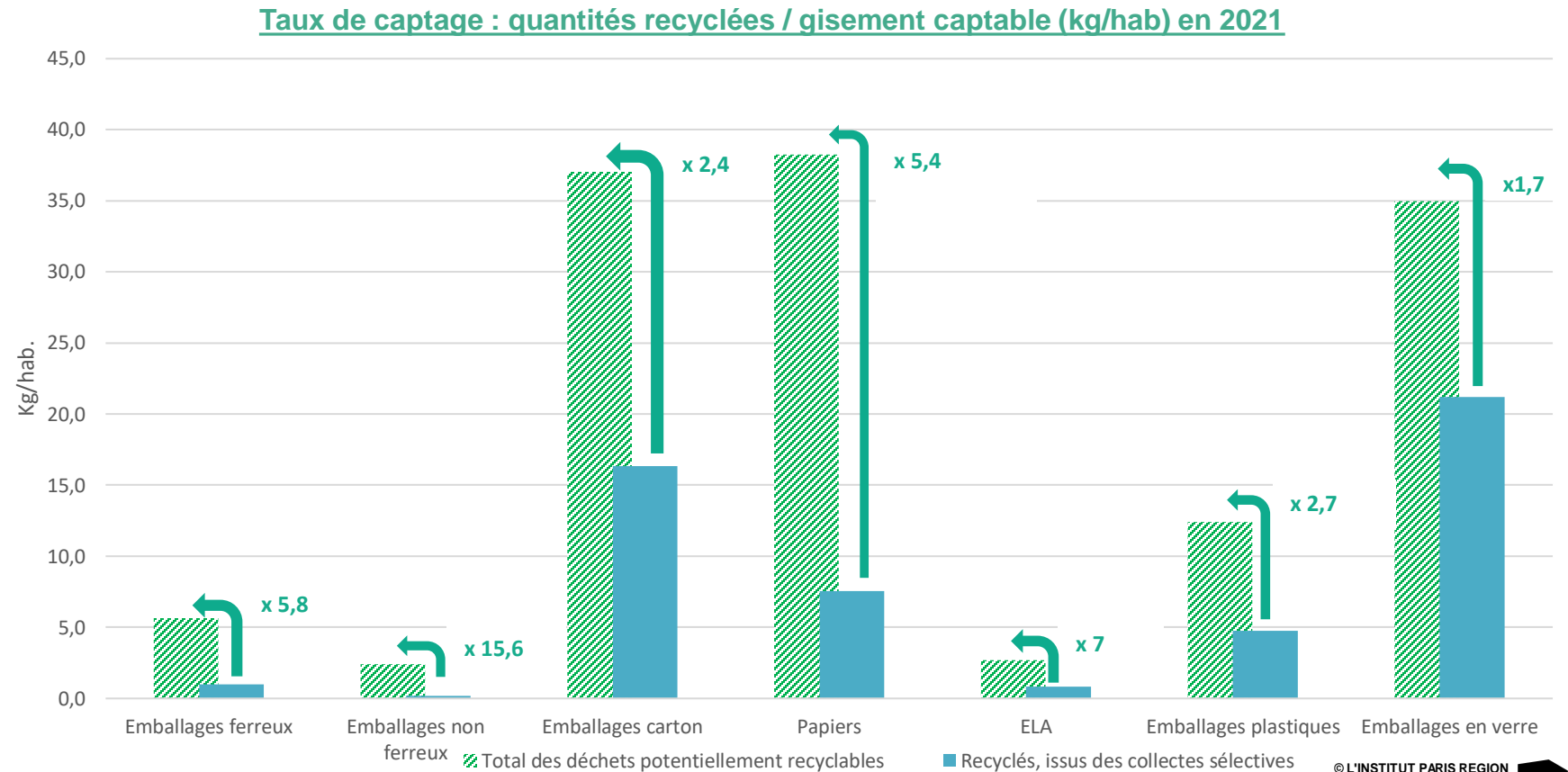


© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2023  
Source : ORDIF

# 5. CS : taux de captage des recyclables

L'analyse réalisée par l'ORDIF en 2017 dans le cadre de son étude sur les caractérisations effectuées par les collectivités franciliennes identifie le gisement francilien d'emballages et papiers graphiques non capté.

Avec un taux de captage entre 6 % et 40 % selon les flux, le potentiel de recyclage reste encore considérable (moins pour le verre où le taux de captage atteint 60 %).



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2023  
Source : ORDIF

# 9. État des lieux de la Tarification Incitative en Île-de-France

## Objectifs

- 100% d'étude de faisabilité d'ici 2025
- Couvrir 15% de la population d'ici 2025 et 30% d'ici 2030

## Déploiement de la Tarification Incitative en 2023

- 6 EPCI déjà engagés dans la tarification incitative soit 109 323 habitants
- Dont 3 en REOMi et 3 en TEOMi
- 2 EPCI en cours de mise en œuvre soit 85 961 habitants.
- Dont 1 en REOMi et 2 en TEOMi
- 1,6% de la population couverte

## Études tarification incitative

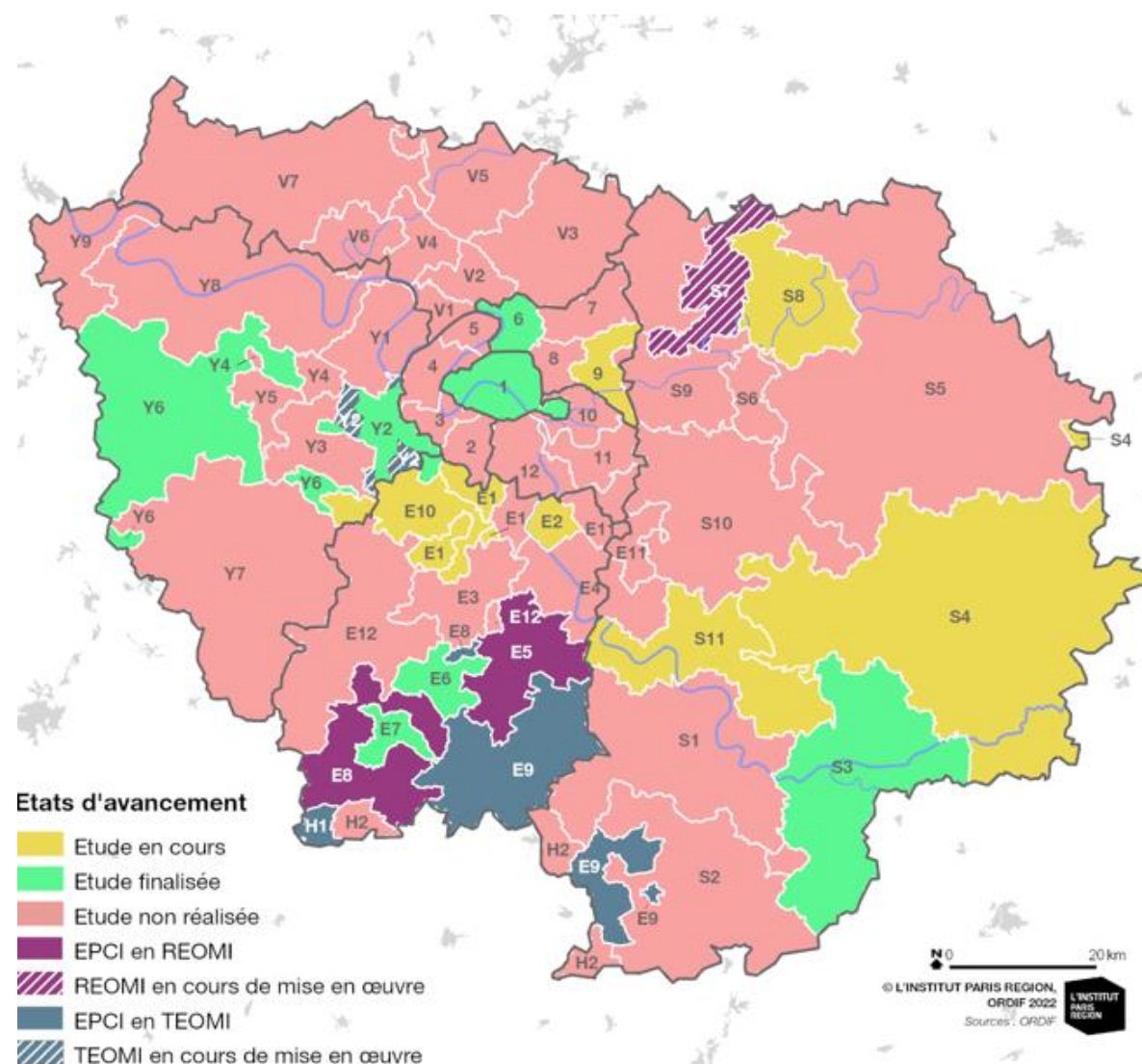
- 9 EPCI ont finalisé leur étude de faisabilité soit 3 074 373 habitants
- 7 sont actuellement en étude soit sur un territoire de 1 117 400 habitants
- 33 n'ont engagé aucune étude à ce jour

### 39 collectivités à compétences collecte

MGP	Essonne
1 : T1 - Ville de Paris	E1 : CA Paris Saclay
2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris	E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest	E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération
4 : T4 - Paris Ouest La Défense	E4 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77, 91)
5 : T5 - Boucle Nord de Seine	E5 : CC du Val d'Essonne
6 : T6 - Plaine Commune	E6 : CC entre Juine et Renarde
7 : T7 - Paris Terres d'Envol	E7 : CA de l'Etampois Sud Essonne
8 : T8 - Est Ensemble	E8 : SEDRE de la Région d'Etampes
9 : T9 - Grand Paris Grand Est	E9 : SIRTOM du Sud Francilien (77, 91)
10 : T10 - Paris Est Marne et Bois	Yvelines
11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
12 : T12- Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)	Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)
Seine-et-Marne	Y3 : CA Saint Quentin en Yvelines
S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau	Y4 : CC Gally Mauldre
S2 : SMETOM de la Vallée du Loing	Y5 : CC Cœur d'Yvelines
S3 : SIRMOTOM de la Région de Montereau	Y6 : SIEED de l'Ouest Yvelines (28, 78)
S4 : SMETOM GEEODE	Y7 : SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78)
S5 : COVALTRI	Hors Île-de-France (siège)
S6 : Val d'Europe Agglomération	H1 : SICTOM de la région d'Auneau (28, 91)
S7 : CC des Plaines et Monts de France	H2 : SITOMAP de Pithiviers (45, 77, 91)
S8 : CA du Pays de Meaux	

### 15 collectivités à compétences collecte et traitement

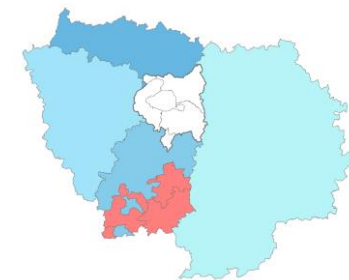
Seine-et-Marne	Yvelines
S9 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)	Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise
S10 : SIETOM de la Région de Tourman en Brie	Y9 : CC les Portes de l'Île de France
S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais	Val-d'Oise
Essonne	V1 : Syndicat AZUR
E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)	V2 : Syndicat EMERAUDE
E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)	V3 : SIGIDURS (77, 95)
E12 : SIREDOM	V4 : Syndicat TRI ACTION
	V5 : Syndicat TRI-OR
	V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
	V7 : SMIRTOM du Vexin



Données 2021



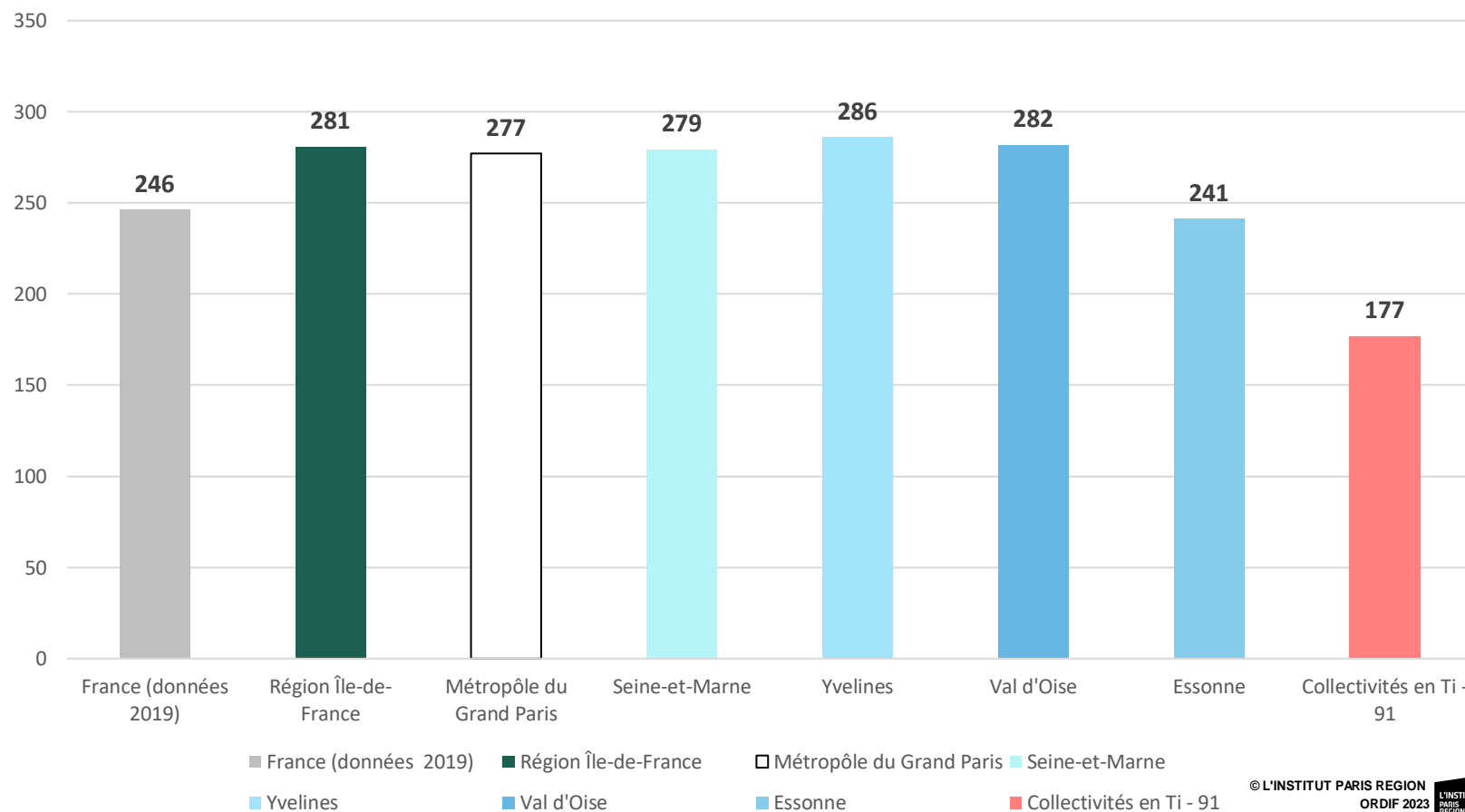
# 9. OMr : ratios en kg par habitant et par an



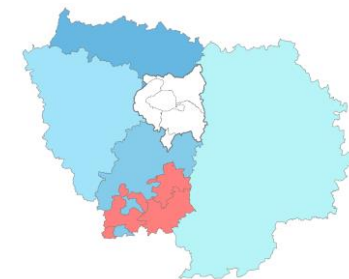
Comparaison des ratios OMr en Île-de-France entre 2019 et 2021

Le ratio moyen d'ordures ménagères résiduelles est supérieur de près de 40kg/hab/an par rapport à la moyenne nationale.

En 2021, la comparaison des départements de grande couronne et de la métropole ne montre pas d'écart significatif, sauf pour l'Essonne, plus près de la moyenne nationale et dont plusieurs collectivités ont mis en place une tarification incitative.



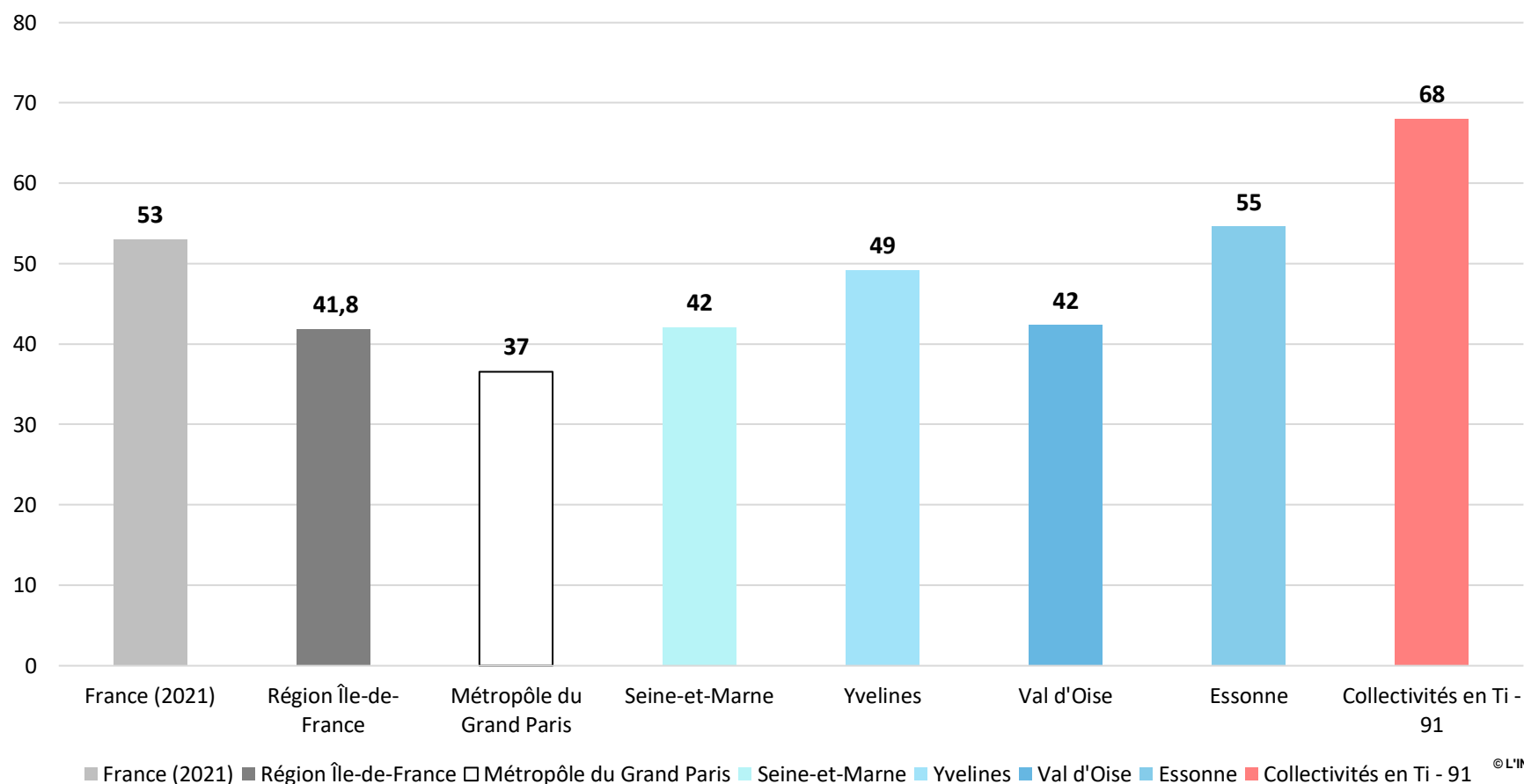
# 9. CS : ratios kg par habitant et par an



En 2021, tous les départements enregistrent une hausse dans les ratios des emballages (hors verre) et papiers graphiques collectés. Les collectivités en tarification incitative, toutes dans le 91, présentent un ratio supérieur par rapport aux autres collectivités soit 68 kg/hab/an.

La ville de Paris enregistre la plus forte augmentation avec un peu plus de 8 kg par habitant en un an.

## Comparaison des ratios des emballages et papiers hors verre en Île-de-France en 2021

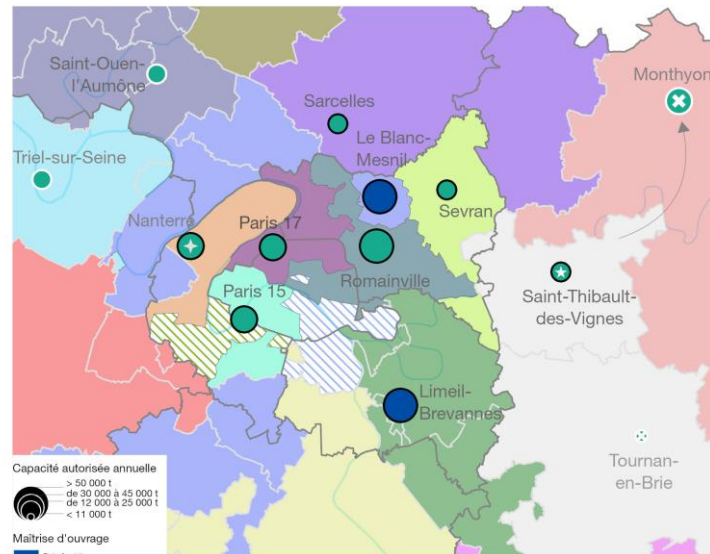


# 12. CS : centre de tri des collectes sélectives

Le flux multi-matériaux, papier, carton et autres emballages de l'Île-de-France sont triés dans dix-sept centres de tri.

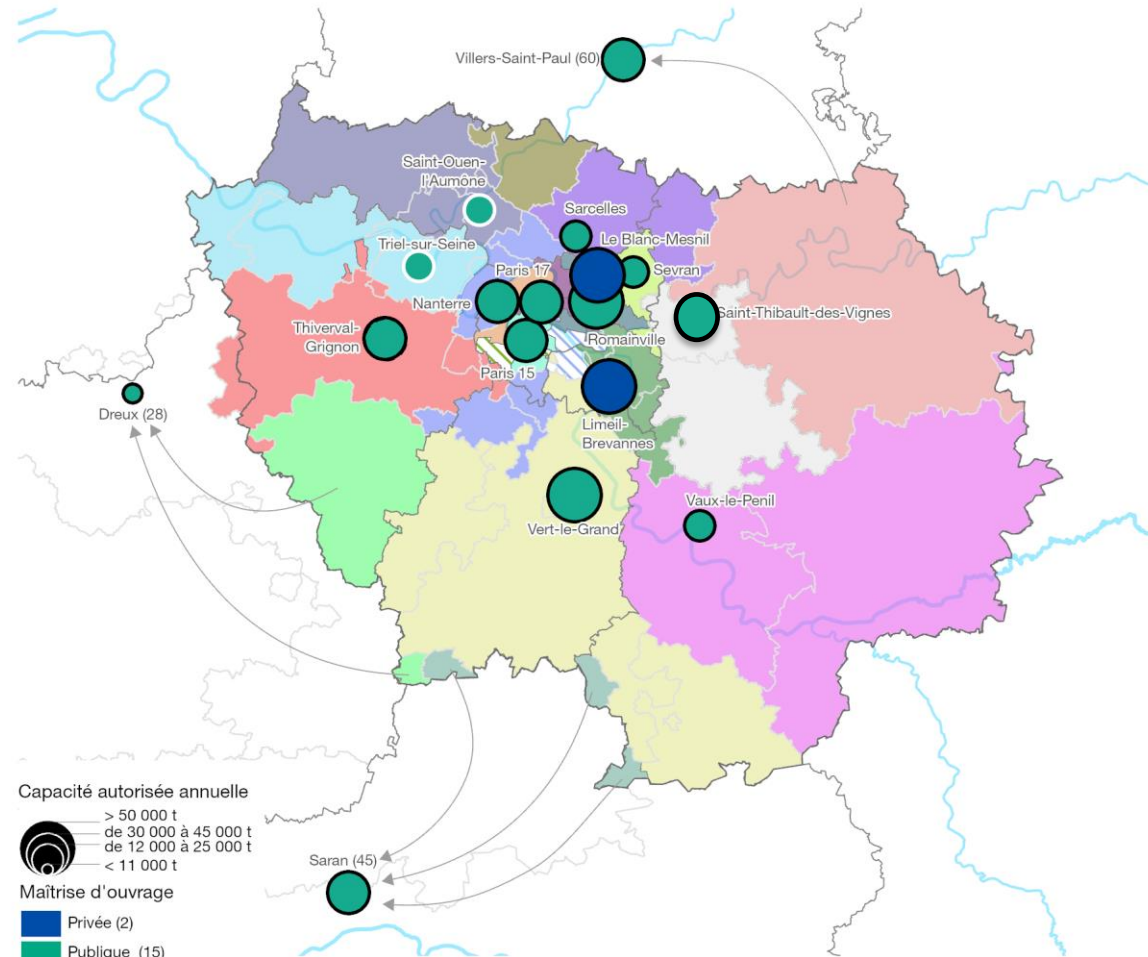
Quinze sont sous maîtrise d'ouvrage publique, représentés avec leurs bassins versants sur la carte. Deux sont sous maîtrise d'ouvrage privée.

Les centres de tri des collectes sélectives multi-matériaux des ménages en Île-de-France au 1er septembre 2022



Nota : Les sites de Tournan-en-Brie (SIETOM, 77) et de Monthyon (SMITOM NORD SEINE-ET-MARNE, 77) fermeront lorsque le centre de Saint-Thibault-des-Vignes (SIETREM, 77), nouvellement reconstruit, sera parfaitement opérationnel (fin 2022-début 2023).

Les centres de tri des collectes sélectives multi-matériaux des ménages en Île-de-France au 1er avril 2023



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023  
Sources : ORDIF

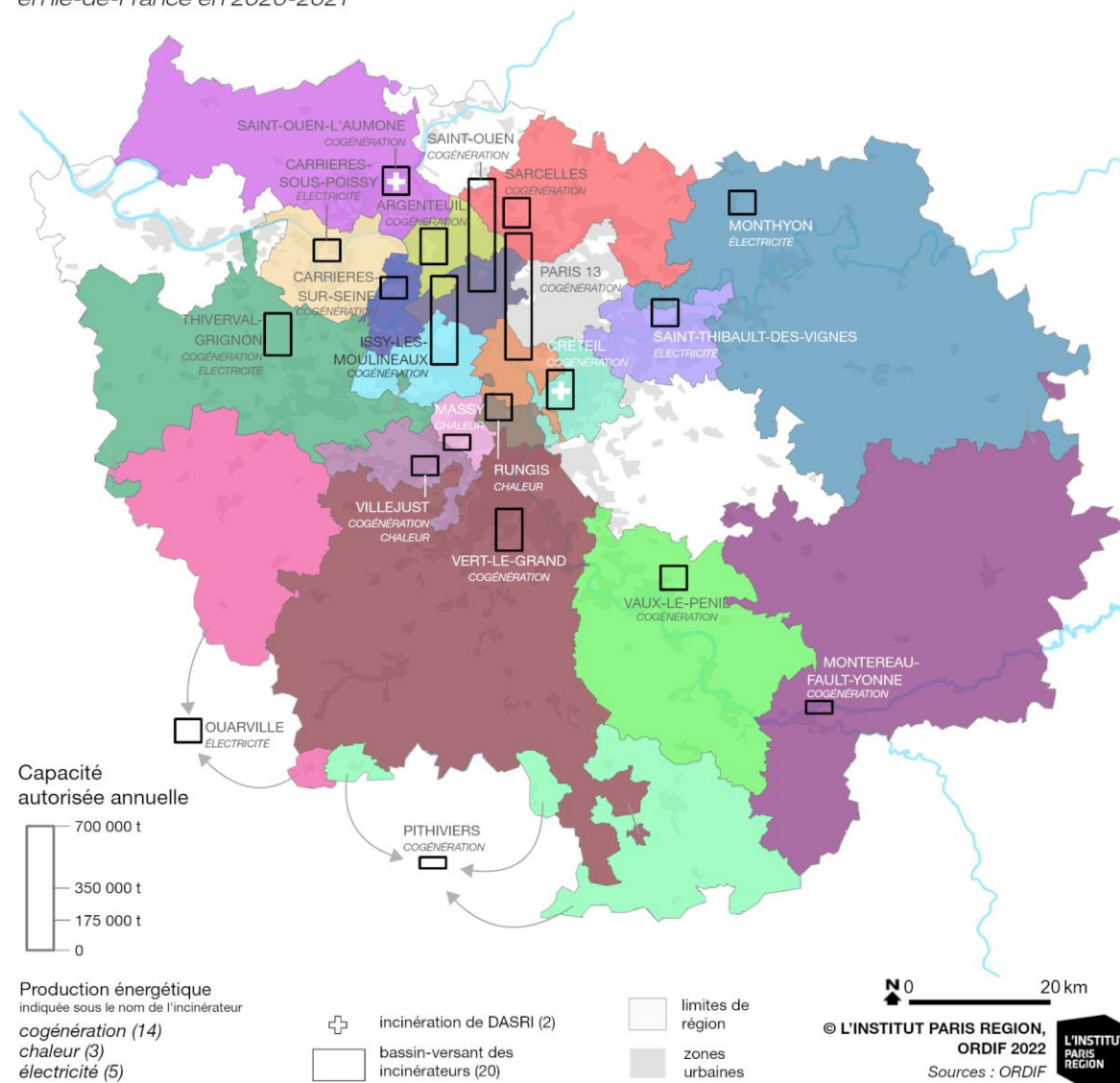
# 13. Les usines d'incinération

Les déchets résiduels de l'Île-de-France sont à 94 % acheminés vers 18 unités d'incinération représentées avec leur bassin versant. Elles cumulent une capacité autorisée de 4 122 900 tonnes par an.

Ces usines se situent principalement en zone urbaine. Celles en zone dense offrent les plus grandes capacités (maîtrise d'ouvrage du Syctom de l'agglomération parisienne).

Par ailleurs, quelques capacités hors Île-de-France sont utilisées lorsque les bassins versants correspondent à des intercommunalités s'étendant en région Centre-Val-de-Loire (moins de 2 %).

Les usines d'incinération ouvertes aux déchets non dangereux (UIDND) en Île-de-France en 2020-2021



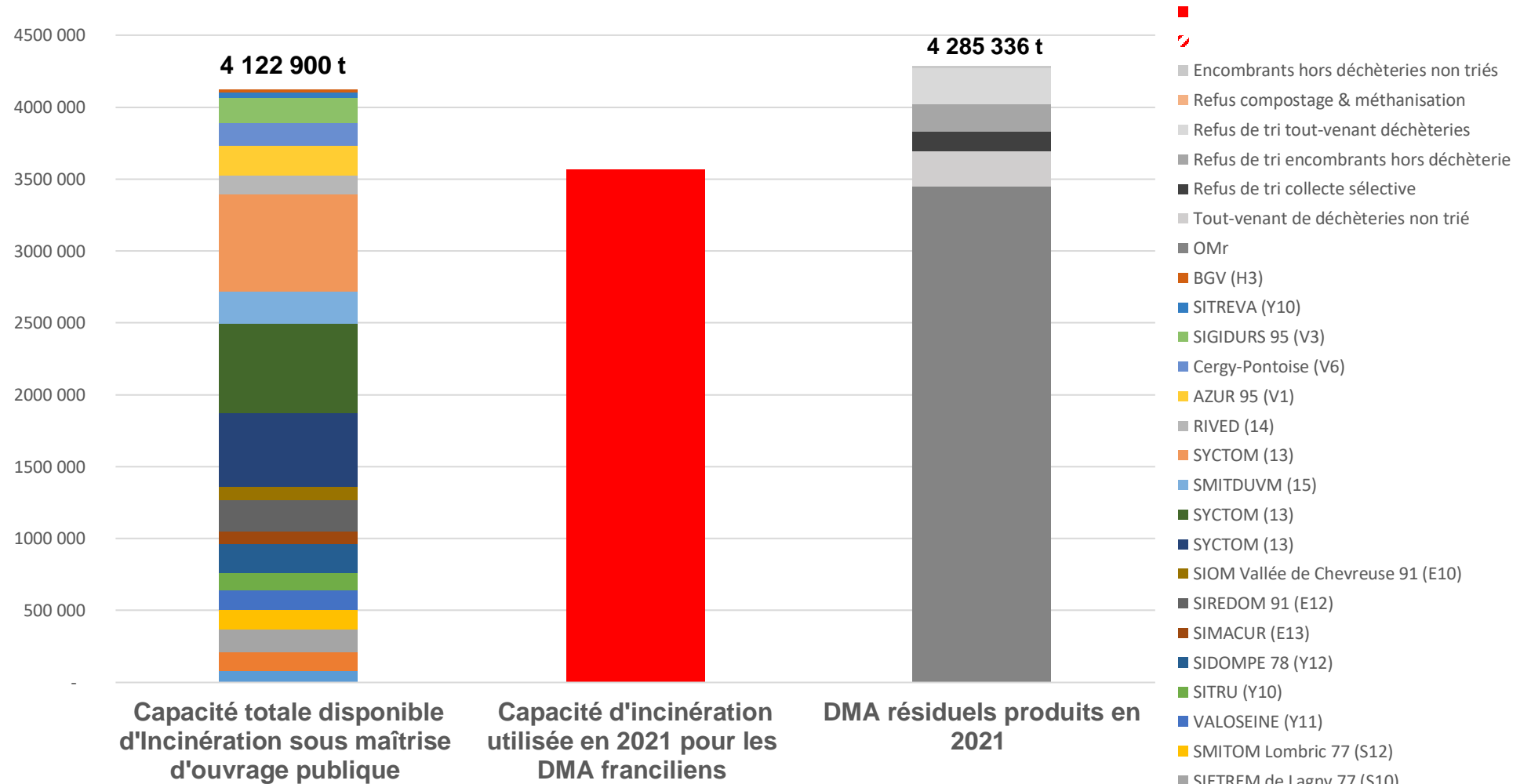
# 1. Capacité d'incinération des DMA en Île-de-France

Les capacités d'incinération sous maîtrise d'ouvrage publique consacrées aux déchets ménagers et assimilés franciliens

Les capacités techniques totales d'incinération sous maîtrise d'ouvrage publique s'élèvent à 4,06 millions de tonnes en Île-de-France. Les collectivités appartenant à des intercommunalités interrégionales utilisent des capacités du Centre-Val-de-Loire (60 000 t).

En 2021, 3,56 millions de tonnes de DMA franciliens ont été incinérés (86% des capacités) en destination finale (refus de tri et autres compris).

Tous les flux de résiduels additionnés représentent 4,285 millions de tonnes en 2021 (cf. diapo précédente, mais tous ne sont pas incinérables).



# 10. Bilan DMA : traitement

## Premières destinations de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2021

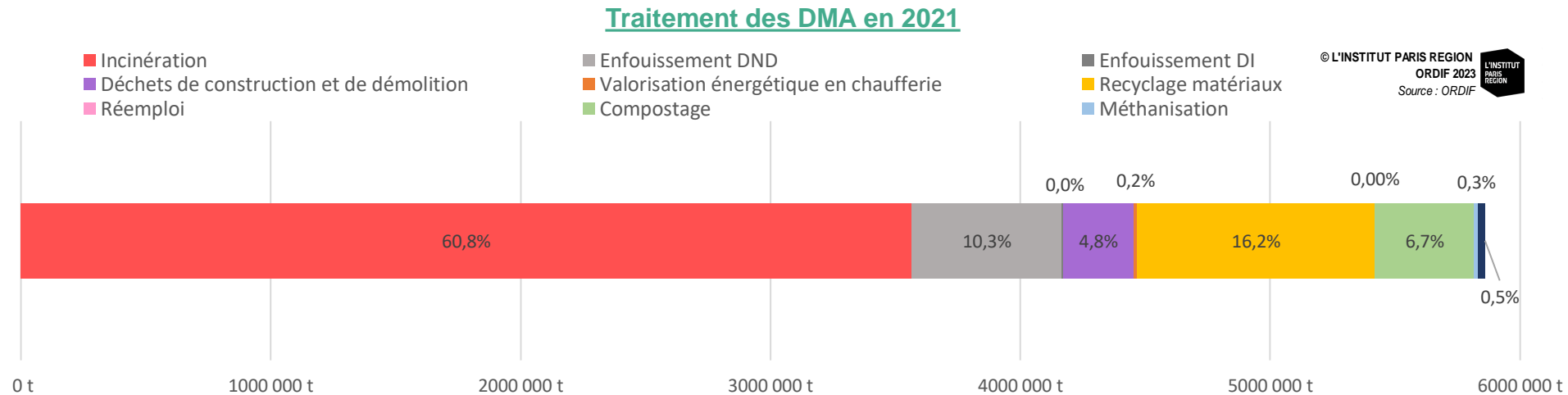
- 57,1 % vers des unités d'Incinération de déchets Non dangereux (UIDND)
- 25,3 % vers des centres de tri et repreneurs directs.
- 5 % vers des installations de stockage de déchets Non dangereux (ISDND)

## Traitement final

(prise en compte des refus de tri).

Nous constatons une baisse des DMA incinérés et enfouis par rapport à 2020. Cette baisse est contrebalancée par une légère augmentation du recyclage matériaux et du compostage.

- 60,8 % de DMA incinérés soit 3 565 491 tonnes
- 16,2 % de DMA collectés orientés vers les filières de recyclage matériaux soit 952 112 tonnes
- 10,3 % de DMA envoyés à l'enfouissement (ISDND) soit 601 788 tonnes



# 11. Déchèteries franciliennes

→ 183 déchèteries fixes sur le territoire contre 182 en 2020



ÎLE-DE-FRANCE

1 déchèterie pour 68 795 habitants



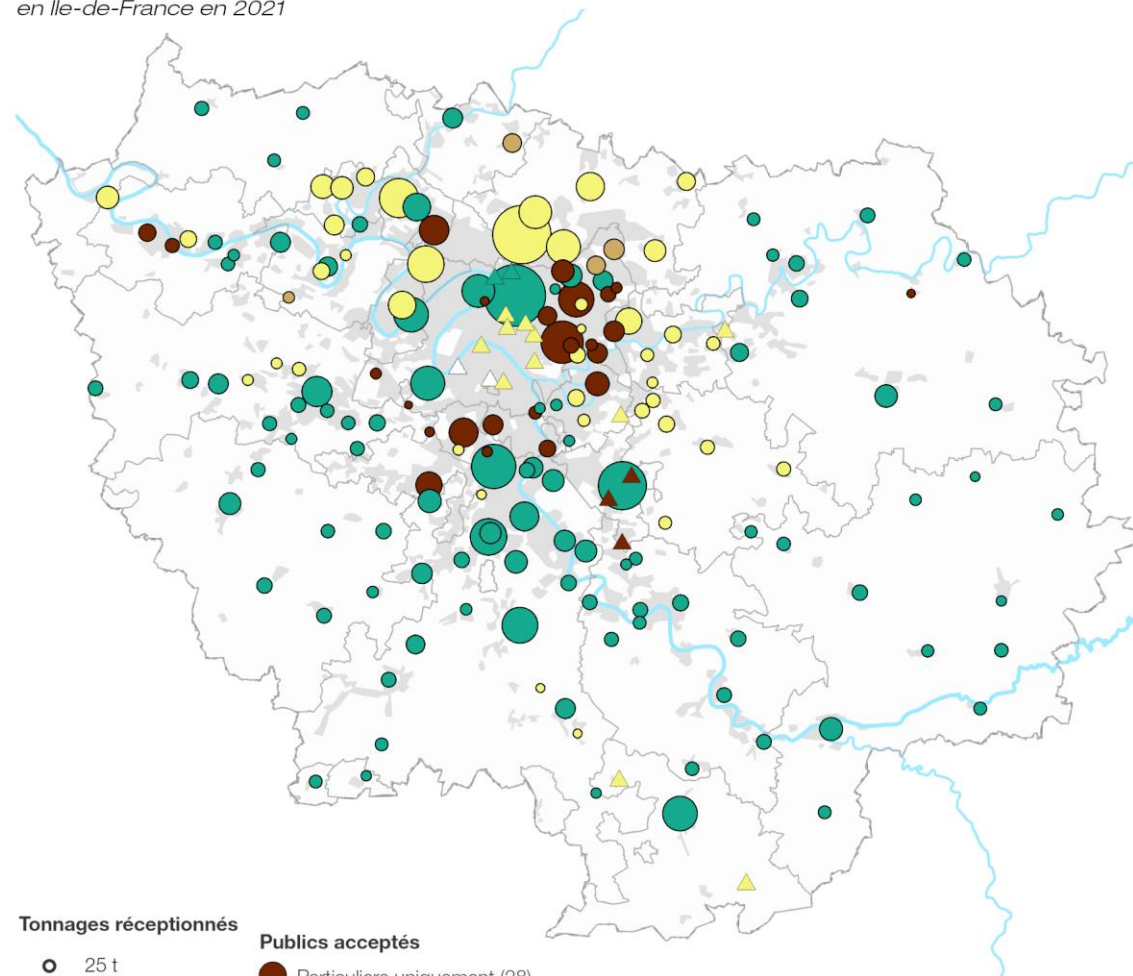
FRANCE

1 déchèterie pour 15 500 habitants

→ 102 déchèteries soit 55 % des déchèteries franciliennes acceptent les professionnels.

Tonnages collectés en déchèteries publiques

en Île-de-France en 2021



Tonnages réceptionnés

- 25 t
- 11 000 t
- 21 000 t
- 32 000 t
- △ Non renseigné

Publics acceptés

- Particuliers uniquement (28)
- Particuliers et professionnels (4)
- Particuliers et services techniques (51)
- Particuliers, professionnels et services techniques (98)
- Indéterminé (2)
- Limites des collectivités à compétence traitement

N 0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023  
Sources : ORDIF



# 11. Occasionnels en déchèteries : évolution des tonnages

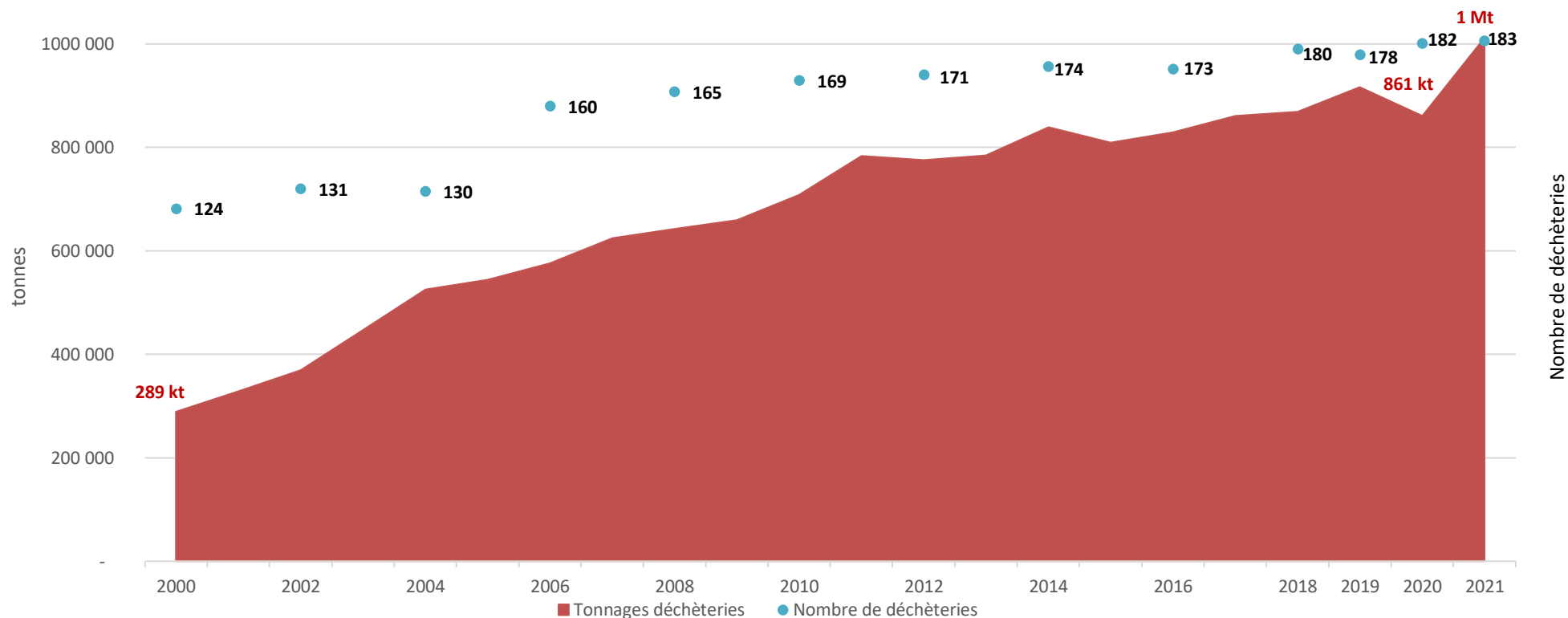
Les déchets collectés en déchèterie n'ont cessé d'augmenter depuis 2005.

Entre 2005 et 2019, le tonnage des déchets apportés en déchèterie a augmenté de 64 % soit 372 000 tonnes de plus en moins de 15 ans.

En 2020, cette tendance à la hausse connaît une forme de recul en raison de la fermeture des déchèteries lors du premier confinement provoquée par la crise sanitaire.

En 2021, la collecte en déchèterie repart à la hausse et atteint un nouveau record en dépassant la barre symbolique du million de tonnes collectées.

## Évolution du nombre de déchèteries fixes et des tonnages reçus



© L'INSTITUT PARIS REGION

ORDIF 2023

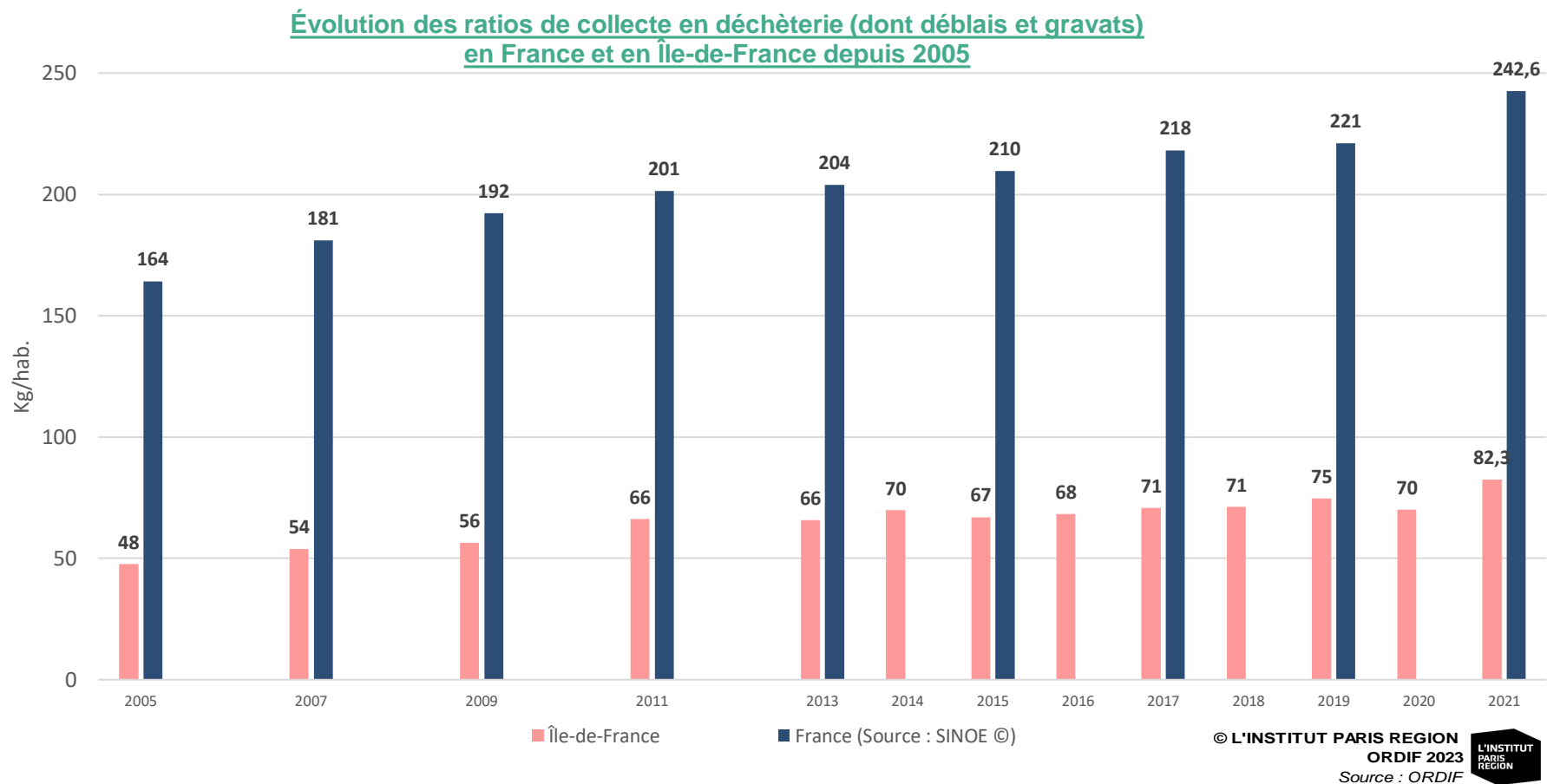
Source : ORDIF





# 11. Occasionnels en déchèteries : ratios

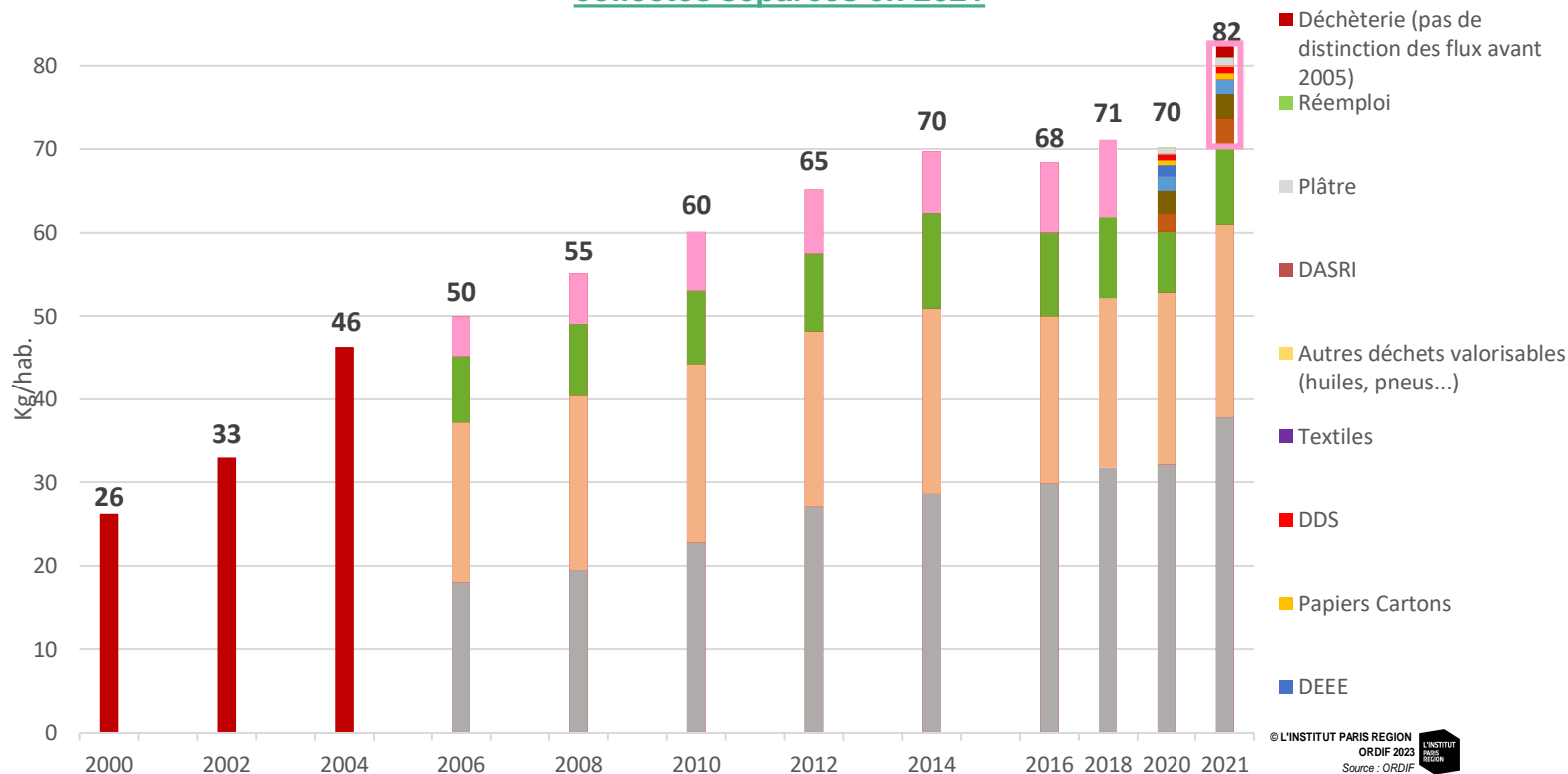
Le ratio moyen francilien de 82 kg/hab./an. collecté en déchèterie reste trois fois moins élevé que le ratio au niveau national (243 kg/hab./an en 2021). Cependant, le ratio de l'Île-de-France a néanmoins progressé de 12 kg/hab./an en 2021 par rapport à 2020.



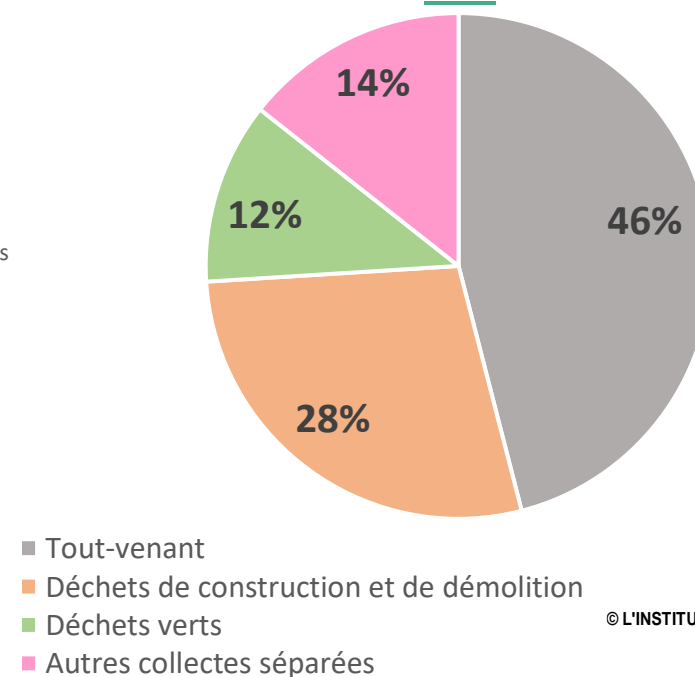
# 11. Occasionnels en déchèteries : évolution des ratios

La tendance est à la hausse. Les trois principaux flux continuent leur progression depuis 2016. Cependant, nous constatons un léger infléchissement du ratio des déchets verts en 2021 par rapport à 2019. Cela peut s'expliquer par la météo moins pluvieuse en 2021 ou par la mise en place d'actions évitant le rapatriement des déchets verts en déchèterie. C'est à dire, le broyage etc...

Évolution des ratios de déchèteries depuis 2000 avec un focus sur les autres collectes séparées en 2021



Part des quatre flux principaux des déchèteries en 2021





**Sanoussy KABA**

[sanoussy.kaba@institutparisregion.fr](mailto:sanoussy.kaba@institutparisregion.fr)

+ 33 (0)1 77 49 75 33

**L'INSTITUT PARIS REGION**

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

**Directeur général : Nicolas BAUQUET**

**Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF : Helder DE OLIVEIRA**

Étude réalisée avec la collaboration du groupe expert DMA de l'ORDIF

**Avec le soutien de**





# Échanges avec la salle

Rencontre DMA

# MODECOM national ADEME 2017



Rencontre DMA

**Odile POULAIN**  
**Animatrice filière DMA**

**ADEME**

# **MODECOM™ - Méthode de Caractérisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)**

**Rencontre Technique DMA - ORDIF – 15 juin 2023**

# Les enjeux d'une campagne MODECOM™

- Déterminer la **composition** des déchets ménagers et assimilés collectés par le service public, au niveau de la Métropole
- Suivre **l'impact des politiques** des déchets, notamment les lois relatives à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015) et à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC, 2020) permettant de mieux **cerner les priorités et efforts à engager** pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

# Les campagnes MODECOM™

## 3 campagnes réalisées en 1993, 2007 et 2017

- avec une approche stratégique similaire et des protocoles méthodologiques actualisés, en parallèle de l'enquête Collecte bisannuelle

## 5 objectifs pour la campagne 2017 :

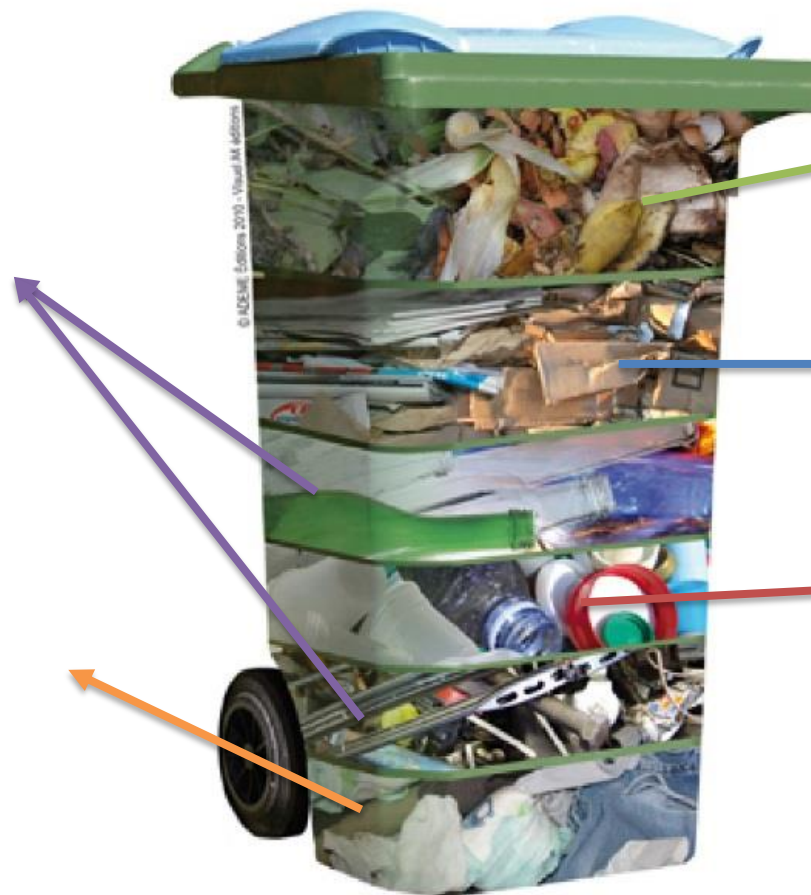
- Mesurer l'évolution de la composition des DMA depuis 2007
- Déterminer, au niveau national, la part des déchets professionnels pris en charge par le service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD)
- Identifier les gisements ciblés par les actions de prévention et investir le champ du gaspillage alimentaire
- Identifier les potentiels de valorisation des déchets collectés
- Mobiliser les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) au plus juste de la réalité des gisements



# Les résultats 2017 - Composition OMR

Verre – Métaux – Textiles : 12 %

Textiles sanitaires : 14 %  
35 kg/hab./an



Putrescibles : 33 %  
83 kg/hab./an

Papiers/Cartons : 15 %

Plastiques : 15 %  
37 kg/hab./an

Autres 11 %

# Les résultats 2017 - Composition OMR

## Des marges de progrès...

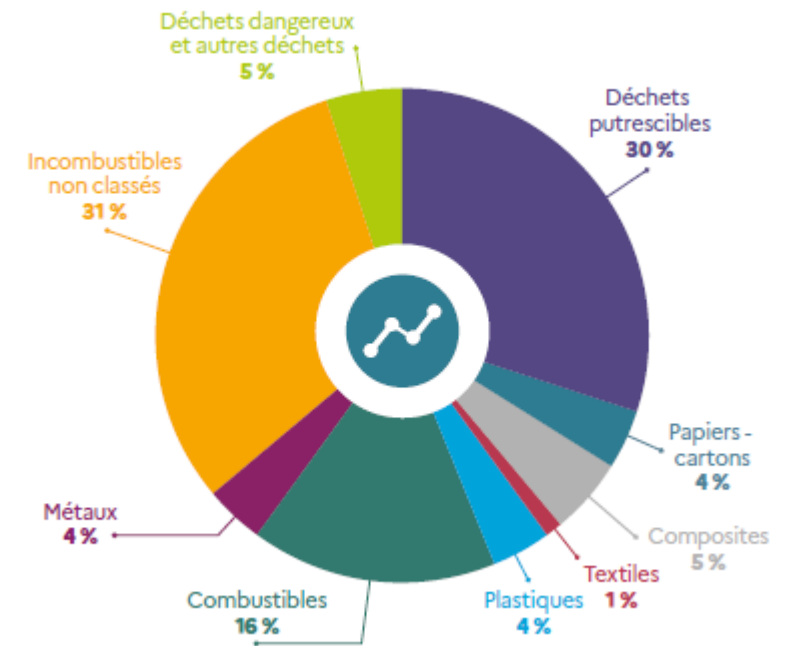
- ✓ Gaspillage alimentaire : 11,5 % des OMR, soit 29 kg/hab./an
- ✓ Valorisation organique : 38% des OMR, soit près de 100 kg/hab./an, 6 Mt
- ✓ Recyclage : 35% des OMR, soit 88 kg/hab./an, 5,6 Mt
- ✓ Valorisation énergétique : 15 % des OMR en complément, 38 kg/hab./an, plus de 2,5 Mt
- ✓ Déchets relevant d'une filière REP : 40% des OMR, soit environ 101 kg/hab./an, 6,5 Mt

# Les résultats 2017 - Déchèterie

## ❖ 14,3 Mt quantités collectées en 2017

### ❖ Composition globale très similaire à celle de 2007

- ❖ 30 % Putrescibles (essentiellement déchets verts)
- ❖ 23% Encombrants/tout-venant
- ❖ 25% Déblais et gravats
- ❖ 14% Matériaux recyclables



# Les résultats 2017 - Déchèterie

## Analyse du flux tout-venant :

- ❖ 3 Mt collectées, soit 25% des apports
- ❖ 54% orienté vers le stockage, 22% vers l'incinération
- ❖ 28% déchets relevant d'une filière REP :
- ❖ 40% objet d'une valorisation matière : plastique, métaux, bois... (hors flux ciblé par une filière REP)
- ❖ 86% du flux tout-venant pourrait être détourné du stockage

# Réflexions sur la prochaine campagne MODECOM™

- Sollicitation par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) pour définir un dispositif équivalent en matière de qualité des données recueillies mais dont la mise à jour serait plus régulière et répondant aux :
  - **Besoins réglementaires liés au rapportage européen** sur le gaspillage alimentaire, les déchets municipaux et les emballages plastiques (Directive 2008/98, Directive n°94/62/CE modifiée par la directive n°2018/852)
  - **Besoins liés à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques nationales** (Loirs LTECV, AGEC, Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, décret n°2021-1199 septembre 2021)
- Lancement d'une étude préalable fin 2022 afin de définir un plan d'action pour la période 2023-2026 pour fournir des données sur les **DMA** et les **emballages plastiques DNDAE** (Déchets non dangereux des activités économiques) à une fréquence suffisante

# Les caractérisations locales

- Outil pour les collectivités pour connaître son territoire et ajuster au mieux ses actions.
  - Etape 1 : Définir ses besoins et objectifs
  - Etape 2 : Mettre en place le protocole souhaité
    - Traduire les objectifs et spécificités du territoire en buts techniques*
    - ... Pour bâtir le plan de prélèvement en cohérence...*
    - Dimensionner sa campagne**
    - Réalisation des opérations**
    - Analyse et restitutions**
- **CARADEME** : un guide technique, présenté dans le cadre du Réseau A3P
  - Préconisations, outil d'aide au dimensionnement des campagnes et d'analyse des résultats
  - Documentations sur OPTIGEDE : <https://optigede.ademe.fr/caracterisation-dechets>



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction Economie Circulaire / Service Coordination Evaluation Valorisation**



Odile POULAIN (odile.poulain@ademe.fr)

# Le potentiel de captage des papiers et emballages en Île-de-France



Rencontre DMA

**Rémi LÉONARD**

Responsable Études et Prospective

&

**Kahina IKENI**

Responsable des opérations

CITEO



# Etude CEPOM

(Caractérisations des Emballages et des Papiers dans les Ordures Ménagères)

Principaux résultats de l'étude réalisée en 2020-2021

ORDIF – 15 juin 2023



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



# 01

## Contexte de l'étude et méthodologie

# Contexte de l'étude

---

Souhait d'avoir des données plus détaillées sur les emballages et les papiers

Mesures de l'effets de certains paramètres ou de leviers notamment :

- Milieu des collectivités (urbain dense, urbain, mixte urbain, mixte rural, rural)
- Extension des Consignes de Tri (ECT)
- Tarification Incitative
- Corrélation collecte sélective et OMR

Volonté d'avoir des données plus récentes que le Modecom (2017)

# La démarche CEPOM en quelques chiffres

---

**304** caractérisations  
réalisées : **271** sur des collectes  
d'OMR, **33** sur des collectes de  
corbeilles de rue

---

Près de  
**60** tonnes d'ordures  
caractérisées  
(**56,3** tonnes d'OMr, **3,3**  
tonnes de corbeilles de rue)

**8** grandes familles de  
matériaux\* (plastique, acier,  
aluminium, papier-carton,  
composites, verre, papiers  
graphiques, autres déchets)

---

**77** catégories  
d'emballages et de papiers  
(**71** avec des dimensions de tri  
supérieures à 50 millimètres,  
**6** entre 20 et 50 millimètres)

# 02



# Résultats nationaux

# Un quart des OMr sont des emballages et des papiers



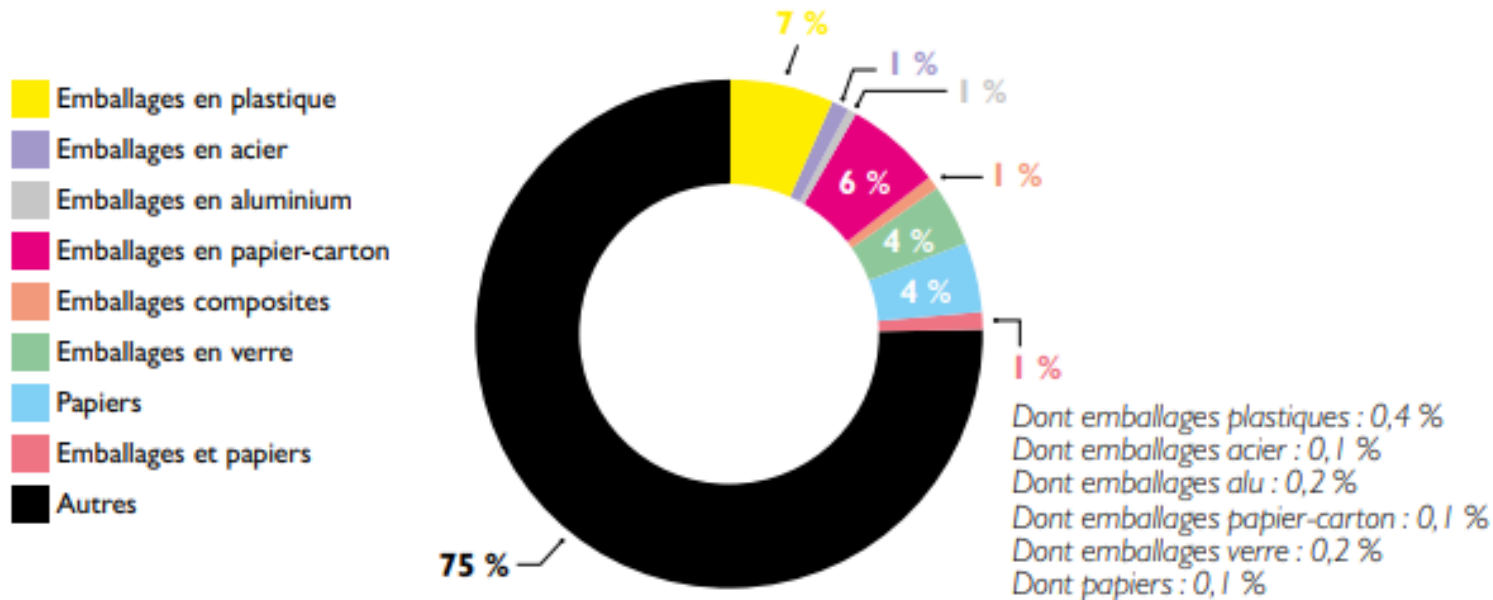
## Composition des OMr

Composition moyenne des OMr à l'échelle nationale par famille (moyenne pondérée)

**56 tonnes d'OMr -  
271 échantillons**

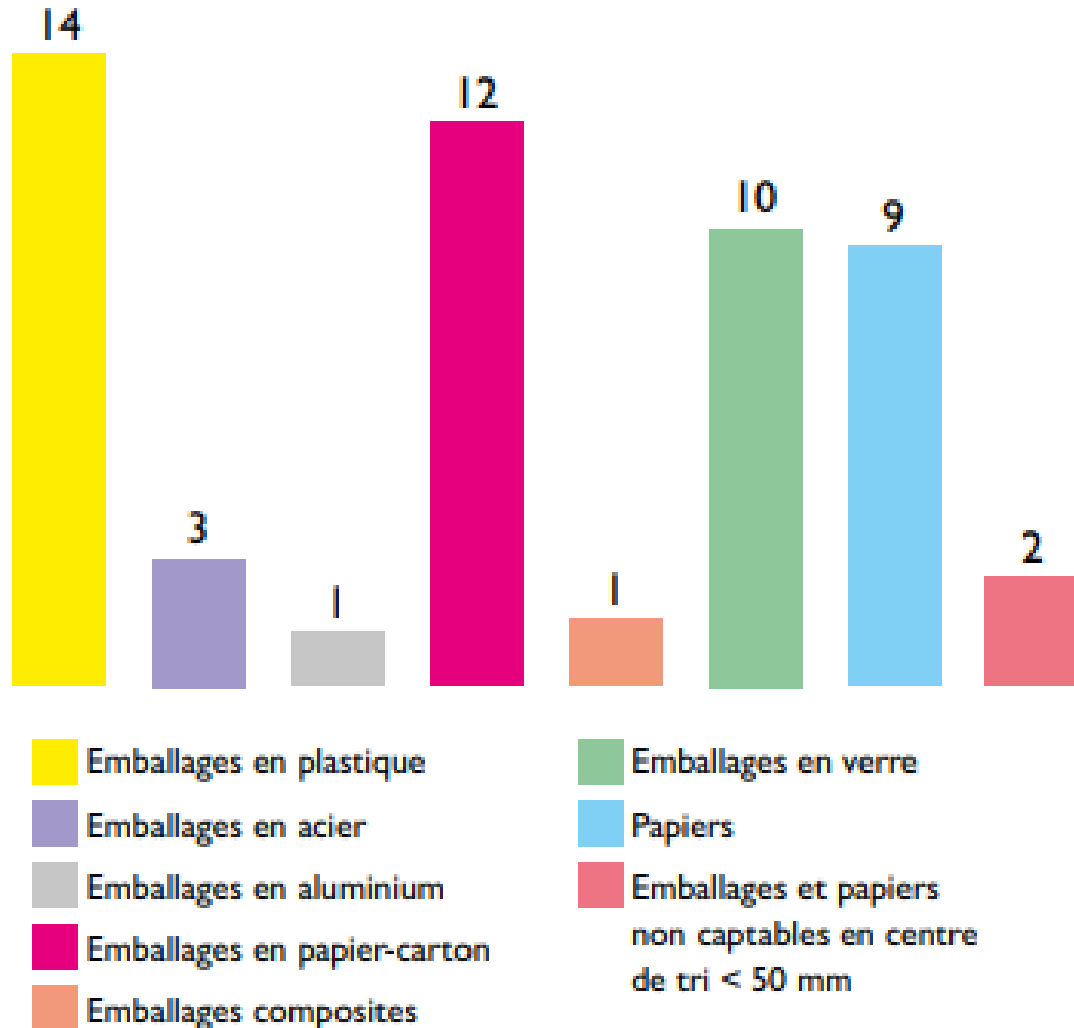
**Fiabilité des résultats :**

**TOP 3** des matériaux restant dans les OMr, tous milieux confondus :  
**les emballages plastiques, les emballages en papier-carton et les papiers**



**25 %**  
des OMr  
sont des  
**emballages  
et papiers**

# Un gisement d'emballages et de papiers dans les OMR encore considérable



**262 KG d'OMr**  
sont jetés chaque année  
par les Français

**54 kg/hab/an**  
d'emballages et papiers présents  
dans les OMr (hors humidité)

**3,5 millions de tonnes**  
d'emballages et de papiers  
supplémentaires pourraient être  
collectés sélectivement et triés  
pour un recyclage

# 03



# Résultats CEPOM / Modecom 2017



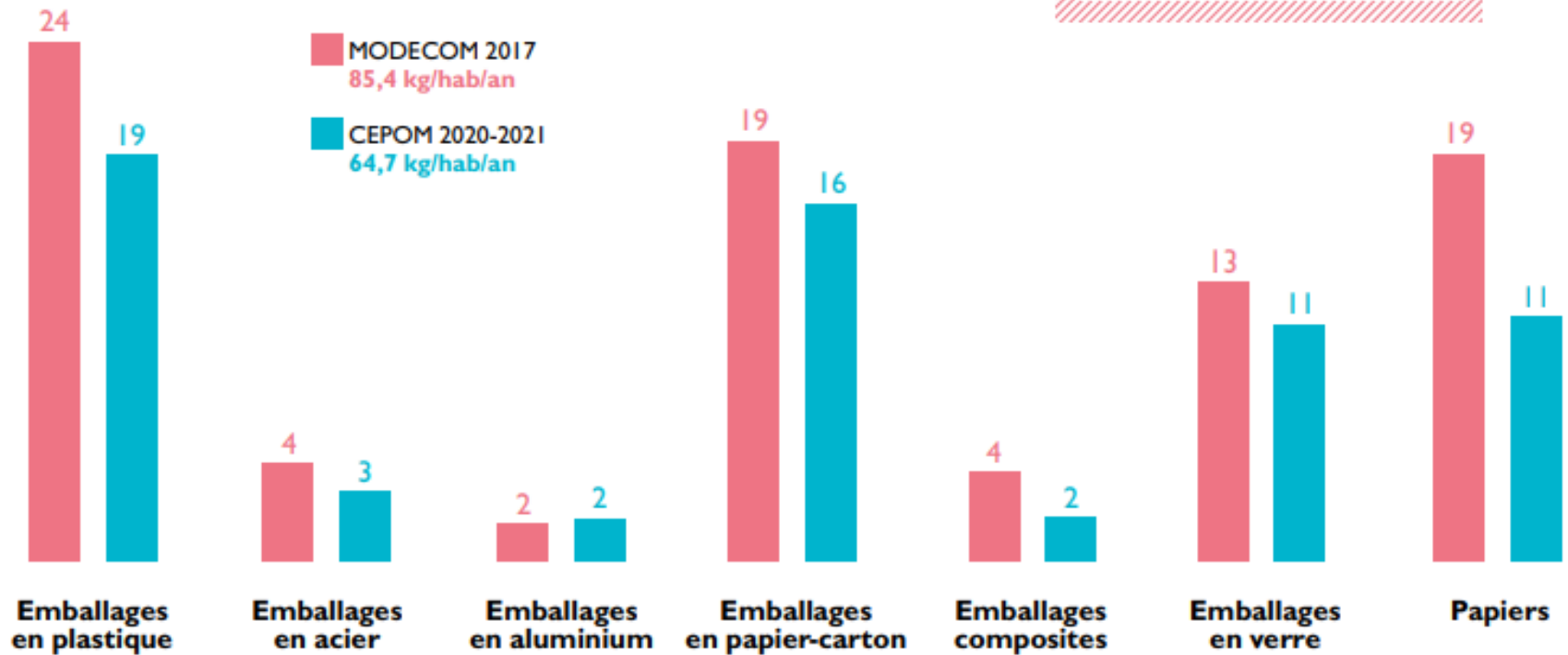
# Des emballages et des papiers non triés importants, mais en diminution

Des emballages et des papiers en moindre quantité que dans le Modecom 2017 de l'ADEME



## Comparaison des résultats avec le MODECOM™ 2017

Valeurs brutes (avec humidité) en kg/hab/an  
(publié en mars 2021)



56 tonnes d'OMr -  
271 échantillons

Fiabilité des résultats :

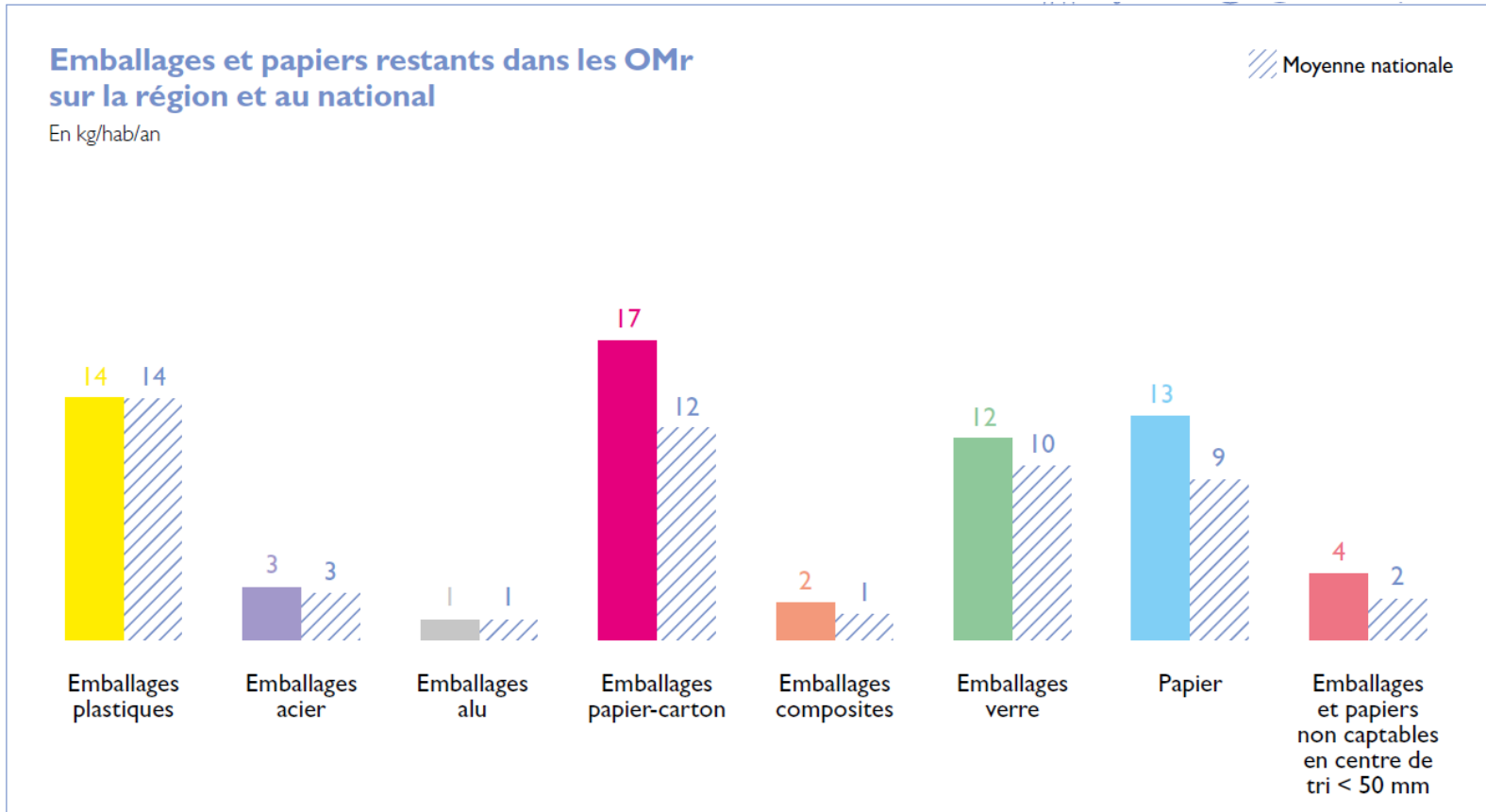


Comparaison des données en valeurs brutes (avec humidité)

# 04

## Résultats de la région Ile-de-France

# Résultats de la région Ile-de-France



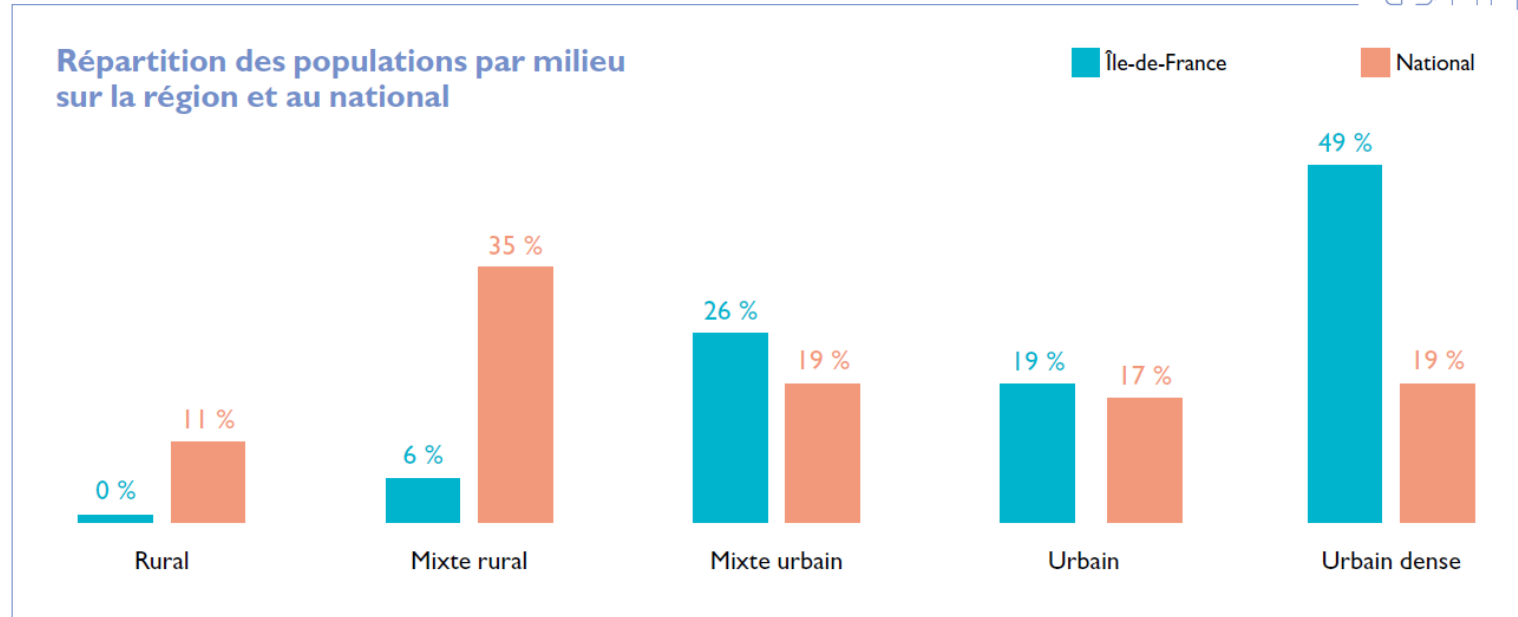
**66,9 kg/hab/an**  
d’emballages et papiers restant  
dans les OMr  
**54 kg/an/hab au national**

**45,3 kg/hab/an\***  
d’emballages et papiers recyclés  
**70 kg/an/hab au national**

# Part des milieux et de la TI en Ile-de-France

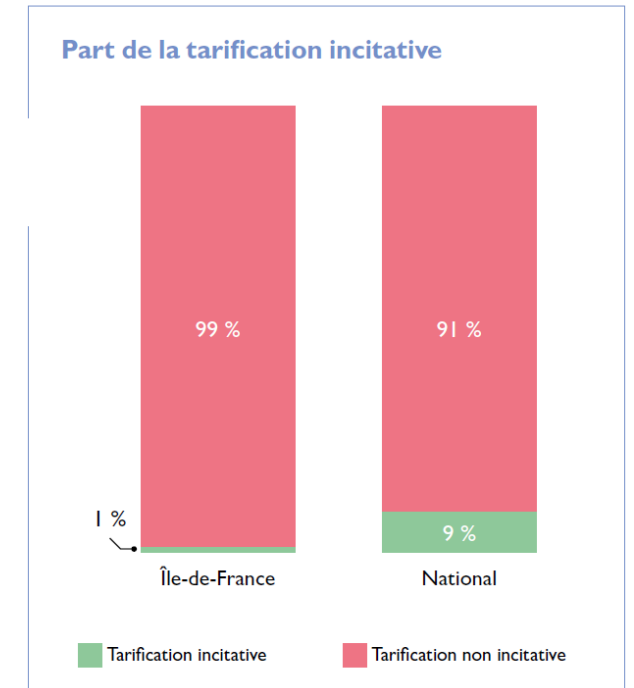
## Milieux

L'habitat très urbain sur la région rend les conditions du tri moins favorables.



## Tarification Incitative

La tarification incitative est quasiment absente sur la région.



# 05

---

## Les grands facteurs d'influence

# Un meilleur tri à la campagne qu'à la ville



## Quantités d'emballages et de papiers dans les OMr selon le type d'habitat

En kg/hab/an - sur sec -

L'étude CEPOM confirme la très forte influence de l'habitat sur la part d'emballages et de papiers captés



# La simplification du tri, un incontournable de la performance



## Analyse comparative ECT / hors ECT sur les fractions valorisables

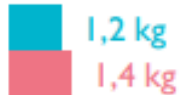
### EMBALLAGES EN PLASTIQUE



### EMBALLAGES EN ACIER



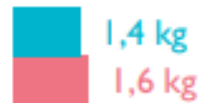
### EMBALLAGES EN ALUMINIUM



### EMBALLAGES EN PAPIER-CARTON



### EMBALLAGES COMPOSITES



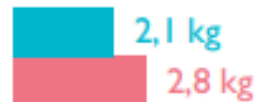
### EMBALLAGES EN VERRE



### PAPIERS



### MATÉRIAUX RECYCLABLES NON CAPTABLES EN CENTRE DE TRI < 50 MM



## SIMPLIFICATION DU TRI MESURÉE PAR CEPOM

= **7** kg/hab/an d'**emballages et papiers** dans les OMr, constaté dans les collectivités en simplification du tri (49 kg/hab/an en extension contre 56 kg hors extension)

**13** kg/hab/an d'**emballages plastiques** encore à trier parmi les territoires en extension des consignes de tri

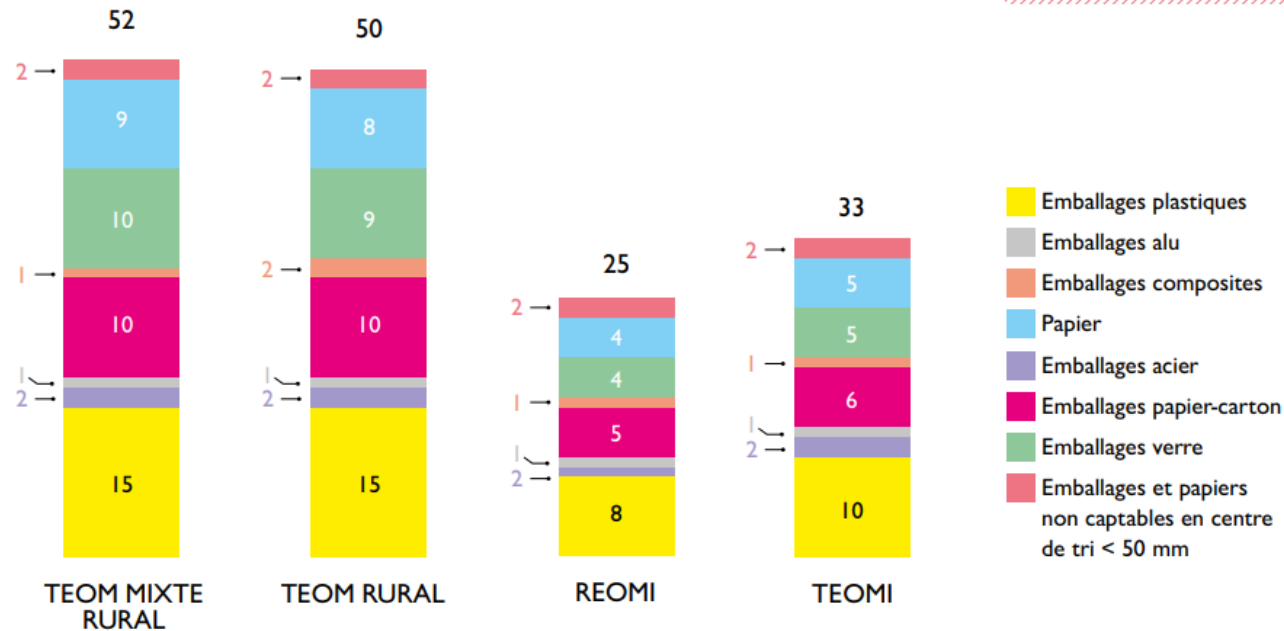
**TOP 2** des matériaux pour lesquels l'effet de la simplification du tri est le plus fort : **les emballages plastiques (-2,8 kg) et les papiers-cartons (-2,8 kg)**

# La tarification incitative : un résultat sans appel



## Quantités d'emballages et de papiers non triés dans les OMR, selon le mode de financement

En kg/hab/an - sur sec



45 tonnes d'OMr -  
212 échantillons

Fiabilité des résultats :



**-27 KG** d'emballages et papiers par habitant et par an, constaté dans les communes pratiquant la tarification incitative (à milieu équivalent)

**25 KG** d'emballages et papiers dans les OMr chaque année par habitant soumis à la redevance incitative contre **52 kg** du même milieu qui ne sont pas en tarification incitative



---

# Quel potentiel de tri en Coeur d'Agglomération



Rencontre DMA

Caroline PEYRE

Directrice Prospective - Observatoire

Syctom



# Matinée Technique ORDIF Caractérisations

15 juin 2023

# Sommaire

## A. Le Syctom

1. Le territoire du Syctom
2. Les installations de traitement des OMR
3. Les installations de traitement des CS MM

## B. Les caractérisations sur les OMR

1. Le déroulement des caractérisations OMR
2. Bilan 2022

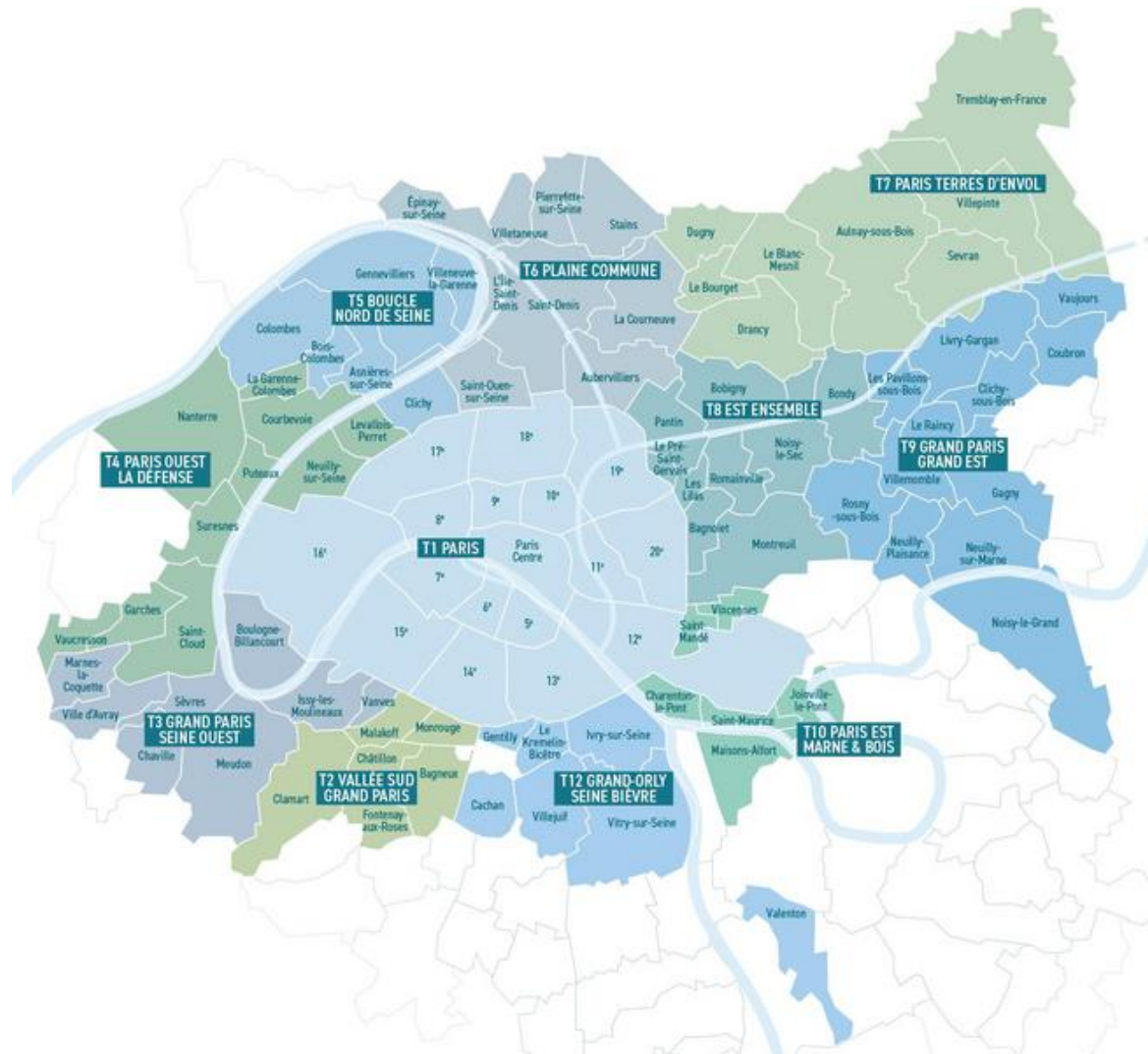
## C. Les caractérisations sur les CS MM

1. Le déroulement des caractérisations CS MM
2. Bilan 2022

---

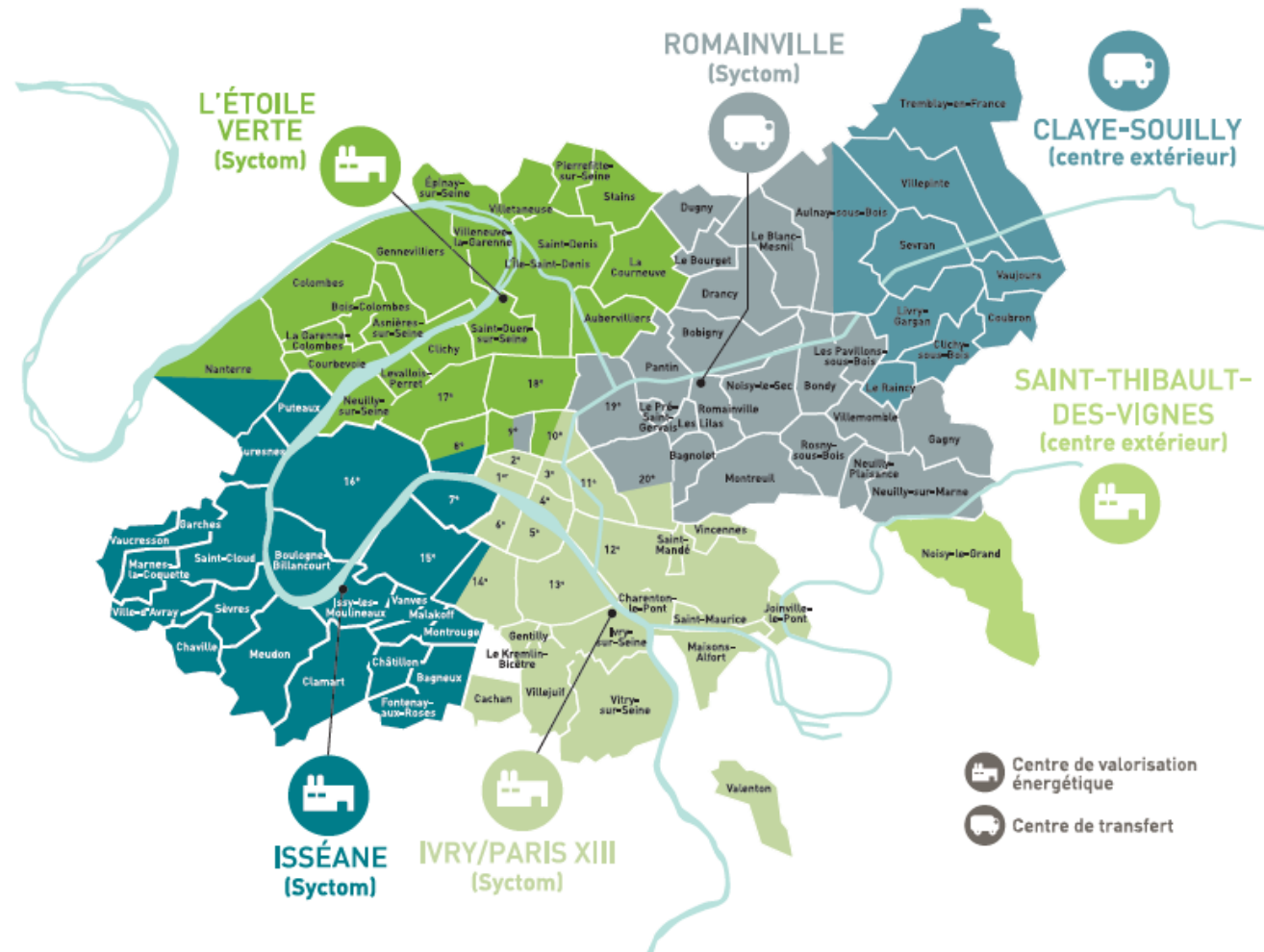
## A. Le Syctom

# 1. Le Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers



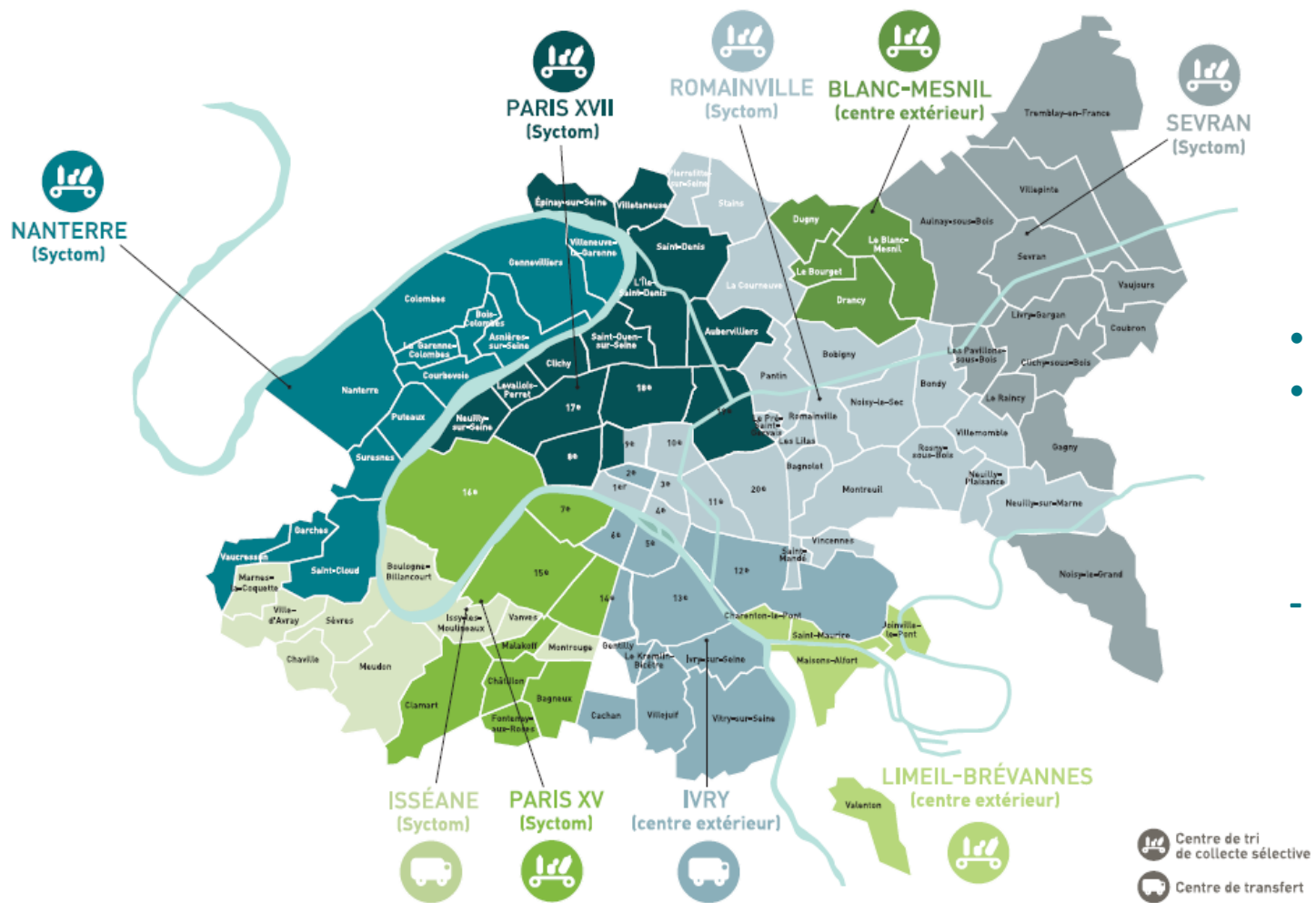
- Syndicat mixte à compétence traitement des déchets ménagers
- Rassemble Paris et 10 territoires de petite couronne (pour tout ou partie)
- 82 communes
- 5,7 millions d'habitants en 2022

## 2. Les installations de traitement des OMR



- 3 unités de valorisation énergétique
- 1 centre de transfert des OMR
- + plusieurs centres extérieurs
- **1,7 Mt d'OMR traitées en 2022**

### 3. Les installations de traitement des CS MM



- 5 centres de tri
- 1 centre de transfert des CS MM
- + plusieurs centres extérieurs
- **210 kt de CS triées en 2022**

---

## **B. Les caractérisations sur les OMR**



## 1. Le déroulement des caractérisations OMR

### Objectifs :

Les caractérisations OMR sont réalisées afin de permettre au Sycatom d'affiner sa connaissance des flux entrants sur ses différents centres de transfert et de traitement des ordures ménagères, en vue :

- d'apprécier la performance des filières de valorisation matière et énergie ;
- de définir des actions de prévention et de tri ;
- de suivre l'impact des collectes sélectives sur la composition des ordures ménagères résiduelles.

### Contexte :

Ces caractérisations sont réalisées par un BE extérieur sous forme de campagne, 4 fois par an, sur chacun des 4 sites du Sycatom.

Lors de chaque campagne, 4 bennes (1 benne de Paris et 3 bennes de banlieue) sont sélectionnées de façon aléatoire sur chaque site, soit un total de **64 bennes OM caractérisées par an**. Les bennes échantillonnées doivent être différentes d'une campagne sur l'autre.

## 1. Le déroulement des caractérisations OMR

### Méthodologie MODECOM :

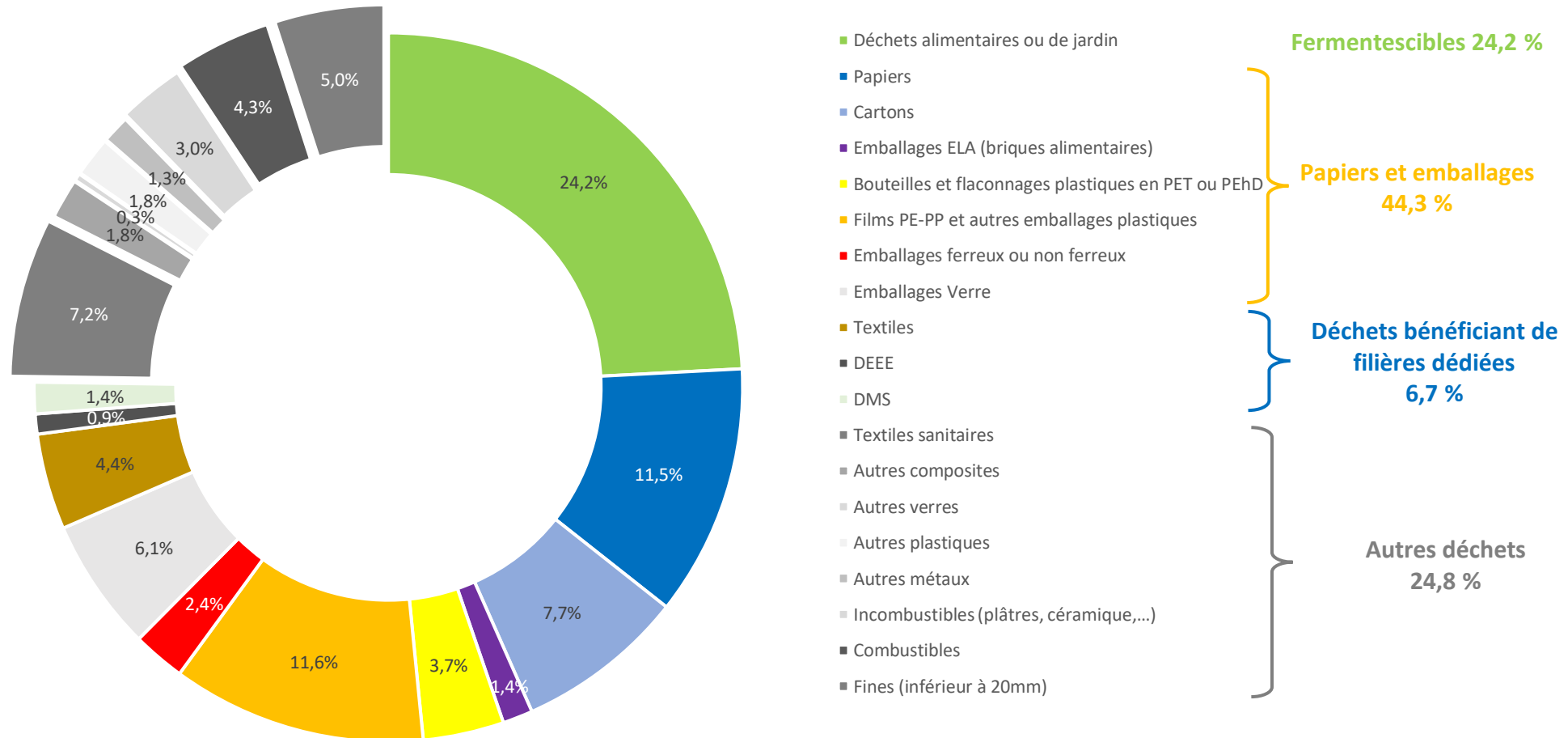
- 1- Vidage au sol du chargement de la benne sélectionnée ;
- 2- Prélèvement d'un échantillon primaire de 500kg ;
- 3- Constitution d'un échantillon de 125 kg après retrait des hétéroclites ;
- 4- Mise à l'étuve (70°C) pendant 5 jours ;
- 5- Criblage des échantillons en fonction de différentes granulométries ;
- 6- Tri des échantillons en fonction des différentes catégories et sous-catégories

A partir de 2024, nouveau marché de caractérisations :

- Plus de campagnes saisonnières
- Une centaine de caractérisations par an
- Caractérisations réalisées sur ordures brutes, sans mise à l'étuve

## 2. Bilan 2022 des caractérisations OMR

### La composition moyenne des ordures ménagères résiduelles



---

## C. Les caractérisations sur les CS MM

## 1. Le déroulement des caractérisations CS MM

### Objectifs :

- Évaluer la qualité de la CS déversée ;
- Contrôler la fiabilité des données d'exploitation et des choix techniques des exploitants ;
- Dimensionner au mieux les équipements de tri ;
- Evaluer le taux d'anomalies.

### Contexte : Caractérisations réalisées sur sites par un BE externe

- **853 caractérisations en 2022** ; 3 à 12 campagnes/an en fonction des sites (à minima 1 par semestre); nb de caractérisations par territoire déterminé en fonction du nombre d'habitants. Les bennes échantillonnées doivent être différentes d'une campagne sur l'autre
- Prise en compte de critères additionnels pour établir le plan de caractérisations (*mode de pré-collecte (PAV, pneumatique, etc.), typologies d'habitat / commerces, rattachement à des données spatiales statistiques (IRIS), etc*)

## 1. Le déroulement des caractérisations CS MM

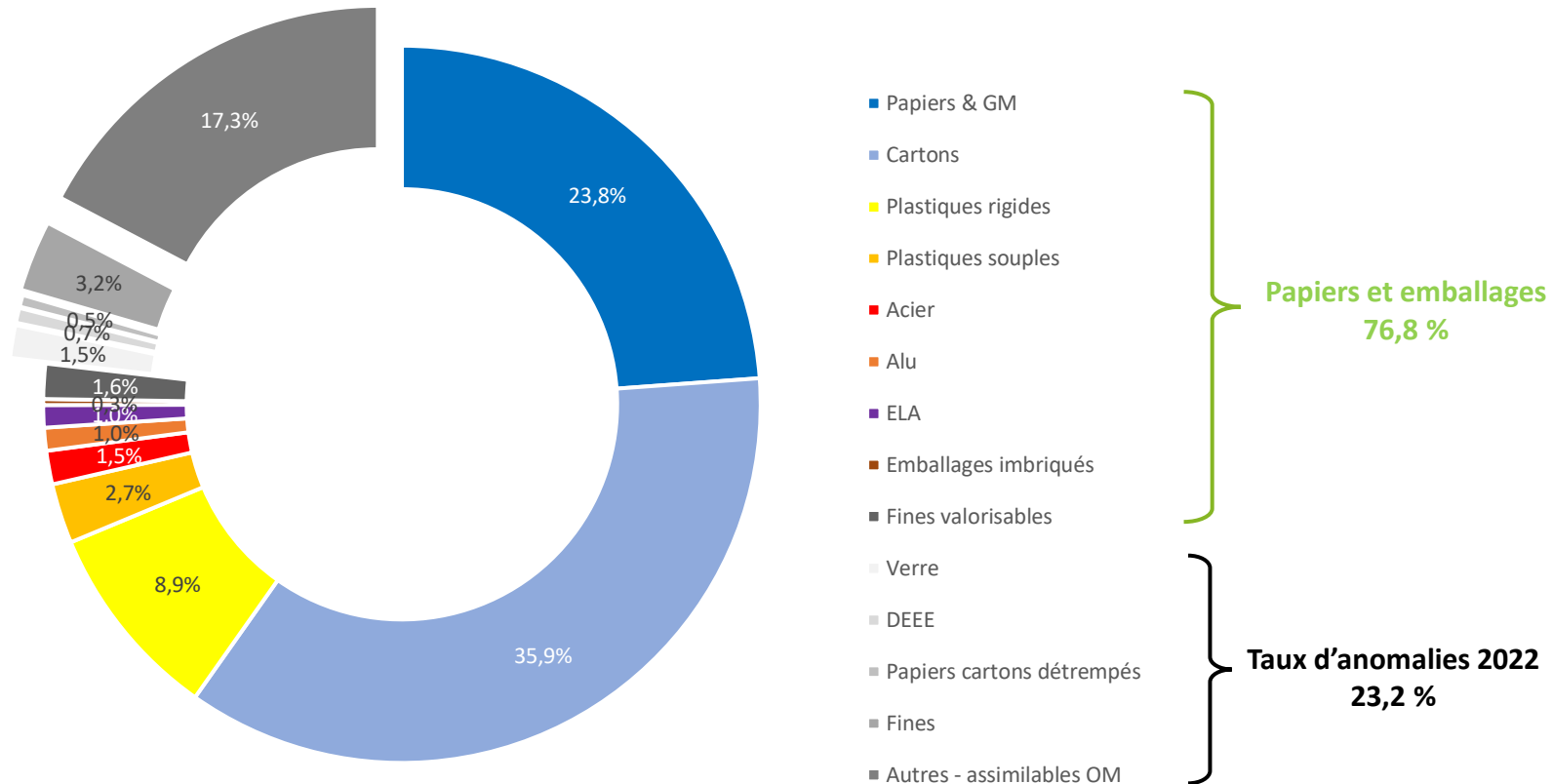
### Méthodologie : normes AFNOR

Les caractérisations sont établies suivant **la norme NF X30-437** « *Déchets ménagers et assimilés - Constitution et caractérisation, en entrée de centres de tri, d'un échantillon sur un lot de déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement* », et son **guide d'application GA X30-444** :

- 1- Vidage au sol du chargement de la benne sélectionnée
- 2- Prélèvement d'un échantillon de 35 kg
- 3- Tri des échantillons en fonction des différentes catégories (grille Syctom)

## 2. Bilan 2022 des caractérisations CS MM

La composition moyenne des collectes sélectives de déchets d'emballages ménagers et papiers



**Merci de votre attention**



**l'agence  
métropolitaine  
des déchets  
ménagers**

*15 juin 2023*



Que reste-t-il dans le  
résiduel sur le territoire  
du Smitom Nord 77



Rencontre DMA

**Justine BARTHE**

Ingénieur contrôle d'exploitation

Smitom Nord 77



# SMITOM NORD SEINE ET MARNE CARACTERISATIONS OM / CE

RENCONTRE ORDIF

DU 15 06 2023

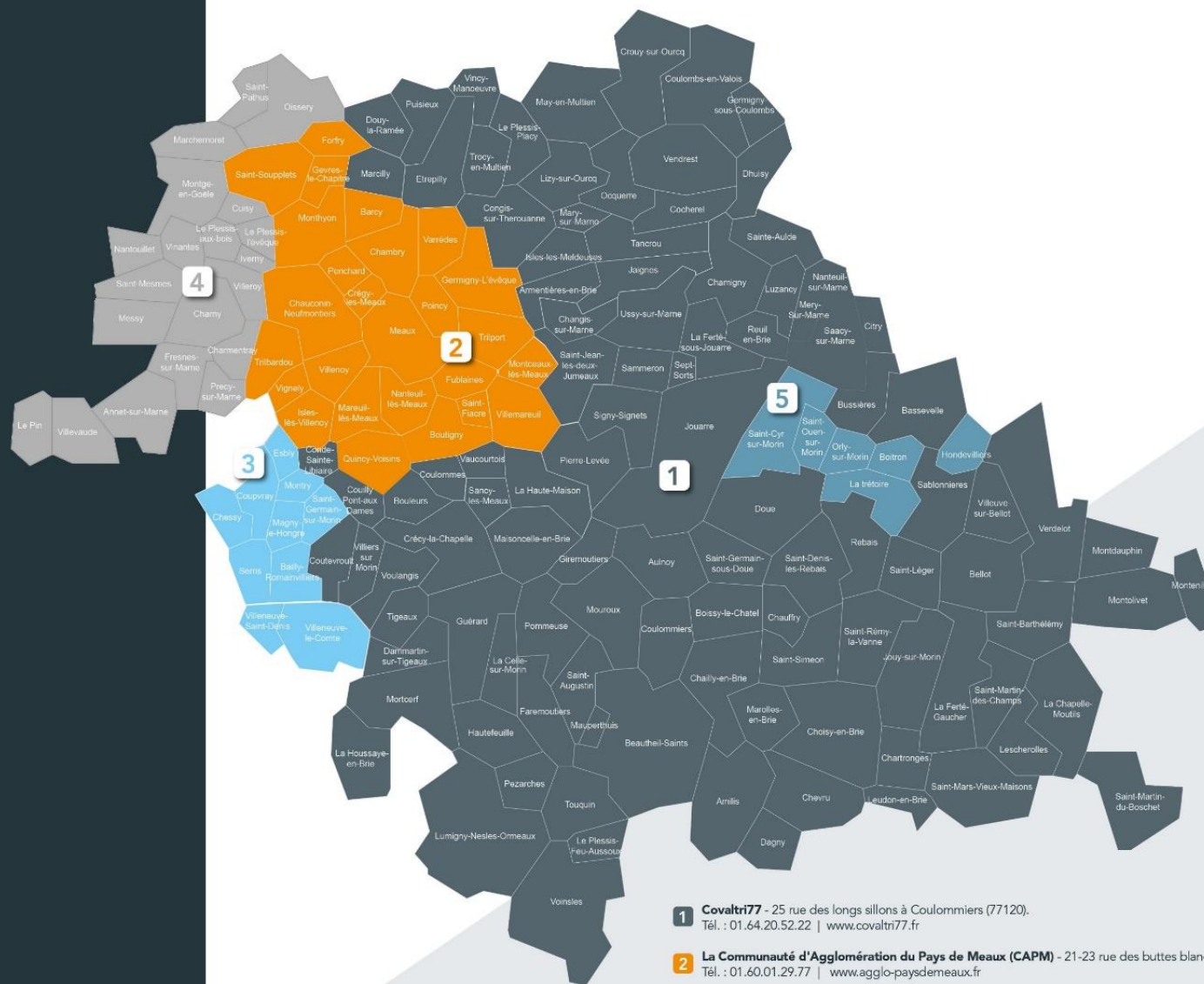
Intervenante : Justine Barthe, Responsable Exploitation

# Le territoire

Carte du territoire  
au 1<sup>er</sup> JANVIER 2022

5  
ADHÉRENTS  
au SMITOM

168  
COMMUNES  
sur le territoire  
du SMITOM



**1** **Covaltri77** - 25 rue des longs sillons à Coulommiers (77120).  
Tél. : 01.64.20.52.22 | [www.covaltri77.fr](http://www.covaltri77.fr)

**2** **La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM)** - 21-23 rue des buttes blanches à Meaux (77100).  
Tél. : 01.60.01.29.77 | [www.agglo-paysdemeaux.fr](http://www.agglo-paysdemeaux.fr)

**3** **Val d'Europe Agglomération (VEA)** - Château de Chussy, BP 40 Chussy - MARNE-LA-VALLÉE (77701).  
Tél. : au 01.60.43.80.80 | [www.valdeuropeagglo.fr](http://www.valdeuropeagglo.fr)

**4** **La Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF)** - 6 rue du Général De Gaulle à Dammartin-en-Goële (77230).  
Tél. : 01.60.54.68.40 | [www.cc-pmf.fr](http://www.cc-pmf.fr)

**5** **La Communauté de Communes des 2 Morin (CC2Morin)** - 1 rue Robert Legraverend à La Ferté Gaucher (77320).  
Tél. : 01.64.03.25.80 | [www.cc2morin.fr](http://www.cc2morin.fr)

# Présentation

## ► Syndicat mixte ouvert à compétence TRAITEMENT

Depuis le 1<sup>ER</sup> mai 2018, une délégation de service public à SOMOVAL (filiale VEOLIA) pour 10 ans pour l'exploitation d'une filière globale :

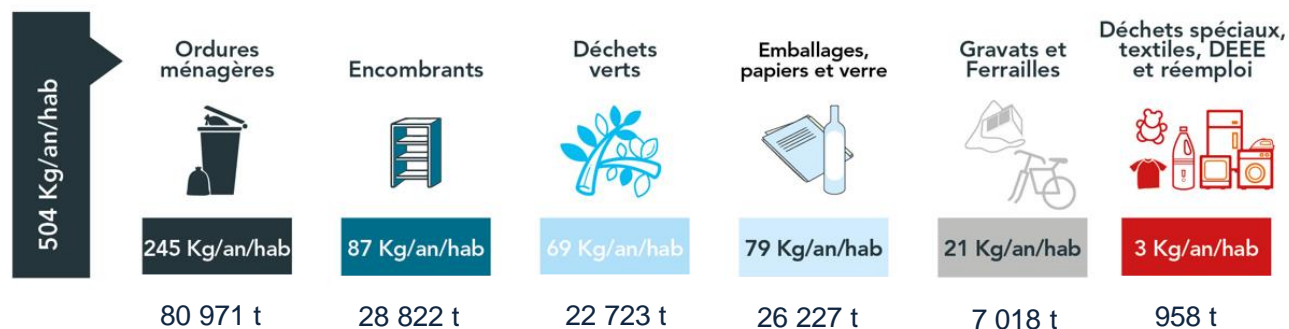
- Un Centre Intégré de Traitement (CIT) : des équipements performants
  - Un centre de valorisation énergétique (incinération)
  - Une plateforme de tri sommaire (encombrants)
  - Une plateforme de rechargement (verre ménager)
  - Un centre de valorisation organique (broyage et criblage déchets verts)
  
- 5 centres de transit

**Une capacité maximale annuelle d'incinération des déchets : 135 000 T/AN**

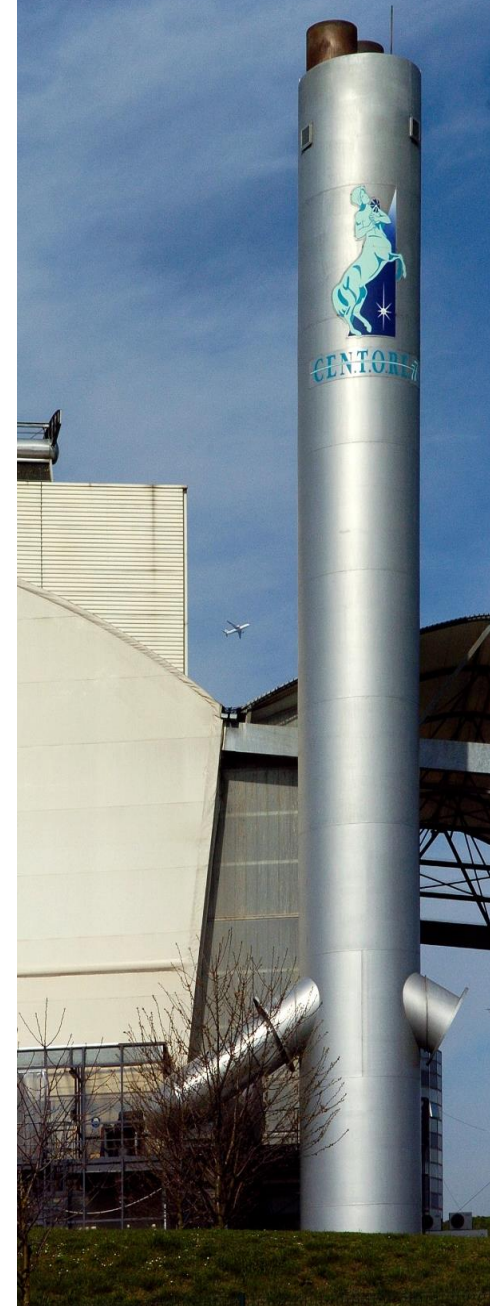


# Répartition des apports des habitants du Nord Seine-et-Marne en 2022

Quantité de déchets générée par habitant en 2022



Une évolution significative en 2022 avec une réduction des apports d'OM par habitant **de -6% soit 245 kg/hab** contre 262 kg/hab en 2021.



# La caractérisation des apports une priorité pour le SMITOM

- ▶ La connaissance de la composition des OM, de la CS et des flux de déchèteries une priorité pour mieux définir les actions de prévention et les axes de communication.

Les campagnes de caractérisations en 2023 :

- 120 caractérisations de la Collecte Sélective (Concessionnaire : SOMOVAL)
- 20 caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles (prestataire extérieur : TERRA)
- 20 caractérisations CS (prestataire extérieur : TERRA)
- 48 caractérisations CS par le SMDO
- Des caractérisations ponctuelles des flux de déchèteries

L'ensemble de ces caractérisations permet :

- De définir par adhérent le taux de refus et de facturer par adhérent le tonnage de refus correspondant ;
- De définir les axes d'amélioration en matière de communication ou de gestion des flux définir les actions de prévention .

Les résultats des caractérisations sont également transmis aux adhérents chaque trimestre pour information et actions.

# Mode opératoire

## Les caractérisations de CS

3 facteurs d'hétérogénéité :



- Temporalité (saisons, jours fériés)
- Type d'habitats
- Mode de collecte

Afin d'obtenir une bonne représentativité en tenant compte des saisons, les caractérisations sont réalisées tout au long de l'année.

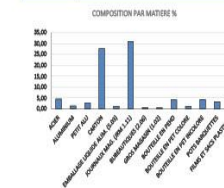
Le nombre de caractérisations et leur répartition est déterminé en fonction de la précision relative des résultats obtenus les précédentes années. Elles sont réparties sur les communes de chaque adhérent en tenant compte du nombre d'habitants par commune et de leur localisation.

Le mode opératoire est celui défini par la norme en vigueur X 30 437. (quartage, 35 kg minimum...)

Les résultats sont fournis à chaque adhérent pour action locale.


 CARACTERISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE DU SMITOM
 

INFORMATION SUR LA COLLECTE CARACTERISEE					
Date de la réception	6/2/2023				
Numero de Pesée	458228				
Immatriculation	FM1855KE				
Adhérent	COVALTRI	Commune	Coulombs en Valois		
PRELEVEMENT					
Date de Prélèvement	6/2/2023	Heure Début:	11h00	Heure Fin:	12h30
Opérateur	Mme TABARY				
RESULTAT DE LA CARACTERISATION					COVALTRI
					Coulombs en Valois
					6/2/2023
Matières Produites	Matière Caractérisée	Poids Brut	Taux	Poids Net	Pourcentage
METALLS	ACIER	3,81	1,82	1,99	4,45
	ALUMINIUM	2,36	1,81	0,55	1,21
	PETIT ALU	1,73	0,56	1,17	2,62
LES CARTONS					27,60
EMBALLAGES COMPLEXES	CARTON	16,7	4,36	12,34	27,60
	EMBALLAGE LIQUIDE ANIM (B&B)	2,68	2,19	0,49	1,10
LES PAPIERS	JOURNALISME (P&G)	16,04	2,18	13,86	31,00
	BUREAUTIQUES (P&G)	2,35	2,1	0,25	0,56
	GROS MAGASIN (L&D)	2,33	2,18	0,15	0,34
LES PLASTIQUES	BOUTELLE EN PDSH	5,15	3,3	1,85	4,14
	BOUTELLE EN PET COLORE	2,85	2,19	0,46	1,01
	BOUTELLE EN PET INCOLORE	6,24	4,38	1,86	4,14
	POTS BANQUETTES	5,28	3,81	1,47	3,29
	FRANS ET SACS PLASTIQUE	3,43	2,71	0,71	1,59
REFUS DE TRI	9,84	2,28	7,56	16,91	16,91
POIDS TOTAL		80,59	35,88	44,71	100,00
OBSERVATIONS : Présence de vêtements, sacs DM et verre.					



# Mode opératoire

## Les caractérisations d'OM (TERRA)

1<sup>ère</sup> campagne en 2021 : 18 caractérisations sur l'ensemble du territoire

2<sup>ème</sup> campagne en 2022 : 12 caractérisations (nombre suffisant pour obtenir une bonne représentativité)

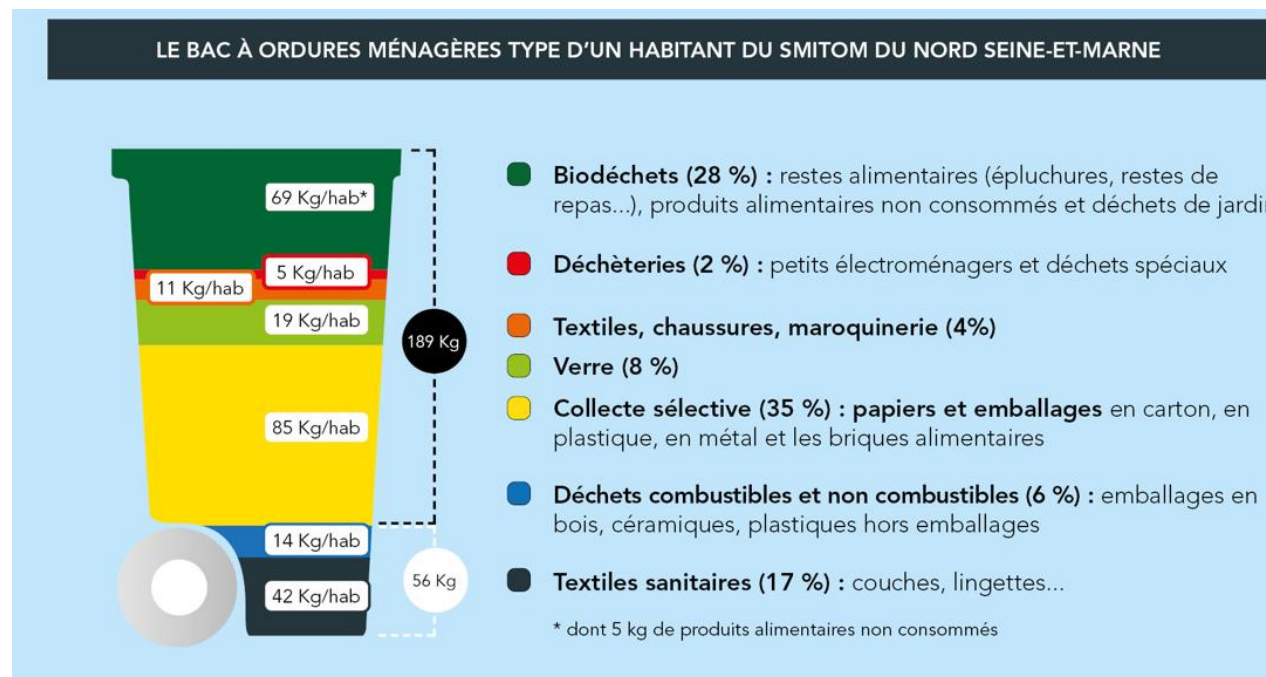
3<sup>ème</sup> campagne en 2023 : 20 caractérisations:

- Réalisation de 12 caractérisations sur le territoire du SMITOM afin de continuer à étudier la composition des OM des habitants du SMITOM et évaluer les évolutions des pratiques en matière de déchets sur le territoire dans sa globalité et par type d'habitat (peu dense, intermédiaire, très dense),
- Réalisation de 8 caractérisations supplémentaires des OM sur les zones qui seront équipées en points d'apports volontaires biodéchets en 2024 et ainsi d'évaluer l'incidence de la mise en place de cette collecte de biodéchets sur les pratiques des habitants,



# Résultats 2022 caractérisations OM

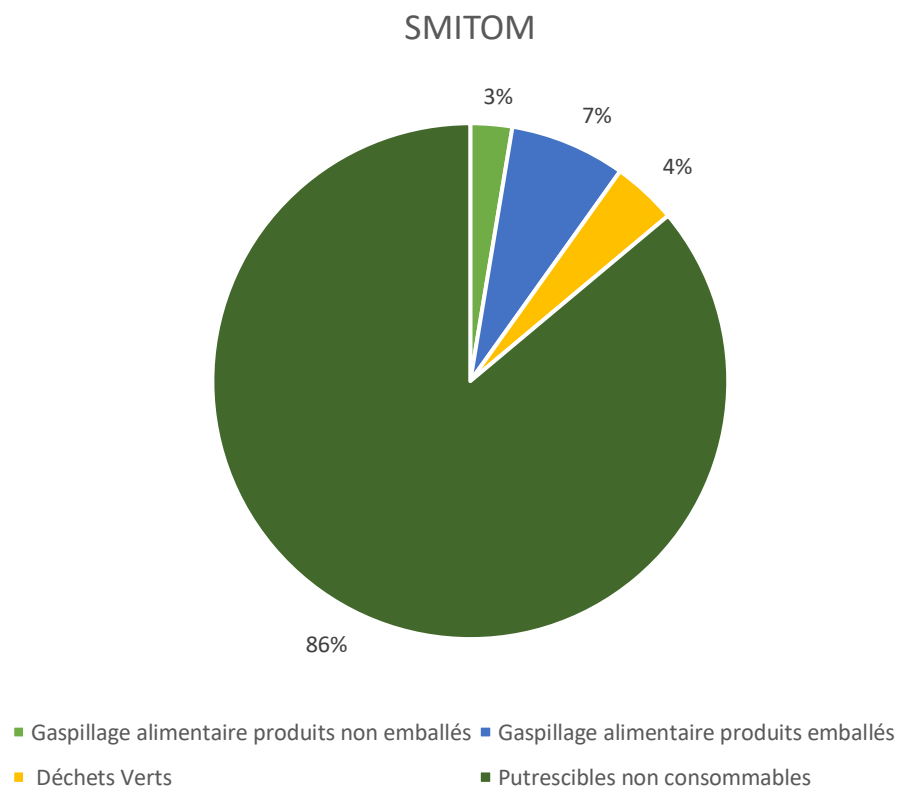
Sur 245 Kg/hab de déchets jetés en 2022, il n'y a véritablement que 56 kg d'ordures ménagères. En triant davantage et avec davantage de prévention, **le volume d'ordures ménagères pourrait être réduit de plus de 190 kg !!!**



Avec un tri optimal de la CS et du verre, le SMITOM pourrait atteindre **142 kg/hab de CS et 41 kg/hab de verre**

# Zoom sur les biodéchets

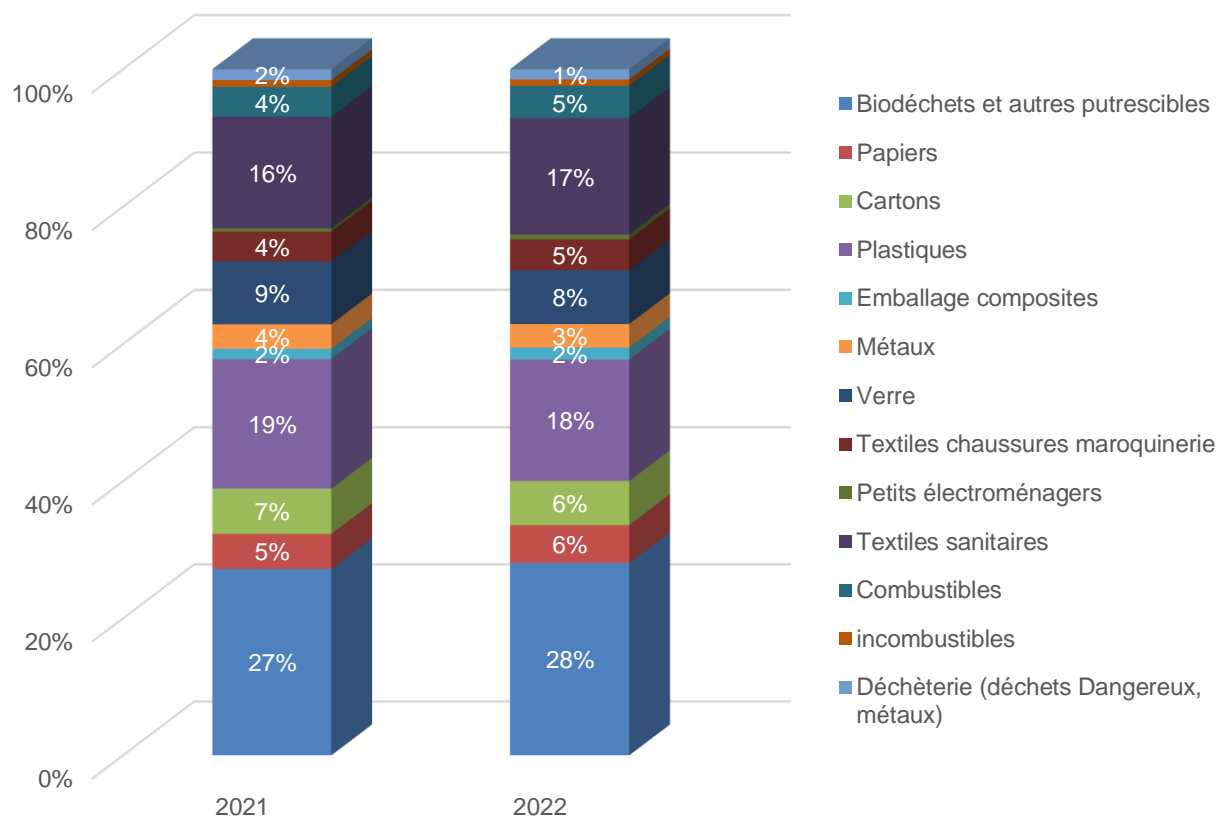
La part des biodéchets comprend 86 % de putrescibles non consommables et 10% de déchets provenant du gaspillage alimentaire soit environ 7kg.



# Comparaison 2021 2022

Sur le territoire du SMITOM dans sa globalité, il n'est pas observé d'évolutions majeures sur la répartition des Omr.

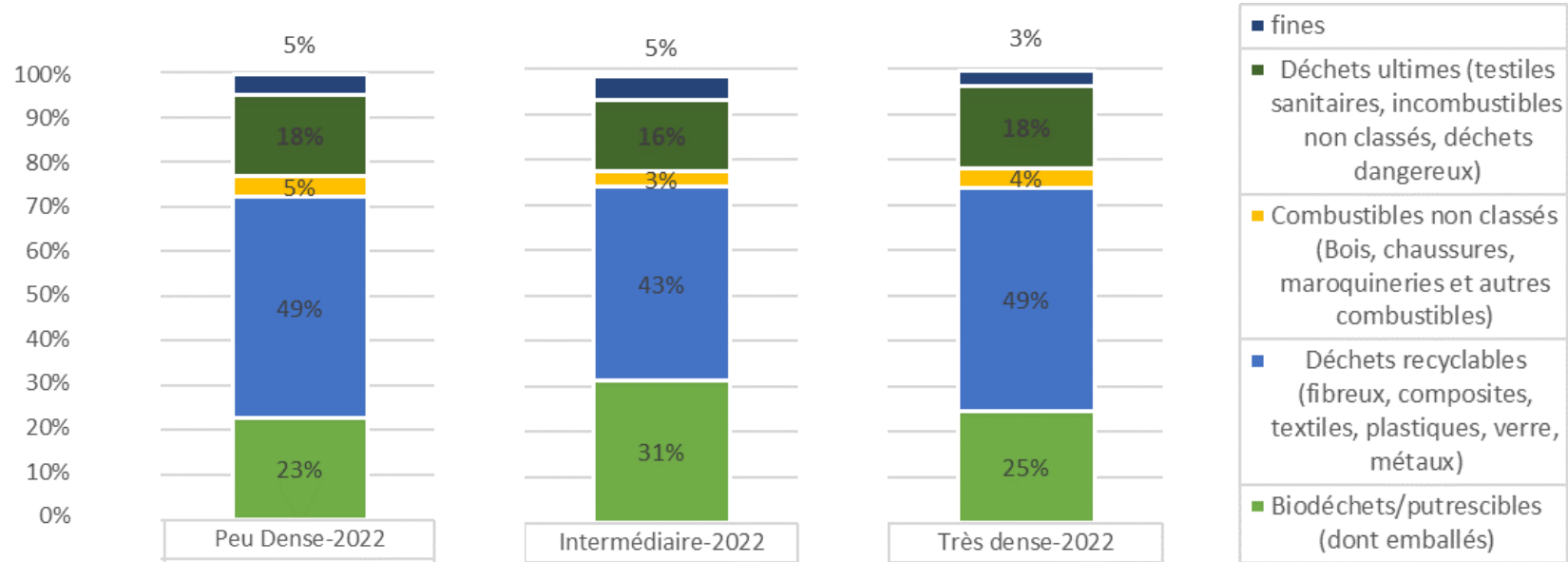
La part de chaque flux dans les OM n'a pas varié malgré la diminution générale du tonnage d'OM par habitant. Les variations sont à la marge avec une baisse de 2 points des déchets recyclables (fibreux, plastiques, verre, métaux, composites textiles) et une hausse d'un point des biodéchets putrescibles.



# Comparaison par territoire

L'analyse par milieu, ne fait pas ressortir de différences très notables selon les milieux.

Les zones intermédiaires : une part plus importante de biodéchets et une part plus faible de recyclables.





Merci pour votre attention

30 ans après, comment crever  
le plafond de verre du taux de  
captage des recyclables



Rencontre DMA

Table ronde

# Conclusion de la rencontre



Rencontre DMA

Sébastien ALAVOINE  
DGA

Institut Paris Region